



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2022

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France  
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25  
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02  
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP  
Site Internet : [www.edmond-de-rothschild.fr](http://www.edmond-de-rothschild.fr)  
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros  
R.C.S. Paris B 572 037 026  
Code NAF 2 : 6419 Z

# Sommaire

4 | Message de l'actionnaire

6 | Chiffres-clés

- 7 Groupe Edmond de Rothschild
- 9 Edmond de Rothschild (France)

12 | Rapport de gestion

- 13 Rapport d'activité
- 44 Déclaration de performance extra-financière

82 | Rapport du Président du Conseil de surveillance

93 | Comptes consolidés et annexes

- 94 Bilan consolidé IFRS
- 95 Compte de résultat consolidé IFRS
- 95 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 96 Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 97 Tableau de variation des capitaux propres
- 98 Notes annexes aux comptes consolidés
- 156 Renseignements concernant les filiales et participations
- 158 Organigramme des participations consolidées

162 | Comptes sociaux et annexes

- 163 Bilan et hors bilan de la société mère
- 164 Compte de résultat de la société mère
- 165 Notes annexes aux comptes de la société mère
- 189 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

190 | Rapports des Commissaires aux Comptes

201 | Résolutions

# Message de l'actionnaire

La situation que nous connaissons aujourd'hui sur le plan géopolitique et économique est d'une complexité inédite. Guerre en Europe, perte de souveraineté énergétique, inflation, hausse des taux, urgence d'agir contre le réchauffement climatique : tout cela contribue à un scénario que les prévisionnistes appellent un « *perfect storm* ».

C'est dans ces situations que notre responsabilité est la plus grande. Céder au pessimisme ou à l'accablement n'est pas une option. Au contraire, puisque tout semble s'enliser et ralentir, il nous faut redoubler de détermination. Il nous faut mettre en place des solutions d'investissement de long terme avec un engagement fort, afin de faire notre part pour résoudre les problèmes actuels. C'est ce qui a toujours guidé notre famille au fil des générations. Depuis de nombreuses années, c'est à cela que je consacre la plus grande part de mon énergie. C'est vers cette exigence d'impact que j'ai orienté le groupe Edmond de Rothschild. J'ai la conviction depuis longtemps qu'un investissement doit se juger à l'aune de sa performance financière, mais aussi à la lumière de ce qu'il apporte à la société. Ces deux critères sont les clefs d'une croissance durable.

Vous le savez, aux grandes annonces et aux plans généraux, nous préférons les initiatives concrètes et partagées, produisant des effets tangibles et mesurables sur l'économie réelle. Depuis plus de quinze ans, nos investissements et produits financiers répondent à ce que nous anticipons des grands enjeux environnementaux, sociaux et démographiques. Nous investissons pour rendre des sols industriels à l'habitat, pour l'éducation et la formation, pour des infrastructures vertes et sociales, pour des systèmes agroalimentaires qui n'épuisent pas les ressources, pour la rénovation de l'immobilier, pour les énergies renouvelables, pour le capital humain.

La préoccupation de l'impact est le cœur d'une stratégie qui unifie notre démarche et aligne nos intérêts avec ceux de nos clients et de nos partenaires. Plusieurs de nos expertises ont à ce titre mis en place des indicateurs de performance liés à la réalisation d'objectifs mesurables en termes d'impact. Il s'agit de responsabilité et de transparence.

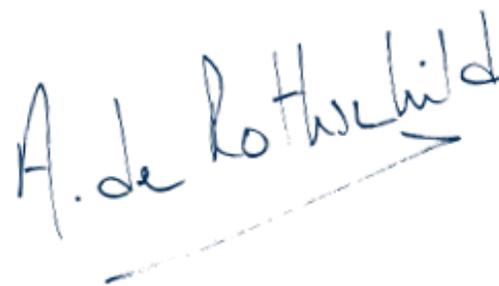
En 2023, sous l'effet de la crise énergétique et de la reprise en main des politiques monétaires par les banques centrales, certains secteurs cycliques sont revenus sur le devant de la scène, attirant les flux d'investissements en quête de performance rapide. Ne nous y trompons pas. Dans ces moments-là, notre

responsabilité nous commande de maintenir le cap et de ne pas sacrifier le long terme au profit de la spéculation. Ainsi, la priorité en 2023 sera pour nous d'accélérer encore les investissements permettant de lutter contre le réchauffement climatique, au moment où la recherche de profits immédiats pourrait les reléguer au second plan. Nous vous devons cette cohérence.

Mais cette crise est aussi une occasion historique de faire évoluer nos paramètres et nos méthodes, autant que notre regard et nos attentes. C'est pourquoi nous ne cesserons pas, en 2023, de nous placer à la pointe de la réflexion pour adapter la finance au monde tel qu'il va. Comprendre les attentes de nos clients dans un environnement perturbé restera notre préoccupation de chaque instant. Sans renoncer à nos convictions, nous serons plus que jamais à l'écoute du monde au moment où il a besoin de réponses pertinentes pour son avenir énergétique, environnemental, industriel, sanitaire.

Une fois de plus, nous serons prêts, avec nos collaborateurs et nos partenaires, à tenir notre rang de financier responsable. Je les remercie par avance de leur détermination. Nous savons combien cette responsabilité, en 2023, sera grande.

Je tiens à remercier nos clients, privés et institutionnels, qui, en nous confiant la gestion de leurs actifs, contribuent positivement à ces enjeux et investissent pour la création de valeur à long terme. La solidité de ce que nous avons construit et notre expérience des circonstances adverses me rend pleinement confiante dans notre capacité à appréhender, ensemble, l'avenir.

A handwritten signature in blue ink that reads "A. de Rothschild". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Ariane de Rothschild,  
Présidente du Conseil d'Administration\* du  
groupe Edmond de Rothschild

\*CEO depuis Mars 2023



# Chiffres-clés

7 | Groupe Edmond de Rothschild

9 | Edmond de Rothschild (France)

# Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2022

## Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et d'Institutionnal & Fund Services.

## Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

## Nos métiers

Banque privée

*Corporate finance*

Gestion d'actifs

*Private equity*

Immobilier

*Institutional & Fund Services*

## Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un Groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

## Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



**158 milliards de francs suisses d'actifs (160 milliards d'euros)**

**22% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)**



**2 500 collaborateurs au 31 décembre 2022**

# UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

30 implantations dans 15 pays



# Chiffres-clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2022

## Actionnariat au 31 décembre 2022

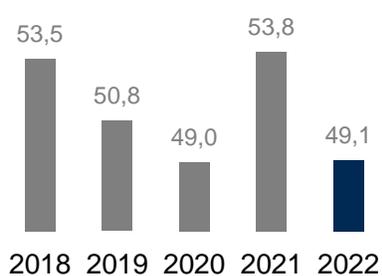
Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

## Implantations en France

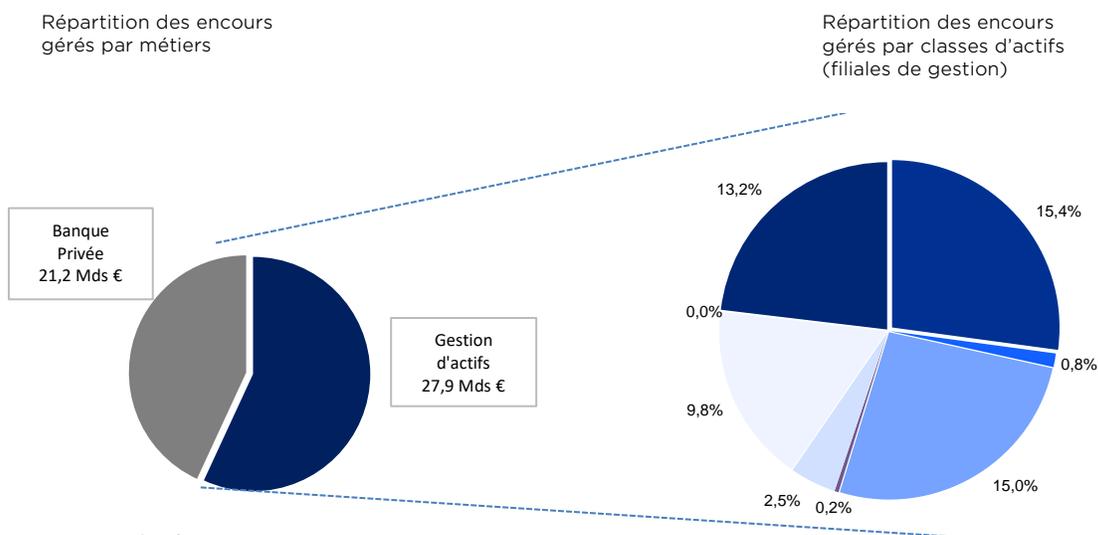
Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

## Total des encours gérés

*En milliards d'euros*



## Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)



- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et hedge funds)
- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés
- Immobilier

### Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2020	2021	2022
Total de bilan	3.910	4.668	6.541
Capitaux propres (part du groupe) *	395	397	406
Crédits distribués	1.160	1.422	1.531
Dépôts clientèle	1.830	2.488	2.557

La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité\*\* : ratio de 22,6% avec un ratio Tier One et Core Tier One de 21,3% à fin 2022 pour une exigence réglementaire de 10,75%.

Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio LCR) est de 176,2% pour une exigence réglementaire de 100%.

Le ratio de liquidité à long terme (Net Funding Stable Ratio NSFR) est de 185,6%. Il est entré en vigueur au 30 juin 2021 avec une exigence réglementaire de 100%

Chiffres du Compte de résultat	2020	2021	2022
Produit net bancaire	285	357	334
Résultat brut d'exploitation	30	67	34
Résultat net	27	54	71
<i>dont part du groupe</i>	24	57	73

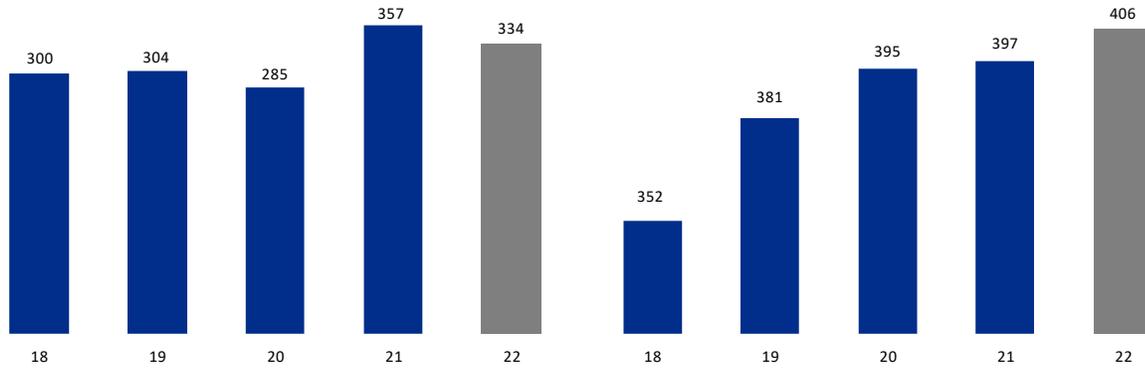
Effectif moyen (nombre)	775	791	785
-------------------------	-----	-----	-----

\* Hors résultat de l'exercice.

\*\* Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).

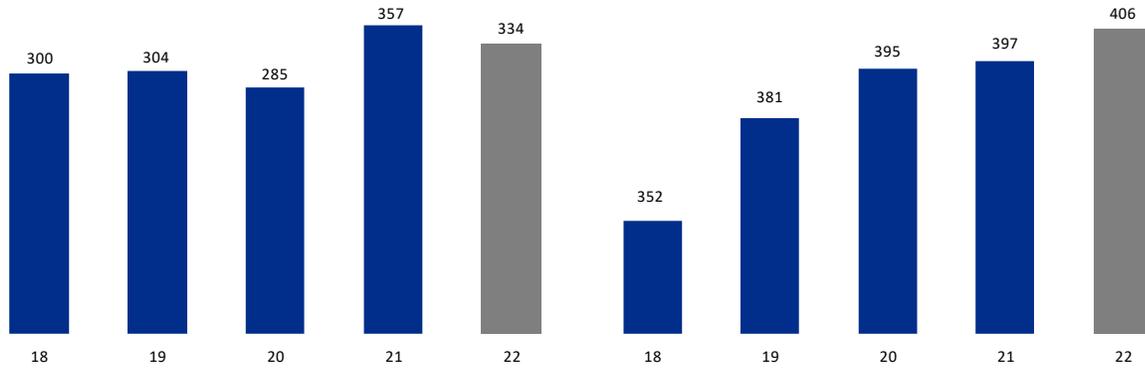
### Produit net bancaire

En millions



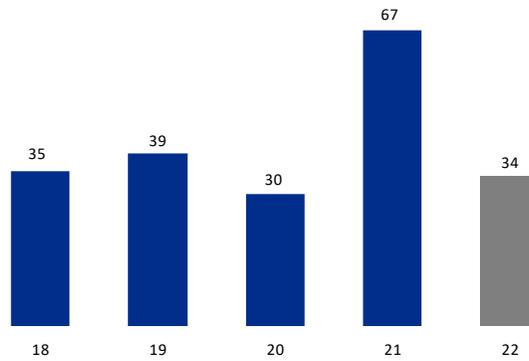
### Capitaux propres

En millions d'euros



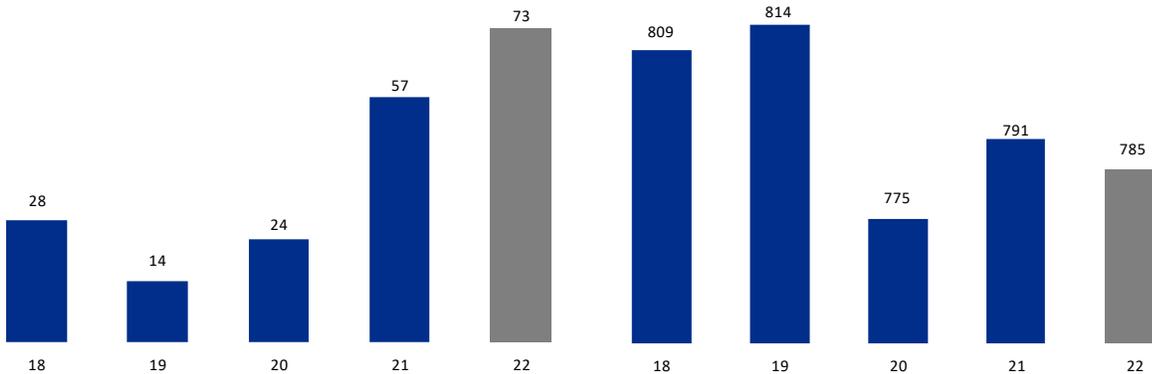
### Résultat brut d'exploitation

En millions d'euros



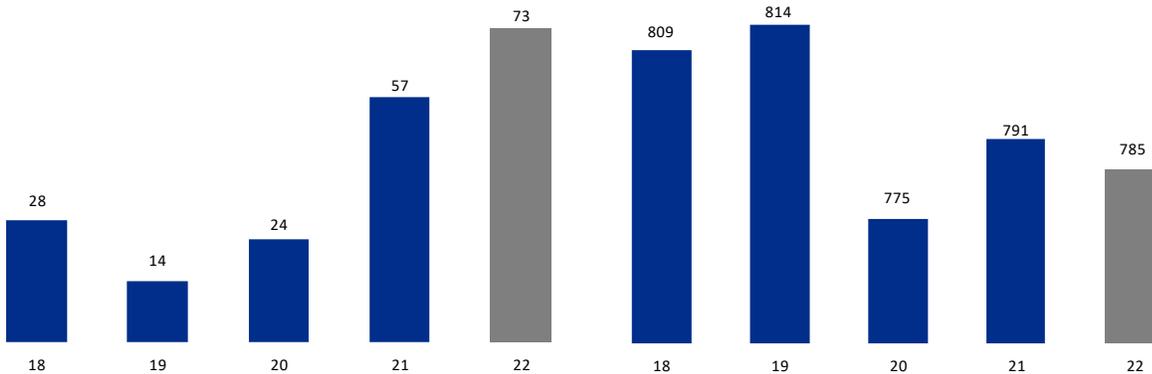
### Résultat net

En millions d'euros



### Effectif moyen

Nombre



# Rapport de Gestion

13 | Rapport d'activité

42 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

45 | Déclaration de Performance Extra-Financière

# Rapport d'activité

Après deux années de crise sanitaire mondiale, 2022 a été marquée par une forte instabilité géo politique (suite à la guerre Russie / Ukraine) qui a perturbé les marchés et amplifié le choc inflationniste. Inflation que les banques centrales ont tenté de contenir en faisant évoluer fortement les taux directeurs à la hausse.

Dans ce contexte, les marchés ont été en baisse sur les trois premiers trimestres avec une baisse de l'indice de référence français de -19,4%, partiellement compensée durant le quatrième trimestre en forte hausse et permettant de limiter la baisse annuelle à -9,5%.

Edmond de Rothschild (France) a néanmoins continué à faire preuve d'une excellente résilience grâce à la robustesse de son modèle économique et à la force de son réseau de banquiers privés et de commerciaux en gestion d'actifs pour collecter de nouveaux apports et ainsi compenser une partie de la baisse des encours du fait de la baisse des marchés. Fin 2022, le groupe Edmond de Rothschild a procédé à des changements de périmètre, avec la sortie du périmètre Edmond de Rothschild REIM (France) et la cession des parts dans Edmond de Rothschild (Monaco).

Ainsi, le résultat net de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 71.1 millions d'euros au 31 décembre 2022 en hausse de 16,8 millions par rapport au 31 décembre

2021 mais intégrant des revenus liés à la cession des parts de Edmond de Rothschild (France) dans Edmond de Rothschild (Monaco) et de l'activité REIM pour 33,5 millions d'euros.

Les performances commerciales et financières sur l'année de nos lignes de métier par rapport à l'année précédente restent solides. La banque privée poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +2 milliards d'euros de collecte nette en France et +12 millions d'euros en Italie. Le *private equity* continue de lever des fonds (dont 502 millions d'euros sur *ERES IV*). L'*asset management* en revanche subit une décollecte : la gestion immobilière collecte en net +246 millions d'euros, quand les produits d'*asset management* dits « liquides » décollectent de plus de -2.9 milliards d'euros, dont -2.6 milliards sur un fond peu margé. Enfin, les activités de *corporate finance* ont réalisé de belles opérations permettant d'atteindre le même niveau de facturation dans un marché en forte baisse, et ont un carnet de commandes bien rempli.

En milliers d'euros	2022	2021	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>334.228</b>	<b>357.209</b>	<b>-6,4%</b>
Frais de gestion	-300.036	-290.426	3,3%
- Frais de personnel	-179.887	-178.372	
- Autres charges d'exploitation	-94.900	-85.408	
- Dotations aux amortissements	-25.250	-26.646	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>34.191</b>	<b>66.783</b>	<b>-48,8%</b>
Coût du risque	-14	-237	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>34.177</b>	<b>66.546</b>	<b>-48,6%</b>
Sociétés mises en équivalence	16.470	11.116	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	33.470	-119	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-388	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>84.117</b>	<b>77.155</b>	<b>x 1.1</b>
Impôt sur les bénéfices	-13.003	-22.880	
<b>Résultat net</b>	<b>71.114</b>	<b>54.275</b>	<b>x 1.3</b>
Intérêts minoritaires	1.546	2.287	
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>72.660</b>	<b>56.562</b>	<b>28,5%</b>
Opérations exceptionnelles	-	-	
<b>Résultat net - Part du Groupe publiable</b>	<b>72.660</b>	<b>56.562</b>	<b>28,5%</b>
Coefficient d'exploitation*	84,9%	76,4%	

\*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

## Produit net bancaire

À 334.2 millions d'euros pour l'exercice 2022, le Produit Net Bancaire (PNB) est en retrait de -6.4% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- une baisse des commissions sur encours de -3.5%, conséquence des évolutions négatives d'encours décrites en introduction et de l'amélioration du mix-produits,
- un niveau élevé de commissions de surperformance qui s'élèvent à 20,7 millions d'euros (contre 46 millions d'euros en 2021 qui était une année exceptionnelle),
- Une forte augmentation des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) de +11.1%, tirée à la hausse par les mouvements de marchés observés sur 2022,
- une hausse des résultats liée à l'activité de bilan de +6.2% à +33.2 millions d'euros, avec la poursuite de la bonne tenue des activités de crédit avec une hausse des encours, ainsi que l'impact positif de la hausse des taux observée sur la deuxième partie de l'année,
- une stabilisation des résultats de l'activité de conseil aux entreprises avec 47 millions d'euros de commissions sur 2022 en légère hausse de +0.8% par rapport à 2021.

Le taux de marge brute ressort à 68 points de base, en baisse de 2 points par rapport à 2021.

## Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 300 millions d'euros pour l'exercice 2022, en hausse de +3% par rapport à ceux de 2021.

Les charges de personnel s'élèvent à 179,9 millions d'euros, en légère hausse de +0.8% par rapport à 2021, en lien notamment avec l'impact de la hausse des effectifs sur les rémunérations fixes partiellement compensée par la baisse des rémunérations variables dépendantes de l'évolution des résultats.

Les autres charges d'exploitation à 120.2 millions d'euros sont en hausse de +7,2% par rapport à 2021, hausse liée en grande partie à l'impact de l'amélioration du contexte sanitaire sur les frais liés à l'activité commerciale ainsi qu'à la hausse des coûts *market data*.

## Résultat d'exploitation

Les évolutions du Produit Net Bancaire et des charges conduisent à un résultat d'exploitation de 34,2 millions d'euros, à comparer à 66,6 millions d'euros en 2021. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation se dégrade de 9 points par rapport à fin 2021 (à 85% sur 2022).

## Résultat net part du Groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est nettement positive à 16,5 millions d'euros (contre +11,2 millions d'euros en 2021) grâce à la dynamique de Edmond de Rothschild (Monaco). Les gains et pertes sur actifs s'élèvent à 33,5 millions d'euros contre un résultat quasi nul sur 2021.

Il n'y a pas eu de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition en 2021, contre -0,4 million d'euros sur 2021.

La part des intérêts minoritaires s'élève à +1,5 millions d'euros sur 2022 contre +2.3 millions d'euros sur 2021.

Ces éléments induisent un résultat net part du Groupe en hausse de +28% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 72,7 millions d'euros.

## Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans la gestion conseillée et sous mandat que dans celle des crédits.

Compte tenu de conditions de marchés défavorables, l'*asset management* (hors la gestion immobilière) voit ses commissions sur encours baisser significativement. De plus, les bonnes performances enregistrées en 2021 par la gestion ont entraîné la hausse des commissions de surperformance qu'on ne retrouve pas sur l'année 2022, avec une diminution des commissions de surperformance de -25,6 millions d'euros.

L'activité de gestion immobilière poursuit sa croissance en termes de marge et de revenus récurrents et les revenus transactionnels augmentent légèrement par rapport à 2021.

Le *private equity* a continué de faire progresser ses encours grâce des nouveaux fonds lancés sur l'année et quelques *closing* additionnels sur les fonds existants continuant de démontrer une très bonne dynamique.

L'année 2022 est également marquée par la très bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises dans un contexte économique plus compliqué que durant l'année 2021. L'équipe confirme son statut d'acteur reconnu sur son segment de marché.

Les différents pôles d'activité sont les suivants :

- ✓ Banque Privée
- ✓ *Corporate finance*
- ✓ Gestion d'actifs
- ✓ *Private Equity*
- ✓ Immobilier
- ✓ *Institutional & Fund Services*

## Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Produit net bancaire</b>	<b>120.472</b>	<b>109.609</b>	<b>142.387</b>	<b>170.751</b>	<b>4.767</b>	<b>5.378</b>	<b>66.602</b>	<b>71.471</b>	<b>334.228</b>	<b>357.209</b>
Frais de gestion	-97.543	-90.373	-130.170	-133.362	-5.488	-5.995	-66.835	-60.696	-300.036	-290.426
- <i>Frais de personnel</i>	-61.630	-57.248	-73.219	-78.318	-2.673	-3.498	-42.364	-39.307	-179.887	-178.372
<i>. directs</i>	-44.423	-42.106	-56.373	-60.610	-2.045	-2.830	-35.748	-33.003	-138.588	-138.549
<i>. indirects</i>	-17.207	-15.142	-16.846	-17.709	-628	-668	-6.616	-6.304	-41.298	-39.822
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-28.993	-25.816	-50.013	-47.234	-2.600	-2.280	-13.294	-10.077	-94.900	-85.408
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.920	-7.309	-6.939	-7.809	-215	-217	-11.176	-11.312	-25.250	-26.646
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>-233</b>	<b>10.774</b>	<b>34.191</b>	<b>66.783</b>
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-14	-237	-14	-237
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>-247</b>	<b>10.537</b>	<b>34.177</b>	<b>66.546</b>
Sociétés mises en équivalence	13.467	10.377	-	-	3.002	739	-	-	16.470	11.116
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-93	33.470	-26	33.470	-119
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-388	-	-388
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>36.396</b>	<b>29.613</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>2.281</b>	<b>30</b>	<b>33.223</b>	<b>10.123</b>	<b>84.117</b>	<b>77.155</b>
Coefficient d'exploitation*	75,2%	75,8%	87,0%	73,9%	110,6%	107,4%	96,2%	80,9%	84,9%	76,4%

\*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB)

# Banque privée

---

## Faits marquants de 2022

- Malgré un environnement de marché compliqué, une collecte nette de 2 milliards d'euros en 2022 (France + Italie)
  - Des actifs sous gestion qui atteignent 21,2 milliards d'euros (France + Italie)
  - Une offre de gestion sous mandat et de gestion conseillée renforcée par de nombreux lancement de produits
  - Une très bonne dynamique autour de l'offre de Private Equity à destination des clients privés
- 

La banque privée constitue le métier historique du Groupe. Depuis plus de 250 ans, Edmond de Rothschild accompagne ses clients privés dans la préservation, le développement et la transmission de leurs actifs, à travers des solutions conjuguant performance de long terme et impact. Dans un monde en constant mouvement, notre rôle est de répondre de manière personnalisée aux besoins actuels et futurs de nos clients, en anticipant les changements qui façonnent l'avenir.

Cet engagement se reflète concrètement dans la gamme de produits et services de notre Groupe, qui restent toujours connectés à l'économie réelle en répondant aux défis de demain.

Le banquier privé est au cœur de la relation avec nos clients. Il développe une vision globale de leur patrimoine et coordonne leur accès aux différentes expertises et métiers du Groupe afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de leurs actifs, personnels comme professionnels. Nos clients privés bénéficient ainsi de l'ensemble des solutions du groupe Edmond de Rothschild en matière d'investissement, d'ingénierie patrimoniale, de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier et de philanthropie.

Forte de cette palette de compétences et d'expertises, la banque privée Edmond de Rothschild en France répond de manière hautement personnalisée aux besoins de ses clients en intégrant l'ensemble de leurs problématiques, à chaque étape de leur évolution patrimoniale.

## Une forte dynamique commerciale

L'année 2022 s'est caractérisée par un niveau d'activité soutenu de la banque privée. Notre développement a reposé sur plusieurs éléments marquants :

D'abord, une très bonne collecte nette dans un contexte de marché qui s'est complexifié tout au long

de l'année. Cette collecte, répartie à égalité entre le bureau de Paris et les sept bureaux de régions, se réalise auprès du cœur de cible de la banque : des entrepreneurs, tous secteurs confondus, qui font des opérations capitalistiques sur leur entreprise. La collaboration toujours forte avec le Corporate Finance permet aux équipes d'aller à la rencontre de ces entrepreneurs sur l'ensemble du territoire.

Ensuite le renforcement du crédit, qui repose sur le solide bilan de la banque. C'est toujours un axe de développement important qui répond à la demande des clients.

Enfin, l'innovation qui caractérise notre Groupe a été particulièrement active cette année, avec des lancements de produits en Gestion sous Mandat, *advisory* ou *private equity* qui répondent à la stratégie de la banque de proposer à ses clients une allocation stratégique d'actifs diversifiés.

## Une offre de conseil et de solutions d'investissement qui s'est remarquablement enrichie

Edmond de Rothschild renforce constamment son offre de produits et services. Ces développements et innovations reflètent ses prises de positions fortes sur les expertises et thématiques pour lesquelles le Groupe identifie des opportunités de croissance sur le long terme.

## Un positionnement de maison d'investissements de Convictions

En 2022, plusieurs lancements de produits illustrent bien cette volonté de la banque d'avoir un impact dans l'économie réelle mais aussi valorisent ses valeurs et ses convictions, tout en répondant aux besoins des clients.

Les deux produits solidaires lancés par l'équipe d'Active Advisory représentent à eux seuls une collecte de 45 millions d'euros. Cette collecte a généré deux dons pour un montant total de 180 000 euros, remis aux associations « Imagine for Margo » et « la Maison des Femmes ». Ces produits solidaires s'inscrivent dans une dynamique très forte des produits structurés en 2022.

Le mandat de Private Equity, lancé cette année, contribue à démocratiser l'accès au capital risque pour les clients privés. Il leur donne la possibilité d'investir dans les stratégies innovantes et à impact de la plateforme private equity du Groupe, plus souvent réservées à des clients professionnels. La collecte sur ce mandat s'élevait fin 2022 à 85 millions d'euros.

### **Une offre à la fois proactive et réactive**

Pour faire face aux évolutions du marché, la banque a continué sur sa lancée pour renforcer son offre de produits liquides avec un nouveau mandat de gestion, le mandat alternatif au couple rendement risque modéré. A la fin de l'année la collecte s'élevait à 34 millions d'euros.

Par ailleurs, pour les clients entrepreneurs en recherche de solutions de réinvestissement éligibles au 150-0 B ter (conserver le report d'imposition de la plus-value de cession de leur entreprise), la banque a lancé en 2022 la distribution de plusieurs fonds d'investissements qui répondent à ce besoin : ExtendAM, Galion.exe et VAeX.

Enfin, l'équipe Wealth Solutions a su trouver des opportunités d'acquisition emblématiques pour les clients désireux d'investir en immobilier. Deux opérations en immobilier direct ont été réalisées, pour un montant total de 85 millions d'euros.

## **Au plus près des entrepreneurs**

Les entrepreneurs représentent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Plus que jamais, Edmond de Rothschild reste fidèle à son positionnement historique et différenciant de « Banque d'entrepreneurs, œuvrant pour les entrepreneurs ». Alors que le secteur de la Tech a souffert en 2022, la Banque soutient son engagement via de nombreux partenariats à Paris et en région tels que The Galion Project, Numeum (syndicat professionnel de

l'écosystème numérique en France) ou encore French Tech à Lille et à Marseille.

L'offre de Edmond de Rothschild a été conçue pour répondre aux besoins des PME et de leurs dirigeants. Elle intègre des services et solutions à l'ensemble de leurs problématiques privées comme professionnelles afin d'assurer la cohérence de leur patrimoine sur le long terme.

Les équipes de la banque privée travaillent ainsi en étroite collaboration avec les experts du Groupe en ingénierie patrimoniale et s'appuient sur de fortes synergies avec l'équipe de *corporate finance* pour conseiller leurs clients en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Cela permet d'offrir aux clients un conseil intégré, couvrant la gestion de patrimoine, la planification patrimoniale et l'acquisition & cession d'entreprise, mais également de les accompagner sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux ou immobiliers.

Enfin, en 2022, Edmond de Rothschild toujours « INCONTOURNABLE », est en tête du Classement Décideurs des banques privées indépendantes.

## Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2022	2021	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>120.472</b>	<b>109.609</b>	<b>9,9%</b>
Frais de gestion	-97.543	-90.373	7,9%
- <i>Frais de personnel</i>	-61.630	-57.248	
<i>. directs</i>	-44.423	-42.106	
<i>. indirects</i>	-17.207	-15.142	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-28.993	-25.816	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.920	-7.309	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>19,2%</b>
Coût du risque	-	-	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>19,2%</b>
Sociétés mises en équivalence	13.467	10.377	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>36.396</b>	<b>29.613</b>	<b>22,9%</b>
Coefficient d'exploitation*	75,2%	75,8%	

\*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

### Produit net bancaire

La dynamique commerciale de la banque privée se poursuit en France et les recrutements de banquiers en 2020 ont relancé la croissance en Italie. En conséquence, les revenus ressortent à 120,5 millions d'euros en 2022, en hausse de +10% par rapport à 2021.

Cette évolution se détaille ainsi :

En France :

- les commissions sur encours augmentent de +1,4% par rapport à 2021, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours avec un niveau élevé de collecte nette qui compense l'impact négatif des marchés sur les encours,
- très forte activité transactionnelle sur 2022 avec des revenus en forte hausse de +24%,
- les revenus sur l'activité de bilan sont en forte hausse sur 2022 grâce à la bonne tenue de
- l'activité de crédit, avec des revenus en forte hausse par rapport à 2021, mais aussi avec des revenus liés aux produits structurés en augmentation.

En Italie, les investissements consentis fin 2019 continuent de porter leur fruit. Malgré la baisse des encours sous gestion moyens de -3%, les revenus ne sont en retrait que de -4% en 2021, dont -10% sur les commissions sur encours.

Au total, le Produit Net Bancaire de la banque privée contribue pour 36% au Produit Net Bancaire consolidé 2022, proportion en hausse par rapport à celle de 2021 (31%).

### Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 97,5 millions d'euros en 2022, en hausse de +7.9% par rapport à 2021.

À 61,6 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en hausse de +7.7% par rapport à 2021, avec l'impact année pleine des recrutements de 2021 et du fait des rémunérations variables dépendant des résultats.

Les autres charges sont en hausse de +12.3%, une grande partie liée à l'amélioration du contexte sanitaire.

## Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 22,9 millions d'euros, en très nette hausse par rapport à celui de 2021 (qui était de +19,2 millions d'euros), avec la forte hausse des revenus et une augmentation contrôlée des coûts.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 75% en amélioration par rapport à celui de 2021 (76%).

À l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

## Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution de Edmond de Rothschild (Monaco), en progression de +29,8% par rapport à 2021, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 36,4 millions d'euros en 2022, en progression de +22,9% par rapport à 2021.

# Gestion d'actifs

---

## Faits marquants de 2022

- 27,9 milliards d'euros sous gestion
  - Une année complexe du fait des baisses des marchés
  - Une collecte nette presque à l'équilibre en excluant la sortie sur un fond peu margé
  - Une feuille de route ambitieuse en matière d'Investissement Responsable
  - La plateforme des actifs réels monte en puissance
- 

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de convictions. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés. Elle se compose également d'une plateforme innovante dans les actifs réels, avec des stratégies centrées sur l'investissement responsable et d'impact.

## Une année de fort développement

L'année 2022 a été marquée par de nombreux succès, malgré un environnement de marché houleux. La guerre en Ukraine, une inflation tenace soutenue par l'augmentation des prix de l'énergie, ou encore la hausse des taux engendrée par le resserrement des politiques monétaires de part et d'autre de l'Atlantique, ont créé les conditions de l'instabilité et d'une forte volatilité. Il est clair que le secteur de la gestion d'actifs a été confronté à des défis majeurs, avec des performances négatives à deux chiffres pour bon nombre de classes d'actifs ou encore une forte pression à la vente concernant certains secteurs gagnants au cours des dernières années, à l'image de la Tech.

Malgré tous ces vents contraires, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a tiré son épingle du jeu et affiche une résilience remarquable en 2022.

De nouveaux fonds ont été lancés tout au long de l'année, preuve d'une innovation constante y compris

dans un environnement d'aversion au risque et d'attentisme pour toute une partie de notre industrie.

EdR Sicav Millesima World 2028, fonds obligataire à échéance proposé depuis le mois de mai et ouvert à la souscription pendant un an, offre une exposition aux obligations d'entreprises à haut rendement des pays développés et émergents. Edmond de Rothschild Asset Management (France) est l'un des pionniers des fonds à échéance en France et a lancé 10 fonds ouverts de ce type depuis 2008 collectant plus de 2 milliards d'euros. Le fonds actions européennes EdR SICAV European Smaller Companies, investissant des entreprises de petites et moyennes capitalisations, avec un biais croissance et qualité, a quant à lui été créé en fin d'année. Des fonds dédiés ont par ailleurs été lancés en partenariat avec une banque de réseau espagnol sur le thème du metaverse et avec un important institutionnel français concernant un fonds obligataire à échéance commercialisé pendant trois mois.

En termes de recrutements, les équipes de gestion parisiennes se sont étoffées au cours de l'année 2022, afin de renforcer notamment le processus d'investissement et les capacités de gestion. De nouveaux gérants ont été recrutés dans l'équipe Actions.

Par ailleurs, l'équipe commerciale dirigée par Marie Jacot-Cardoen, *Global Head of Distribution*, s'est renforcée en France, afin de servir au mieux nos clients.

En France, l'équipe Distribution et Partenariats a été renforcée avec l'arrivée d'un commercial qui a la responsabilité de développer l'activité commerciale dans l'Est de la France et en Ile-de-France (conjointement avec les autres membres de l'équipe).

## Un dynamisme commerciale

En dépit d'un contexte de marché complexe et d'une volatilité élevée, 2022 a été une année marquée par de nombreux succès pour les activités de gestion d'actifs de Edmond de Rothschild (France). Le montant de la collecte et le nombre d'appels d'offres remportés témoignent d'un fort dynamisme.

Plusieurs stratégies actions se sont ainsi démarquées par leurs performances. Edmond de Rothschild Fund Big Data atteint désormais près de 1,4 milliard d'euros d'encours, porté notamment par une collecte nette avoisinant les 340 millions d'euros en 2022. Ce succès traduit le fort intérêt des investisseurs pour la thématique, ainsi que pour la performance du fonds depuis sa création. Lancé en août 2015, Edmond de Rothschild Fund Big Data enregistre une performance annualisée de +11,3% contre une performance de +9,1% pour son indice de référence.

Quant à Edmond de Rothschild Fund US Value, il a collecté près de 170 millions d'euros en 2022. Le fonds enregistre une performance de 13,2% en 2022, contre -2,1% pour son indice de référence. Ses encours s'élèvent à près de 450 millions d'euros, preuve de l'engouement retrouvé pour la Value.

Le fonds Edmond de Rothschild Fund Human Capital lancé fin 2020 atteint désormais plus de 160 millions d'euros d'encours. Il a délivré des performances relatives favorables en 2022. C'est une stratégie ISR particulièrement importante pour notre Groupe avec un focus sur le pilier Social. Côté obligataire, notre stratégie d'allocation obligataire, EdR Fund Bond Allocation a certes terminé l'exercice en territoire négatif mais a continué à battre largement son indice de référence avec une bonne marge malgré la hausse des taux et l'extrême volatilité sur les marchés. Par ailleurs, Edmond de Rothschild SICAV Financial Bonds, Edmond de Rothschild SICAV Euro Sustainable Credit et Edmond de Rothschild Fund Euro High Yield ont battu leurs indices de référence et leurs pairs durant cette année particulière sur les marchés.

Plusieurs récompenses obtenues en 2022 confirment la qualité et la robustesse de nos performances d'investissement. Edmond de Rothschild Asset Management est arrivé en tête du classement du Grand Prix de la Finance 2022 de H24 Finance des meilleures sociétés de gestion dont les encours se situent entre 50 et 100 milliards d'euros. A cette occasion, plusieurs de nos fonds ont été primés. En outre, la gamme Actions Monde d'Edmond de Rothschild Asset Management a été récompensée lors des Quantalys Awards. Ce prix a été décerné dans la catégorie des sociétés ayant une

activité européenne et qui gèrent plus de 5 milliards d'euros.

## Une feuille de route ambitieuse en matière d'investissement responsable

Près de 15 ans après avoir lancé une stratégie liée aux énergies renouvelables (2007), Edmond de Rothschild Asset Management poursuit sa montée en puissance dans l'investissement responsable, inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction.

La gamme de fonds labellisés ISR a d'ailleurs été multipliée par quatre depuis 2019. Cette gamme transverse couvre les actions et obligations européennes, les actifs mixtes ainsi que des thématiques à l'image de la santé, le capital humain ou encore la lutte contre le réchauffement climatique.

Edmond de Rothschild Asset Management poursuit le 3<sup>ème</sup> programme quadriennal de notre stratégie Investissement Responsable (2021-2024) et s'assure de l'intégration des considérations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) à tous ses investissements (actifs liquides et réels).

Du côté des actifs liquides, le choix a été fait, dès 2010, de s'engager auprès des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), inscrivant Edmond de Rothschild Asset Management dans une démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, dès l'origine, l'approche *Best-in-Universe* longtemps très minoritaire a été appliquée. Et dès 2011, un modèle propriétaire d'analyse et de notation ESG, EdR BUILD a été développé. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer des convictions extra-financières sur la base de ses propres analyses.

Du côté des actifs réels, de nombreuses initiatives ont été prises très tôt. Les activités du *private equity* contribuent par exemple à treize objectifs de développement durable des Nations Unies. Notre stratégie de dette d'infrastructures a été la première il y a 5 ans à intégrer des critères ESG dans le processus d'investissement. Au sein du métier immobilier, les équipes bâtissent - au sens littéral du terme - de manière durable le monde d'aujourd'hui et de demain.

Notre approche orientée vers l'action, avec pour objectif de démontrer concrètement notre impact avec des chiffres précis, se reflète dans notre nouveau positionnement de marque "Sustainability in action".

## La plateforme des actifs réels monte en puissance

La plateforme des actifs réels poursuit son fort développement, avec une collecte élevée concernant les trois métiers que sont l'immobilier, le *private equity* et la dette d'infrastructures.

En France, Edmond de Rothschild REIM a renforcé sa place d'acteur majeur de la gestion et de la structuration de fonds régulés pour compte de tiers. L'expertise en investissement immobilier a été renforcée afin de répondre encore mieux aux attentes de la clientèle privée et institutionnelle ayant conduit à une politique d'investissement dynamique en 2022 sur le marché des bureaux, de la logistique et du *last mile delivery*. Les interactions internationales ont été nombreuses, permettant des investissements de qualité pour le compte des fonds de la plateforme. La gestion active du patrimoine a notamment permis de mener avec succès la location de 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Levallois à un locataire unique de qualité. La démarche environnementale est restée au cœur de la stratégie au travers du label ISR de l'OPCI Immo Premium et de la labélisation systématique de tous les développements. Edmond de Rothschild REIM France a confirmé son engagement sur le marché des sciences de la vie en lançant le développement de plus de 7 000 m<sup>2</sup> de laboratoires à Villejuif, contribuant ainsi à un nouvel écosystème « Life Sciences » de classe internationale.

Afin d'accompagner le développement de notre plateforme d'investissements immobilier, un poste de Managing Director - Business & Product Development a été créé. Enfin la nomination d'un Head of ESG marque une nouvelle étape dans la structuration de nos convictions en matière de durabilités entrepris depuis plusieurs années

La plateforme londonienne du Groupe de dette d'infrastructures BRIDGE (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation) a clôturé la levée de fonds de son cinquième vintage. Elle atteint 2,5 milliards d'euros, multipliée par deux par rapport à la précédente concernant BRIDGE IV. Le cinquième millésime se compose de fonds collectifs et de fonds dédiés, dont 1,9 milliard d'euros de stratégie de dette senior et 600 millions d'euros de Yield Plus. Lancé en 2014 avec 400 millions d'euros, BRIDGE dépasse désormais les 5 milliards d'euros de capitaux levés.

Le déploiement atteint lui aussi un niveau record en 2022. L'équipe de BRIDGE aura déployé plus de 1,5 milliard d'euros, dont environ 1,2 milliard d'euros en stratégie senior et environ 350 millions d'euros en Yield Plus.

Cela représente le double du montant déployé en 2021, qui était déjà une année record. La centaine d'actifs de BRIDGE s'est avérée performante et résiliente en 2022, dans un environnement géopolitique et macro-économique turbulent. Aucun défaut ou perte de capital n'a été observé. Cela a encore renforcé la confiance des investisseurs dont l'appétit pour la classe d'actifs reste fort et augmente année après année, dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, que BRIDGE capte pour ses investisseurs.

Les 30 investissements réalisés au cours de l'année (contre 20 en 2021) se caractérisent par une diversification importante entre les pays, les secteurs et les actifs *brownfield / greenfield*. La transition énergétique (y compris les technologies renouvelables et les nouvelles technologies de transition énergétique de deuxième génération), l'infrastructure numérique, les services publics (avec un accent sur la décarbonisation), le transport (y compris la mobilité verte) et le social (y compris l'efficacité énergétique) ont été encore plus représentés dans les portefeuilles.

L'intégration ESG fait depuis longtemps partie des priorités de la plateforme de dette d'infrastructure d'Edmond de Rothschild. Classée parmi les 10 premières plateformes de dette d'infrastructure au niveau mondial, elle a remporté le prix "Infrastructure Asset Manager of the year 2022 - ESG Debt" attribué par IJ Global.

Fort du succès de ses précédents vintages, BRIDGE lance un 6<sup>ème</sup> millésime qui s'étend géographiquement et devient plus global, incluant notamment les Etats-Unis. Il offre une stratégie à rendement plus élevé pour soutenir davantage les plans de croissance des acteurs de la transition énergétique et des infrastructures.

## Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2022	2021	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>142.387</b>	<b>170.751</b>	<b>-16,6%</b>
Frais de gestion	-130.170	-133.362	-2,4%
- <i>Frais de personnel</i>	-73.219	-78.318	
<i>. directs</i>	-56.373	-60.610	
<i>. indirects</i>	-16.846	-17.709	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-50.013	-47.234	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.939	-7.809	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-67,3%</b>
Coût du risque	-	-	
<b>Résultat d'exploitation récurrent</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-67,3%</b>
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-67,3%</b>
Coefficient d'exploitation*	87,0%	73,9%	

\*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

## Produit net bancaire

Avec 27,9 milliards d'euros, les actifs sous gestion fin de période de la gestion collective sont en retrait par rapport au niveau enregistré fin 2021 (-15%), avec un impact très défavorable de la baisse des marchés sur l'année, et la sortie pour 2,6 milliards d'euros d'un fond peu margé.

L'encours moyen de ce pôle baisse de -9%.

Les revenus connaissent des évolutions contrastées selon les activités :

- dans l'activité d'*asset management* France de produits liquides (hors immobilier), les revenus sont en baisse sur encours de -7,5% du fait de l'évolution négative des encours moyens, partiellement compensée par une hausse des revenus transactionnels de +7,5%. Les revenus de commissions de surperformance baissent eux très fortement de -55% à 20,7 millions d'euros,
- dans l'activité de gestion immobilière, les encours moyens restent quasiment stable à -0,7% mais les revenus sur encours progressent de +2,6% grâce à l'amélioration des marges. Les revenus transactionnels augmentent de +37,7%,
- les revenus dégagés par l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie progressent de 6,6% par rapport à 2021.

Au global, les revenus du pôle d'*asset management* baissent de -16,6%.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont en baisse de -2,4% pour atteindre 130,2 millions d'euros contre 133,4 millions d'euros en 2021.

Les frais de personnel s'élèvent à 73,2 millions d'euros, inférieurs de -6,5% par rapport à 2021, principalement du fait de la baisse des rémunérations variables dépendant des résultats.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (57 millions d'euros) augmentent de +3,5% entre 2022 et 2021.

## Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en retrait de -25,2 millions d'euros par rapport à 2021 pour s'établir à 12,2 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 87% contre 74% en 2021.

## Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs s'établit à 12,2 millions d'euros contre 37,4 millions d'euros en 2021.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 39 points de base, en amélioration de 3 points de base par rapport à 2021.

# Private equity

---

## Faits marquants de 2022

- Poursuite de la levée de fonds des fonds ERES IV et Privilège 2021
  - Maintien des valorisations du portefeuille dans un contexte de marché compliqué
  - Lancement commercial du nouveau millésime de Kennet VI
  - Lancement des mandats Private Equity et des nouvelles thématiques Amethis Europe Expansion et Vaex
- 

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité de 2021 avec la poursuite de la levée de fonds d'ERES IV, qui a dépassé en décembre la taille cible initiale de 500 millions d'euros. En parallèle, Privilège 2021, le nouveau millésime de fonds de fonds hybride centré sur les stratégies mid market en Europe et aux Etats-Unis a été lancé en février et a atteint 93 millions d'euros de collecte en fin d'année. Plusieurs autres lancements commerciaux ont été réalisés avec les fonds Amethis Europe Expansion, Kennet VI et VAEX, les premiers *closings* étant attendus pour le début d'année 2023. En parallèle, l'activité de gestion des portefeuilles a fait preuve de résilience dans un contexte de marché compliqué. Les valorisations se sont dans l'ensemble maintenues, malgré la chute de nombreux comparables, grâce au dynamisme commercial et aux bons résultats du portefeuille.

Nous nous sommes plus que jamais appuyés sur nos convictions d'investissement pour concilier innovation, rentabilité et impact positif à long terme au travers de stratégies de capital investissement qui répondent durablement aux enjeux sociétaux.

## Fonds de fonds : lancement du nouveau millésime Privilège 2021

Le nouveau millésime de la franchise Privilège Access a réalisé son premier *closing* en février et atteint 93 millions d'euros de collecte à fin 2022. Le fonds a démarré la constitution de son portefeuille en réalisant cinq investissements au cours de l'année, dont quatre investissements primaires dans des fonds et une opération de co-investissement. En parallèle, la franchise a poursuivi le déploiement des deux véhicules du millésime 2018 avec cinq nouvelles opérations de co-investissement direct.

Au 31 décembre 2022, Privilège 2018 a réalisé l'ensemble de ses quatorze engagements prévus en primaire et douze co-investissements, engageant un total de 98,7 millions d'euros dans ses sous-jacents. Les fonds disposent aujourd'hui d'un portefeuille

diversifié reflétant des convictions sectorielles fortes telles que la technologie, la santé et les services financiers.

En parallèle, les fonds ont continué à recevoir en 2022 des produits de cession au travers de plusieurs distributions réalisées par les actifs du portefeuille. Une seconde distribution aux investisseurs a ainsi été réalisée en septembre 2022 suite à la cession en juillet de la société Glidefast par le fonds sous-jacent BVIP (Parallel) Fund X.

## Fonds d'investissement buyout mid-cap : poursuite de la collecte d'ERES IV et déploiement du portefeuille

Le fonds ERES II a été affecté par la chute du cours de bourse d'IHS, son dernier actif en portefeuille, dont la valorisation avait déjà fortement baissé suite à l'introduction en bourse de la société en octobre 2021. Aucune liquidité n'a pu être réalisée en 2022 du fait du *lock up* imposé aux actionnaires historiques et d'un flottant trop faible. Nous espérons néanmoins que les premières cessions de titres pourront intervenir dans le courant de l'année 2023.

Les fonds ERES III, entrés dans leur phase de désinvestissement suite au lancement d'ERES IV en 2021, ont poursuivi leur recherche d'opportunités de cession. Les fonds ont par ailleurs perçu plusieurs remontées de dividende au cours de l'exercice 2022, dont une notamment faisant suite au refinancement et à la recapitalisation de la société Wella qui a permis la réalisation d'une nouvelle distribution aux investisseurs en mai 2022.

Au global, la performance des Fonds ERES III sur l'année s'établit en légère hausse grâce à la bonne performance opérationnelle des sociétés du portefeuille et à l'impact positif de l'effet change Euros-Dollars, et ce malgré la sous-performance des sociétés cotées IHS et Allegro et la baisse des multiples de référence des comparables de marchés.

En parallèle, ERES IV a poursuivi sa période de collecte et réalisé son 5<sup>ème</sup> *closing* en décembre 2022 à 502 millions d'euros. Le Fonds a déjà réalisé 4 investissements dans les sociétés Envoy Global, Freightwise, HugherRush et Oncodesign. Le *closing* final est attendu fin janvier 2023.

## Kennet V : Fin du déploiement et maintien des valorisations

Kennet, stratégie spécialisée en capital croissance dans le secteur technologique, a finalisé la constitution de son portefeuille avec la réalisation d'un quatorzième et dernier investissement dans la société Jiminny, portant les montants investis sur l'ensemble des véhicules du millésime à 165 millions d'euros (dont 16,8 millions d'euros pour le fonds FPCI). En parallèle, les valorisations du portefeuille se sont au global maintenues à leur niveau de fin 2021 et ce, malgré un contexte de marché difficile marqué par la forte baisse des multiples des sociétés technologiques cotées en bourse. Pour rappel, la gestion financière de ces véhicules est assurée par la société britannique Kennet Partners. Le lancement commercial du fonds successeur, Kennet VI, a été réalisé en fin d'année et un premier *closing* est prévu pour le début d'année 2023.

## Transmission & Croissance : un fonds spécialisé sur la transmission des PME françaises

Après un *closing* final réussi à 109,9 millions d'euros en juin 2021, Transmission & Croissance, la stratégie spécialisée dans l'accompagnement des PME en phase de transmission managériale lancée fin 2020 avec l'équipe de Trajan Capital, a poursuivi le déploiement du fonds Transmission & Croissance I FPCI avec la réalisation de 2 nouveaux investissements dans Adfinitas, société spécialisée dans l'accompagnement à la levée de fonds pour les associations et les ONG et Cotton Bird, créateur de faire-part et de cartes de vœux.

En parallèle, la valorisation du portefeuille a augmenté significativement grâce au bon développement opérationnel des sociétés sous-jacentes.

Pour rappel, la stratégie a obtenu le label « Relance » du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

## Quadrant: Poursuite du déploiement des fonds sous-jacents

Quadrant III FPCI a été lancé en mai 2021 et a réalisé trois *closings* intermédiaires au cours de l'exercice, portant le total des souscriptions reçues à 27,1 millions d'euros.

Ce fonds de fonds maison, construit en étroite collaboration avec les banquiers privés pour répondre aux besoins spécifiques de diversification de portefeuille, a investi un total de 25 millions d'euros dans six expertises spécialisées de *private equity*: *buyout mid-cap* (ERES IV), transmission de PME (Transmission & Croissance I), capital croissance en Afrique du Nord (Amethis Mena II), dépollution des sols et développement urbain durable (Ginkgo III), hôtellerie haut de gamme (Boscalt Hospitality Fund) et immobilier à valeur ajoutée (Smart Estate Fund I).

Quadrant propose ainsi un socle d'allocation équilibré avec des stratégies ancrées dans la productivité d'une économie réelle et des thématiques qui répondent durablement aux enjeux sociétaux. En 2022, les fonds sous-jacents ont poursuivi leur déploiement conformément au plan.

## Lancement des mandats Private Equity et lancement de deux nouvelles stratégies : Amethis Europe Expansion et VAEX

L'année 2022 a également été marquée par le succès du lancement des mandats Private Equity auprès des clients de la banque privée en France. Au total, ce sont trente-cinq mandats qui ont été signés pour 84,8 millions d'euros.

Enfin, la fin d'année a vu le lancement commercial des nouvelles thématiques Amethis Europe Expansion, dédiées à l'investissement dans des sociétés européennes de taille moyenne souhaitant s'implanter ou se développer en Afrique ainsi que le fonds VAeX, fonds d'amorçage spécialisé dans le secteur de la Fintech et du Futur du Commerce. Les premiers closings de ces fonds sont attendus dans le courant du premier trimestre 2023.

## Résultats détaillés de l'activité *private equity*

En milliers d'euros	2022	2021	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4.767</b>	<b>5.378</b>	<b>-11,4%</b>
Frais de gestion	-5.488	-5.995	-8,4%
- Frais de personnel	-2.673	-3.498	
. directs	-2.045	-2.830	
. indirects	-628	-668	
- Autres charges d'exploitation	-2.600	-2.280	
- Dotations aux amortissements	-215	-217	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>17,1%</b>
Coût du risque	-	-	
<b>Résultat d'exploitation récurrent</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>17,1%</b>
Sociétés mises en équivalence	3.002	739	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-93	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2.281</b>	<b>30</b>	<b>ns</b>
Coefficient d'exploitation*	110,6%	107,4%	

\* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

### Produit net bancaire

La poursuite du développement des fonds de fonds favorise cette année encore le Produit Net Bancaire du *private equity* qui ressort malgré tout en légère baisse du fait de la création d'*Elyan Partners* courant 2021, transférant une partie des revenus mais aussi une partie des coûts sur la nouvelle entité dont une partie du résultat net se retrouve dans les comptes de Edmond de Rothschild (France) en mise en équivalence.

### Frais de gestion

Les charges d'exploitation sont en baisse de -8,4% par rapport à 2021, principalement du fait de la création d'*Elyan Partners* mi 2021.

### Résultat d'exploitation

En conséquence, la perte d'exploitation augmente légèrement par rapport à 2021 à -0,7 million d'euros (augmentation de la perte de 17,1% par rapport à 2021).

### Résultat courant avant impôt

Avec la prise en compte de la mise en équivalence de la société *Elyan Partners*, le Résultat courant avant impôt du *private equity* ressort à 2.3 millions d'euros quand il était à l'équilibre en 2021.

# CONSEIL AUX ENTREPRISES, ENTREPRENEURS ET FONDS

---

## Faits marquants de 2022

- Poursuite de la dynamique avec plus de soixante opérations conseillées en 2022
  - Une équipe renforcée avec neuf Directeurs Associés et plus de cinquante banquiers
  - L'équipe confirme sa position parmi les leaders sur le segment small mid-caps
  - Trois trophées d'Or 2022 au Sommet des Leaders de la finance, catégorie banque d'affaires : Meilleure équipe M&A (small to mid), Meilleure équipe LBO (small to mid), Meilleure équipe LBO (mid to large)
- 

Dans un contexte de marché moins porteur que 2021, l'équipe de Edmond de Rothschild Corporate Finance a maintenu son activité 2022 au niveau de son année record l'an dernier, avec soixante transactions réalisées.

S'appuyant sur une vision long terme, l'équipe a, très tôt, fait le choix de développer des verticales fortes sur des secteurs porteurs tels que la santé (plus de 40% du chiffre d'affaires 2022), l'immobilier (hôtellerie / loisirs inclus) près de 15% du chiffre d'affaires, les nouvelles technologies et le digital (10%).

L'équipe a poursuivi ses gains de parts de marché dans le secteur de la santé en réalisant des transactions emblématiques dans ce secteur. Par exemple, l'équipe a accompagné les actionnaires familiaux de Mayoly Spindler dans l'acquisition des activités d'*ipser Consumer Healthcare* et son ouverture de Capital à Capza et Caravelle. L'équipe est très active sur le segment des maisons de retraite et cliniques en accompagnant la réorganisation d'actifs des groupes Philogéris et Korian ; et également lors de la cession majoritaire de Hygie31 (groupement des pharmacies Lafayette) à Latour Capital et BPI France. Enfin, l'équipe a signé sa cinquième opération en trois ans dans les laboratoires d'analyses médicales en accompagnant Inovie et Ardian dans l'acquisition structurante du Groupe Bioclinic.

L'immobilier et l'hôtellerie, malgré des conditions de marché adverses, se sont également distingués avec la dix-septième opération dans la promotion immobilière et l'*asset management* immobilier (Turgot, M&A, Cardinal et Angelotti), dans l'*Hospitality* (quatre opérations) et dans la cession d'actifs réels avec notamment la cession du siège de Quimdis à Levallois Perret à Edgar Suites / BC partners ou encore le garage Lamarck, un actif d'environ 18 000 m<sup>2</sup> dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, à Foncière Concorde.

Le Tech & Digital poursuit son développement avec l'accompagnement des fondateurs d'AFD Tech dans la

cession du groupe à Accenture et de ceux de Payxper au groupe Société Générale ; l'équipe a également œuvré aux côtés de Berger Levrault lors de la cession de certaines activités logicielles.

Le pôle financement accompagne l'intégralité de nos opérations de vente, permettant d'améliorer la fluidité et le résultat de nos processus. Le conseil en financement permet également de rester proche des sociétés sous LBO et de répondre à leurs problématiques de financement tout au long de la vie de la société. L'opération GPS est la parfaite illustration de cette stratégie : Edmond de Rothschild Corporate Finance a travaillé sur le refinancement avant d'accélérer la cession suite à des appels entrants non sollicités.

L'équipe Edmond de Rothschild Corporate Finance Croissance, créée en 2021 pour répondre aux besoins des entreprises en croissance dont la valeur est comprise en 10 et 50 millions d'euros, et dirigée par deux Directeurs Exécutifs, confirme sa position avec une trentaine d'opérations sur 2022, notamment les recompositions du Capital de Masci (nucléaire), d'Axess Groupe (services IT) ou encore de la manufacture Jean Rousseau (bracelets de montre).

L'équipe affirme son expertise sur les opérations de vente (67%) tout en développant un positionnement plus systématique à l'achat auprès de nos clients historiques. En effet, la part des opérations réalisées auprès de nos clients historiques a encore progressé avec plus de 40% du chiffre d'affaires réalisé. Ce résultat met en avant l'accompagnement personnalisé dans le temps que nous leur apportons en nous appuyant sur les synergies offertes par le groupe Edmond de Rothschild (Banque Privée, Ingénierie Patrimoniale, Corporate Finance) et la qualité des équipes sur l'exécution des dossiers qui nous sont confiés.

## **PERSPECTIVES 2023**

Après une année 2022 sous le signe de la résilience et de la performance, Edmond de Rothschild Corporate Finance entend poursuivre son développement.

Dans le contexte macroéconomique 2023, l'équipe a d'ores et déjà construit un carnet de commande prometteur ce qui permet d'aborder les mois à venir avec confiance. Les fonds continuent d'être très actifs et animent le marché. Enfin, l'équipe a réussi à se positionner sur des secteurs qui restent dynamiques comme la santé, la tech et l'éducation.

## Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2022	2021	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>66.602</b>	<b>71.471</b>	<b>-6,8%</b>
Frais de gestion	-66.835	-60.696	10,1%
- <i>Frais de personnel</i>	-42.364	-39.307	
<i>. directs</i>	-35.748	-33.003	
<i>. indirects</i>	-6.616	-6.304	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-13.294	-10.077	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-11.176	-11.312	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-233</b>	<b>10.774</b>	<b>ns</b>
Coût du risque	-14	-237	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-247</b>	<b>10.537</b>	<b>ns</b>
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	33.470	-26	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-388	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>33.223</b>	<b>10.123</b>	<b>x 3.3</b>
Coefficient d'exploitation*	96,2%	80,9%	

\* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

### Produit net bancaire

#### Conseil aux entreprises

L'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2022 avec un nombre d'opérations stable par rapport à 2021, permettant une légère hausse de +1% par rapport à 2022 du produit net bancaire à 47 millions d'euros.

#### Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 19,6 millions d'euros, en baisse de -5,3 millions d'euros par rapport à 2021, impacté par la dépréciation des positions de *private equity* en fin d'année compensé par un impact de l'évolution des taux sur la trésorerie.

### Frais de gestion

#### Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation augmentent par rapport à 2021 (+5%), en lien avec le niveau élevé des revenus enregistrés.

Le résultat brut d'exploitation ressort positif à 4,5 millions d'euros.

### Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à +33,2 millions d'euros quand il était de +10,1 millions d'euros en 2021. Ce résultat intègre 33,5 millions d'euros de plus-value de cession.

## Perspectives 2023

Augmentation de l'inflation, remontée des taux d'intérêts, guerre en Ukraine, crise de l'énergie, persistance de la crise sanitaire en Chine notamment...les mauvaises nouvelles durant l'exercice 2022 ont impacté les marchés financiers. 2023 s'annonce tout aussi imprévisible. Nous l'aborderons avec une vigilance accrue, mais aussi avec la sérénité que nous donnent notre modèle de développement et l'organisation qui nous ont permis de surmonter les défis historiques des deux dernières années.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild (France) va poursuivre sa stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme : concentration sur une sélection de stratégies bien identifiées, feuille de route ambitieuse pour nos investissements socialement responsables sur la période 2021-2024 et renforcement de nos gammes thématiques.

## Évolution du portefeuille de participations

### **Cession de Edmond de Rothschild Monaco à Edmond de Rothschild Suisse :**

Edmond de Rothschild (France) a procédé à la cession de sa participation dans Edmond de Rothschild Monaco à Edmond de Rothschild Suisse.

### **Cession de Edmond de Rothschild REIM à OROX Europe :**

Edmond de Rothschild (France) a procédé à la cession d'Edmond de Rothschild REIM (France) à la société Orox Europe.

## Bilan consolidé

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé s'élève à 6.541,4 millions d'euros, en augmentation de +40,1% par rapport au 31 décembre 2021 (4.667,6 millions d'euros).

### Actif

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, Banques centrales, CCP	3.844.162	2.629.937
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	87.362	153.327
Instruments dérivés de couverture	61.080	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.503	1.384
Titres au coût amorti	73.465	4.813
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	539.590	63.229
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.530.671	1.421.591
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôt et autres actifs	251.442	148.399
Valeurs immobilisées	152.161	244.888
<b>Total de l'actif</b>	<b>6.541.436</b>	<b>4.667.568</b>

### Passif

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.131.947	1.417.275
Instruments dérivés de couverture	1.392	-
Dettes envers les établissements de crédit	49.606	51.278
Dettes envers la clientèle	2.556.637	2.488.188
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	54.443	-
Passifs d'impôts et autres passifs	251.044	235.830
Provisions	16.377	17.882
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	478.344	453.923
Intérêts minoritaires	1.646	3.192
<b>Total du passif</b>	<b>6.541.436</b>	<b>4.667.568</b>

## Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse à 87,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 153,3 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, cette rubrique intègre le portefeuille de *private equity* du Groupe (70,9 millions d'euros) ; des titres à revenu variable d'un montant de 13,3 millions d'euros, ainsi que des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (3,1 millions d'euros).

Les **Instruments dérivés de couverture** s'élève à 61,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les **titres au coût amorti** sont en hausse à 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en hausse à 539,6 millions d'euros à fin 2022 contre 63,2 millions d'euros à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +7,7% à 1.530,7 million d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à 1.421,6 million d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 88,5 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 21,4 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 3,7 millions d'euros à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 152,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 244,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 3.131,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de +121,0% par rapport au 31 décembre 2021 (1.417,3 millions d'euros).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours est en légère baisse (49,6 millions d'euros à fin 2022, contre 51,3 millions d'euros à fin 2021).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne. Elles augmentent globalement de 68,4 millions d'euros de date à date, soit +2,8% pour s'établir à 2.556,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 287,2 millions d'euros, ainsi que des autres dettes diverses pour 28,3 millions d'euros, d'autre part, de la diminution des comptes créditeurs à terme pour 383,9 millions d'euros.

Les **écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** s'élève à 54,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les **provisions** sont en baisse à 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2022 (72,7 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +5,4%, à 478,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## Engagements du Groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement	440.603	414.331
Engagements de garantie	131.361	82.089
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	155.965	121.559

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 440,6 millions d'euros, contre 414,3 millions d'euros à fin 2021. Cette augmentation est due à la progression des autorisations de découvert pour 27,6 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 1,3 million d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe augmentent de +60,0% pour s'établir à 131,4 millions d'euros (contre 82,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont augmenté par rapport à 2021, ils s'élèvent à 156,0 millions d'euros (contre 121,6 millions d'euros en 2021).

## Comptes sociaux

### Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Banque s'élève à 6.485 millions d'euros, en augmentation de + 40,95% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 4.600 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actif</b>		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	4.443.143	2.675.051
Concours à la clientèle	1.538.121	1.427.557
Autres comptes financiers	245.034	180.596
Titres et immobilisations	258.460	317.637
<b>Total</b>	<b>6.484.757</b>	<b>4.600.841</b>
<b>Passif</b>		
Opérations interbancaires	2.462.845	1.038.782
Dépôts de la clientèle	2.663.808	2.619.667
Dettes représentées par un titre	709.980	469.810
Autres comptes financiers	252.725	153.812
Dettes subordonnées	21.047	21.020
Capitaux propres	374.352	297.750
<b>Total</b>	<b>6.484.757</b>	<b>4.600.841</b>

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 68,52% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 4.443 millions d'euros contre 2.675 millions d'euros en 2021, soit une hausse de +1 768 millions d'euros (+66,1%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 3.844 millions à fin 2022, soit 59,3% du total du bilan de la Banque (contre 2.630 millions et 57,2% à fin 2021), en raison de l'amélioration de la situation de liquidité de la Banque et d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux positifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont restés stables à 25 millions entre 2022 et 2021.

Les prêts à terme sont de 500 millions à la fin 2022, contre 20 millions à la fin 2021.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 1.538 millions d'euros à fin 2022, contre 1.428 millions d'euros à fin 2021, soit une hausse de +7,8%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières et une augmentation des crédits accordés à la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 245 millions d'euros, à comparer à 181 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de +35,7%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 258 millions d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à 318 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une diminution de -18,7%, pour l'essentiel, en raison de la cession des titres de participations de Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management et de Edmond de Rothschild Monaco, des ventes et des retours de fonds sur les OPCVM de *private equity* et de la réévaluation du portefeuille des titres de participation et filiales.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 2.463 millions à fin 2022 (1 039 million au 31 décembre 2022). Cette hausse provient essentiellement des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de +1,70%, à 2.664 millions d'euros à fin 2022 contre 2.620 millions d'euros à fin 2021. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 710 millions d'euros contre 470 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des *Euro Medium Term Notes* (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des *Negotiable European Commercial Paper* - NEUCP et des *Negotiable European Medium Term Notes* - NEU MTN.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 253 millions d'euros contre 154 millions d'euros à fin 2021, soit une augmentation de +99 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises et l'évolution des indices boursiers.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 (montant identique au 31 décembre 2021), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2022	(1) 31.12.2021
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	34.141	32.171
<b>Total</b>	<b>247.739</b>	<b>245.769</b>

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **Résultat Net de l'exercice** s'affiche à +127 millions d'euros, à comparer à 52 millions d'euros pour l'exercice 2021.

## Compte de résultat de la Banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2022	2021
<b>Produit net bancaire</b>	<b>194.306</b>	<b>220.366</b>
Frais de personnel	-88.884	-84.512
Autres charges d'exploitation	-67.293	-60.785
Amortissements	-11.748	-12.707
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>26.381</b>	<b>62.362</b>
Coût du risque	46	-103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	99.777	-15.123
Résultat exceptionnel	-14	4
Impôt sur les bénéfices	423	4.842
<b>Résultat net</b>	<b>126.613</b>	<b>51.982</b>

## Produit net bancaire

À 194 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2022 est en baisse de -11,8% par rapport à celui de 2021 (220 millions d'euros).

Cette baisse de -26 millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -35 millions d'euros par rapport à 2021. Ceci est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2022 (-54 millions d'euros par rapport à 2021), compensés par des produits de cessions sur OPCVM de +10 millions d'euros, des produits d'intérêts et divers pour +9 millions d'euros,
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +3,5 millions d'euros (79,7 millions d'euros contre 76,2 millions d'euros en 2021). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions +6,6 million d'euros (honoraires de gestion, droits de garde, commissions de mouvement), compensée par une baisse des droits d'entrés -3.1 millions d'euros,
- le résultat de l'activité à marge est en hausse de +6.5 millions d'euros (19,9 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2021). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des encours de crédits, des découverts et l'évolution des taux d'intérêts.

## Frais généraux et amortissements

À 168 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en augmentation de +6,3 % par rapport à 2021 (158 millions d'euros).

Cette hausse de 9,9 millions d'euros est à décomposer en :

- une augmentation du poste **frais de personnel** de +5,2% (88.9 millions d'euros en 2022 contre 84,5 millions en 2021),
- une augmentation de +10,7% des **autres charges d'exploitation** (67,3 millions d'euros en 2022 contre 60,8 millions en 2021),
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 11,7 millions d'euros en 2022 contre 12,7 millions en 2021.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le **Résultat Brut d'Exploitation** ressort à +26,4 millions d'euros contre 62,4 millions d'euros en 2021.

### **Éléments hors exploitation**

Le **coût du risque** est de +46 milliers d'euros sur 2022 contre -103 milliers d'euros en 2021, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à +99,8 millions d'euros sur 2022 contre -15.1 millions d'euros en 2021. Les gains sur 2022 sont liés aux cessions des titres de participation dans EDR Monaco et EDR REIM.

Le solde net du **résultat exceptionnel** est négatif -14 milliers d'euros contre un solde positif de +4 milliers d'euros en 2021.

**L'impôt sur les bénéfices** : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices présente un solde positif de 0,4 million d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2021.

Le **Résultat Net** s'affiche à +127 millions d'euros, à comparer à +52 millions d'euros pour l'exercice 2021, soit une hausse de +74,6 millions d'euros.

### **Capital social**

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2022, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	actions soit	100,00%
Autres personnes physiques	59	actions soit	NS
<b>Total</b>	<b>5.538.388</b>	<b>actions soit</b>	<b>100,00%</b>

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2022.

**Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts**

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 326 054 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 92.273 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

**Informations sur les délais de paiement\* (article D.441-6 du Code de Commerce)**

À la clôture de l'exercice 2022, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.												
	Article D. 441-6° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	2					0	5					0
Montant total des factures concernées HT		0	0			0	1 088 909	0				1 088 909
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0%	0%			0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,5751%	0,00%			1,5751%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement												

\*Hors opérations bancaires et opérations connexes

### **Information sur les comptes bancaires inactifs**

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2022, un compte inactif au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 86.716,51 euros;

- n'avoir recensé, pour l'année 2022, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

### **Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2022 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36

- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

### **Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2022**

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

## Implantations par pays

Implantations	Activités
<b>FRANCE</b>	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
SAS Edmond de Rothschild REIM (France)	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Elyan Partners SAS	Gestion d'actifs
ERES IV GP SAS	Gestion d'actifs
Financière Eurafrique	Banque
Immopéra	Autres
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
<b>HONG KONG</b>	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
<b>ISRAEL</b>	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
<b>LUXEMBOURG</b>	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs
<b>MONACO</b>	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
FRANCE	1.106.325	339.061	784	77.853	-12.905	-13.884	979
HONG KONG	-	-7	-	-11	-	-	-
ISRAEL	1.729	1.434	1	-438	-	-	-
LUXEMBOURG	1.310	-6.261	-	-6.756	-98	-98	-
MONACO	-	-	-	13.467	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.109.364</b>	<b>334.227</b>	<b>785</b>	<b>84.116</b>	<b>-13.003</b>	<b>-13.982</b>	<b>979</b>

**Evénements postérieurs à l'exercice 2022 :**

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2022.

# Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

## Présentation de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front-office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

## Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance : du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, en charge du deuxième niveau de contrôle, composée de vingt-sept collaborateurs en intégrant ceux des filiales et succursales. Ces collaborateurs sont astreints à un reporting régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte huit collaborateurs en son sein et dix contrôleurs des risques dans les filiales et succursales, ainsi qu'un réseau de dix correspondants risques opérationnels, soit au total vingt-neuf personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale, troisième niveau de contrôle, composée de sept collaborateurs,

- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
  - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
  - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne,
  - Règlement général de l'AMF,
  - Corpus de règles MIFID II,
  - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
  - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
  - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,
  - Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
  - IRS Revenue Procedure 2017-15, QI Agreement,
  - DAC 6 (Directive UE 2018/822).
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

## La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier

l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015 et aux orientations EBA/GL/2021/11.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

## Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la société est tenue au sein de la Direction Financière, respectivement par le Département Comptabilité Sociale et le Département Comptabilité Groupe (ci-après la Direction de la Comptabilité), qui sont strictement indépendants des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Financier et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières. Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (a minima deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

## La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont

présentées dans le rapport de Développement Durable.<sup>1</sup>

En décembre 2022, la Politique des Risques du groupe a été mise à jour, avec l'intégration des risques financiers liés aux effets du changement climatique, et validée par le Conseil d'Administration. Les mesures déployées spécifiquement au niveau de Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) (« Non-Respect de la biodiversité et des enjeux climatiques dans les investissements ») du rapport annuel de Edmond de Rothschild (France).

1 <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Sustainable-development-report.aspx>

# Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, le groupe Edmond de Rothschild présente sa Déclaration de Performance Extra-Financière. La nature des activités du Groupe lui confèrent une responsabilité face aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux actuels. La stratégie du groupe Edmond de Rothschild en matière de RSE est menée dans le respect de l'éthique des affaires et le strict respect des réglementations et des bonnes pratiques professionnelles. L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit par la volonté d'avoir un impact positif sur l'économie réelle.

Les risques extra-financiers identifiés ont été regroupés en quatre piliers tels que présentés ci-dessous.

Les informations relatives à la collaboration sociétale, cinquième pilier de l'approche du développement durable du Groupe, sont présentées dans le rapport annuel de développement durable du Groupe<sup>1</sup>.

Celui-ci fournit des détails et des éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis vis-à-vis des engagements pour l'intégration des sujets de durabilité dans ses activités.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI).

Au travers de ces engagements internationaux, en plus des nationaux, le Groupe s'engage dans des groupes de travail et dans le renforcement de sa participation dans une meilleure application des principes de développement durable les analyses et les processus d'investissements ainsi que dans la gestion et l'évaluation des risques.

Cette Déclaration de performance extra-financière a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. La conformité et la sincérité des informations présentées dans la présente DPEF sont présentées dans le rapport du commissaire au compte joint en annexe.

## PRÉSENTATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	CAPITAL HUMAIN	INVESTISSEMENT RESPONSABLE	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
<p>Non-respect des engagements de responsabilité pouvant impacter la réputation du Groupe</p> <p>Non-conformité aux législations et non prise en compte de la cybercriminalité</p>	<p>Risque d'image de marque employeur</p> <p>Défaut d'engagement</p> <p>Risque réglementaire en cas de non-respect de la législation</p>	<p>Non prise en compte des enjeux ESG dans nos métiers</p> <p>Non-respect du risque climat dans les investissements</p>	<p>Non-respect de l'engagement d'atténuer l'impact environnemental</p> <p>Non-respect d'une utilisation durable des ressources</p>

<sup>1</sup> Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/Group/FR/edmond-de-rothschild-rapport-de-developpement-durable-2021.pdf>

# Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), hors filiales et succursales à l'étranger.

## Modèle d'affaires

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions. Il est indépendant, à capital familial, spécialisé dans la banque privée et *l'asset management*. Il est également présent dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier, de courtage en assurances et d'administration de fonds.

Il existe au sein du groupe Edmond de Rothschild une Direction de la Stratégie qui conduit les réflexions stratégiques auprès du Comité Exécutif. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier.

Grâce à son expertise, le respect de ses engagements et la gestion coordonnée de l'ensemble des métiers, le groupe Edmond de Rothschild entretient une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes.

Le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France) présenté ici reflète le modèle d'affaires du Groupe. Les détails concernant les résultats et activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés dans ce rapport de gestion.

<b>Le groupe Edmond de Rothschild est une Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire le monde de demain. Son histoire d'entrepreneur engagé le pousse à participer à l'avancement d'une finance plus durable au travers de solutions innovantes et créatrices de valeur.</b>				
NOS VALEURS	NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS	NOS ACTIVITÉS	NOTRE IMPACT
<p>Nos valeurs se fondent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'entrepreneuriat</li> <li>• l'innovation</li> <li>• la volonté d'impact</li> </ul> <p>Elles sont héritées d'une histoire familiale construite par un esprit pionnier et un entrepreneuriat engagé qui s'inscrivent dans toutes nos actions</p> <p>Pour nous, le succès se construit sur le long terme, avec prudence et réactivité, en conjuguant ardeur au travail et recherche permanente de solutions financières novatrices</p>	<p>759 collaborateurs et 8 implantations en France</p> <p>Un actionnaire unique garant d'un engagement de long-terme</p> <p>Un contrôle permanent de l'utilisation des ressources pour la gestion environnementale</p> <p>Des politiques et directives internes intégrant les enjeux liés à la durabilité</p> <p>4 064 MWh de consommation totale d'énergie en France en 2022</p> <p>18.9 Tonnes de papier consommé en France en 2022</p>	<p>Clients individuels privés</p> <p>Investisseurs Institutionnels et semi-institutionnels</p> <p>Autres banques / Institutions financières</p> <p>Family Office</p> <p>Institutions financières de développement</p>	<p><b>banque privée</b> Conseil et Conservation bancaire</p> <p><b>asset management</b> Investissement pour clients institutionnels et privés</p> <p><b>immobilier</b> Conseil et Investissement</p> <p><b>private equity</b> Conseil et Investissement</p> <p><b>corporate finance</b> Conseil</p> <p><b>courtage assurance</b> Conseil</p>	<p>5.27 Mds € gérés selon des stratégies ISR en France et 13 fonds labellisés</p> <p>100 % des encours de <i>private equity</i> en France gérés en intégration ESG</p> <p>14 % d'augmentation des Mandats ISR dans la banque privée en France en 2022</p> <p>Émissions carbone de 1005 t.éq.CO<sub>2</sub> en France en 2022</p> <p>Objectif d'alignement des activités asset management sur une trajectoire Net Zero</p>
<b>Un modèle de croissance basé sur un écosystème fort et des thématiques d'action pour soutenir l'innovation et avoir un impact positif sur l'économie réelle.</b>				
La santé	La gestion des ressources	L'évolution des cadres de vie	Le capital humain	La transition énergétique

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, elle a la capacité d'assembler de manière proactive des solutions et des expertises pour accompagner les clients privés de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, le Groupe a constitué une gamme de produits et de services, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert :

- opération de M&A,
- planification financière,
- analyse patrimoniale,
- conseil en assurance-vie,
- prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux.

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Les synergies fortes entre les diverses expertises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme. Sa gamme de solutions d'investissements se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Les activités de l'*asset management*, de *private equity*, d'immobilier et de gestion d'actifs sont placées sous la même ligne de métiers afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs.

De plus, afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, la création d'une SICAV

française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a été créée.

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée.

Du côté des actifs réels, nous bénéficions d'expertises diversifiées, que ce soit dans le domaine de l'immobilier, du *private equity* ou de la dette d'infrastructure. Tous ces savoir-faire sont orchestrés pour permettre une création de valeur durable et rentable.

Par ailleurs, notre *Global Head of Distribution* a pour mission de déployer la stratégie commerciale de l'*asset management* sur l'ensemble des géographies et de promouvoir l'intégralité de l'offre de gestion, comprenant les actifs liquides et les actifs réels, couvrant tous les segments de clientèle (investisseurs institutionnels, partenaires distributeurs et conseillers en gestion de patrimoine indépendants).

## Notre approche

Les risques extra-financiers listés dans cette DPEF ont été revus fin 2022 par les responsables des équipes concernées : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, le juridique, la gestion du risque, l'équipe ISR, les Moyens Généraux et les Ressources Humaines. Cette analyse a conduit Edmond de Rothschild (France) à modifier son approche d'identification des risques extra-financier prioritaires pour une gestion plus ciblée de ces derniers. Les risques retenus sont estimés être les plus représentatifs au regard des activités de Edmond de Rothschild (France).

De ce fait, de par la nature de son activité, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, la pratique sportive, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable ne font pas partie des enjeux matériels du Groupe et n'ont pas été identifiés comme des risques significatifs pour Edmond de Rothschild (France).

# Éthique et gouvernance

---

## **NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITÉ POUVANT IMPACTER LA RÉPUTATION DU GROUPE**

En tant que Groupe familial engagé, Edmond de Rothschild considère que la culture de l'éthique et de la responsabilité en toutes circonstances est une base fondamentale de son fonctionnement et des comportements attendus. L'adoption de pratiques éthiques et responsables dans nos métiers définit notre sens des affaires et conditionne notre développement.

### **Politiques**

La Gouvernance d'entreprise de Edmond de Rothschild (France) est régie par la Directive sur la Gouvernance d'Entreprise, déclinaison de la Directive Groupe sur la Gouvernance. Elle s'applique à Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild SA n'étant plus désormais une entité significative du groupe Edmond de Rothschild, n'y est plus soumise depuis la mise à jour de la Directive effectuée en décembre 2020.

Cette Directive répond aux obligations réglementaires applicables aux établissements de crédit ou aux sociétés de gestion ainsi qu'aux recommandations émanant des autorités de tutelle françaises, européennes ou suisses. Le Directoire assure la transposition de la directive Groupe en directive locale et s'assure de la bonne application de cette dernière. Cette directive est publiée sur le site Intranet France, mise à disposition pour tous les collaborateurs. L'engagement pris de communiquer régulièrement sur cette Directive est maintenu.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe détaille notamment le positionnement et les mesures en place pour prévenir les atteintes envers les droits humains liées à ses activités et les libertés fondamentales défendues. Elle a été revue en 2022 et en attente de validation par le Comité Exécutif Groupe.

---

De surcroît, et notamment afin de répondre aux exigences de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en mars 2022 pour y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de

gouvernance (ESG) par les organes de gouvernance locaux afin de renforcer la gestion des risques pouvant impacter la réputation du Groupe et pour s'assurer que les sujets de durabilité font partie intégrante du cahier des charges de toutes les entités locales.

En outre, il est à noter qu'en application d'une politique de réduction de l'utilisation de papier, une version numérique des dossiers des conseils et assemblées est désormais transmise aux participants afin de remplacer les impressions.

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir la robustesse de ses instances de gouvernance, notamment en assurant une diversité de profils des membres de ses organes collégiaux afin que la compétence collective de chacun d'eux permette tant la mise en œuvre et la gestion que la supervision de l'ensemble de ses activités.

Elle veille également à renforcer cette robustesse en tant que de besoin, et notamment dans le cas d'extension de ses domaines d'activité et/ou d'une évolution de ses obligations réglementaires.

Dans ce cadre, complétant ainsi la compétence collective du conseil, il est rappelé que trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été nommés en 2021. En 2022, aucune nouvelle nomination n'a été effectuée.

De plus, afin de satisfaire à de nouvelles obligations applicables en matière de représentation équilibrée femmes-hommes au sein de ses organes collégiaux, Edmond de Rothschild (France) :

- Applique depuis 2020 les règles de mixité au sein de son Conseil de Surveillance avec une proportion de 45% de femmes et de 55% d'hommes au 31 décembre 2022.
- A mis en place depuis 2020 un processus de sélection des membres de Directoire garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque genre parmi les candidats afin de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Directoire.

Comme annoncé en 2020, la diversité de profils et le pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance ont été renforcés et maintenus en 2022.

Edmond de Rothschild (France) veille par ailleurs à disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du Conseil, en respectant les règles édictées en la matière par le Code Middlenext, règles que le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter volontairement. Le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles.

Le Conseil de Surveillance s'appuie quant à lui sur les travaux d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques et d'un Comité des Rémunérations, qui lui permettent de contrôler la bonne application de la stratégie d'entreprise en respect de la tolérance des risques définie par la Banque. Ces Comités assurent ainsi le bon fonctionnement des instances de contrôle au plus haut niveau de la gouvernance.

Une procédure relative à la vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres des organes de gouvernance a été mise en place en 2017. Dans ce cadre, les travaux de vérification portent sur l'honorabilité, la compétence individuelle et collective des membres, la disponibilité, le respect des règles de cumul de mandats, les conflits d'intérêt, et l'indépendance des membres, tant au regard des règles Middlenext que des règles UCITS V. Les diligences effectuées en 2022 préalablement aux renouvellements de mandats n'ont révélé aucune anomalie aboutissant au rejet des candidats présentés à un renouvellement.

**45,45% de membres indépendants composaient le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2022 (versus 36,36% au 31.12.2021) et 1/3 édicté par le Code Middlenext)**

La hausse de ce pourcentage est due au fait qu'un membre du Conseil de Surveillance est devenu indépendant, ce dernier n'étant plus salarié du groupe Edmond de Rothschild depuis plus de 5 années.

**45% de femmes au sein du Conseil de Surveillance, identique à 2021**

Le maintien de ce pourcentage témoigne de la volonté de Edmond de Rothschild (France) de conserver une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, suite à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux mesures prises par les pouvoirs publics en France, rendant impossible un grand nombre des réunions des organes de Gouvernance en présentiel, Edmond de Rothschild (France) a su adapter l'organisation de celles-ci sans en bouleverser le calendrier, y compris celles relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La cellule de crise, composée des membres du Directoire, de salariés de la Direction Centrale des Risques, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'Information et des Moyens Généraux a poursuivi sa mission.

## **NON-CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS ET CYBERCRIMINALITÉ**

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place les dispositifs et les plans d'actions qui assurent le respect des principes posés par les réglementations en vigueur pour toutes les activités. Compte tenu du renforcement des obligations légales, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place les actions nécessaires à l'approfondissement de ses dispositifs pour le bon fonctionnement de ses opérations et la protection des clients.

Au-delà du respect et de l'application de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent apporte son expertise dans de nombreux domaines, assure le suivi de l'actualité juridique et de l'évolution des dispositions réglementaires ainsi que jurisprudentiels.

Les processus de veille, de suivi et de développements permettent de :

- Renforcer les systèmes de surveillance,
- Mettre régulièrement à jour les procédures d'alertes,
- Revoir les procédures internes,
- S'assurer du lancement et du suivi des formations conformité.

## **Politiques**

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place une politique interne en lien avec chaque thématique pouvant impacter soit ses activités, soit ses collaborateurs ou ses autres parties prenantes, notamment:

- les cadeaux et avantages
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- les abus de marché
- les conflits d'intérêts
- les mandats spécifiques
- les transactions personnelles des collaborateurs
- la lutte contre la corruption
- la faculté d'alerte des collaborateurs

Les politiques sont adressées à tous les collaborateurs du Groupe. Le groupe Edmond de Rothschild est ainsi fermement engagé pour le respect permanent des réglementations et s'assure du comportement responsable de chacun pour une gestion stricte des risques.

Un ensemble de politiques et de procédures définit la classification et les règles à adopter pour protéger la confidentialité des informations et répondre à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ce corpus documentaire a été diffusé et peut être consulté en permanence sur le site Intranet France dans la rubrique « Ma sécurité au quotidien ». Le registre des traitements de la France a été constitué avant mai 2018 et continue d'évoluer en complète coordination entre les départements concernés et le Data Protection Officer (DPO).

L'objectif principal du Groupe reste de maintenir une communication active sur les procédures et directives.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs sur le site Intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants sont mis à disposition des collaborateurs :

- Code d'Éthique du Groupe,
- Directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise,
- Directive Groupe LBA,
- Directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus,
- Procédure Groupe sur l'échange d'information,
- Charte Legal & Compliance Group,
- Directive Groupe sur la surveillance consolidée,
- Politique d'exécution des ordres,
- Directive sur les sanctions financières internationales,
- Politique des risques du Groupe,
- Crossborder Directive Groupe,
- Directive Groupe sur les armes controversées,
- Directive Groupe sur les conflits d'intérêts,
- Directive Groupe Prévention des abus de marché.

Ces directives sont soit directement applicables, soit transposées par des procédures dédiées dans chaque entité du groupe Edmond de Rothschild.

Des dispositifs de contrôle internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées par la Conformité. Des groupes de travail ciblés évaluent la juste valeur des législations et établissent le bon dispositif pour garantir le respect de leur implémentation. Trois

niveaux de contrôle sont appliqués à toutes les activités exposées et améliorés par des actualisations constantes. Des systèmes de veille dans les dispositifs de contrôle sont menés par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) afin d'améliorer les dispositifs en place au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Des formations ciblées sont organisées pour les équipes concernées. Par exemple, pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à utiliser depuis 2015 un outil de formation digitale développé par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs.

La Conformité de Edmond de Rothschild (France) a développé un e-learning sur mesure à l'abus de marché. Cette formation digitale a été adaptée aux différents métiers pour la France et a été étendue à toutes les entités idoines de Groupe. La formation sera de nouveau dispensée en 2023 aux collaborateurs concernés.

La Conformité a également mis à jour et dispensé en 2022 la formation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en format présentiel pour les collaborateurs concernés.

Ces dispositifs représentent une veille active pour le respect des réglementations et garantissent que tous les collaborateurs confrontés à ces risques sont informés des évolutions réglementaires. La DCCP s'assure ainsi en permanence du respect des politiques et directives mises en place.

Dans le cadre de la bonne application de la réglementation du travail, tous les principaux risques réglementaires identifiés ont fait l'objet de fiches de risques opérationnels dans lesquelles les procédures applicables et les dispositifs en vigueur pour la prévention des risques sont rappelés. Le Comité des risques de la banque analyse une fois par an, en présence des représentants des différents services de la banque, les indicateurs liés à ces fiches de risques et s'assure de la bonne application des procédures. La banque a également mis en place des formations sur le droit du travail pour les managers.

La Directrice des Ressources Humaines en France reporte directement au DRH Groupe et participe au Directoire de Edmond de Rothschild (France). Ainsi, le respect du droit du travail est un engagement transversal qui fait l'objet d'une attention permanente et de points réguliers au Directoire. Par ailleurs, les organes internes de contrôle sont en

charge de proposer des améliorations probables pour assurer une maîtrise des risques optimale.

La protection des données et de la clientèle se traduit par différents projets et outils performants pour gagner en efficacité et permettre une amélioration continue. Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et le Data Protection Officer (DPO) du Groupe s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données et des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées.

De même, le DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques RGPD et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu. Dès juillet 2022, l'effectif complet de Edmond de Rothschild (France) a été invité à refaire le e-learning RGPD. Celui-ci a préalablement été mis à jour en mai 2022. Fin décembre 2022, 67% de l'effectif avait validé le e-learning, sachant que sa date finale pour son suivi a été fixée à fin juin 2023.

De plus, tous les nouveaux collaborateurs, y compris les stagiaires, suivent une sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGPD. En 2022, 7 sessions de sensibilisation ont eu lieu pour 265 nouveaux entrants formés, soit 81% de cette population.

Un suivi permanent des contrats avec les sous-traitants est effectué et, si nécessaire, mis à jour en conformité avec le règlement. L'ensemble des traitements utilisant des données à caractère personnel est identifié dans le « Registre des traitements » de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales. Ce registre est suivi dans un applicatif dédié, déployé pendant l'année 2021, permettant d'y gérer les points de conformité au RGPD.

100% des traitements de ce registre ont été contrôlés et mis à jour par les départements concernés en 2022.

Les projets informatiques sont analysés conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ». En 2022, 21 fiches ont été rédigées et sont soit validées, soit en cours de validation conjointement par le RSSI et le DPO. Les applications informatiques gérant des données confidentielles et à caractère personnel font également l'objet d'un plan de mises en conformité et d'évolutions constantes pour renforcer la sécurité autour des données et de leur accès.

Enfin, 14 analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de

leur conformité au règlement. Un programme de revue tous les 3 ans de ces analyses, pour mise à jour si nécessaire, a démarré en 2022. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du groupe pour la mise en conformité RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par la France.

**100% des sous-traitants ont inclus les clauses RGPD dans leur contrat établi avec Edmond de Rothschild (France).**

**0 incident ayant nécessité une notification à l'autorité en 2022.**

## **NON-RESPECT DE L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES INCLUANT LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE**

Le groupe Edmond de Rothschild maintient son objectif d'exercer son métier de manière responsable et exemplaire. Le comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes est une priorité pour assurer le bon fonctionnement des activités du Groupe et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. L'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées aux valeurs familiales du groupe Edmond de Rothschild et au sens aigu de ses responsabilités.

### **Politiques**

Le Code Éthique du Groupe constitue une des principales politiques internes, appliquée par les collaborateurs de l'ensemble du groupe Edmond de Rothschild. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans ce dernier se traduit par un contrôle rigoureux de son application dans tous les métiers de la banque.

L'objectif permanent est de renforcer les procédures internes et les communications de sensibilisation pour tous les collaborateurs sur l'importance de se référer au Code d'Éthique en tout temps.

Le contenu de ce Code sera mis à jour en 2023 et disponible sur le site Intranet pour chaque collaborateur. Il rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les usages et les meilleures pratiques déontologiques. Le processus d'évaluation annuelle de la performance rappelle également les principes éthiques qui incombent à chacun.

Les procédures internes, les Comités d'Audit, de Risque et de Conformité et contrôle permanent garantissent sa bonne application, dans le cadre de tolérance des risques que le Groupe a définis. Les dispositifs mis en place par ces Comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié facilitent la gestion robuste des instances de gestion et de contrôle.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs concernés est tenu de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes, la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication

La Conformité a mis en place des procédures d'alerte pour permettre à tous les collaborateurs d'identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur. Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place contribuent au bon fonctionnement des directives en place et des outils mis à disposition de tous.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de toutes les parties prenantes. Le dispositif des procédures d'alerte garantit la confidentialité totale au collaborateur.

## **99,7% des collaborateurs concernés ont suivi en 2022 au moins une formation liée à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme**

Des formations ont été dispensées en 2022 sur les thématiques de la lutte anti-corruption, MIFID, Directive sur les Crédits Immobiliers, Directive sur la distribution d'assurance avec un taux de réalisation très satisfaisant

## **56% des formations réalisées en 2022 concernent les sujets Éthique et Conformité en 2021 (81% en 2021)**

L'organisation du groupe Edmond de Rothschild en filières métiers permet notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne de

métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA, entité faitière du Groupe.

Edmond de Rothschild (France) ne dispose d'aucune filiale dans les paradis fiscaux. L'engagement du Groupe pour la protection du système financier se traduit notamment par ce choix, dans le but de maintenir et renforcer la confiance de l'opinion publique. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le Code d'Éthique du Groupe fournit le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent à l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que « le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales. »

Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. L'évaluation annuelle de chaque collaborateur comporte une rubrique portant sur le respect des codes de conduites.

Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. Une procédure existe au niveau du Groupe réglant « l'échange d'information intragroupe dans le cadre de la surveillance consolidée » et ce document décrit en détail les règles à suivre concernant la gestion des risques liés, entre autres, à l'évasion fiscale. Une troisième procédure Groupe sur le « Traitement des alertes transactionnelles » complète ce cadre.

Le dispositif anti-corruption mis en place inclut des mesures de suivi des risques de corruption, avec un code de conduite anti-corruption, une cartographie des risques de corruption par entité, la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et les règles relatives aux cadeaux et invitations. Des emails de sensibilisation et des formations digitales sont également en place.

Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif adresse à l'ensemble des collaborateurs les principes d'échanges automatiques d'information. De plus, sont compris dans la documentation client, les éléments nécessaires à l'échange automatique d'information pour les pays signataires d'un accord d'échange avec la France.

Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon.

La DCCP et la Direction Juridique supervisent ces mises en place et leur bonne transmission aux acteurs concernés.

## **0 sanction pénale ou liée à la corruption**

# Capital Humain

---

## RISQUE D'IMAGE DE MARQUE EMPLOYEUR

Concilier le développement du capital humain avec la performance économique du groupe Edmond de Rothschild est une des missions des Ressources Humaine du Groupe. L'engagement des équipes pour ce développement s'appuie sur le partage des valeurs communes du Groupe afin de positionner le groupe Edmond de Rothschild comme un employeur de référence.

### Politiques

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents représente un objectif primordial pour notre Groupe. La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe adresse les engagements qui y sont inhérents, tels que :

- le respect des droits de l'Homme,
- les processus de recrutement,
- la rémunération, la mobilité et la promotion,
- l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

La Politique de Responsabilité Social du Groupe a été mise à jour en 2022 et sera validée par le Comité exécutif du Groupe en 2023.

L'accord sur l'égalité professionnelle et celui sur la Qualité de Vie au Travail font également partie des politiques mises en place par les Ressources Humaines.

Afin de renforcer l'attractivité de la marque employeur pour attirer les talents, les Ressources Humaines ont pour objectifs de :

- assurer un processus de recrutement exemplaire pour attirer les meilleurs candidats,
- participer à la formation des étudiants et intégrer les jeunes diplômés,
- intégrer et fidéliser les nouveaux collaborateurs à travers un parcours d'accueil dynamique et inclusif.

D'autre part, la Direction des Ressources Humaines a fixé comme objectif pour 2022 de renforcer la marque employeur en interne.

**93% de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2022 dont 46% de femmes**

L'ensemble des HR-Business Partners en France a suivi un cycle de formation sur le recrutement inclusif.

La Direction des Ressources Humaines de Edmond de Rothschild (France) a pris part aux deux sessions du forum « Hello handicap » qui propose à des salariés en situation de handicap de rencontrer des employeurs engagés.

Edmond de Rothschild (France) a participé en 2022 à 5 forums dans les universités et écoles et recruté 99 stagiaires et 28 alternants. A l'issue de leur stage ou leur alternance, 8 jeunes ont été recrutés en CDI.

Deux matinées « nouveaux collaborateurs » ont été organisées durant lesquelles ont été présentés, entre autres, les métiers du Groupe, l'écosystème, les valeurs, les processus RH. Ces matinées sont également l'occasion de présenter l'équipe des Ressources Humaines aux nouveaux embauchés afin de créer un lien direct.

Pour 2023, Edmond de Rothschild (France) prévoit de communiquer davantage dans les opérations de recrutement sur son engagement en matière de diversité et d'inclusion.

Un partenariat avec l'association edhecwinfin est en cours de finalisation afin de promouvoir les carrières dans les métiers de la finance auprès des étudiantes. Aussi, 3 réunions *d'onboarding* sont prévues pour 2023. Le format de ces matinées d'accueil des nouveaux collaborateurs pourra être modifié pour tenir compte des commentaires et impressions des collaborateurs, recueillis de façon systématique en fin de session.

**46% de femmes cadres dans la population totale des cadres au sein de Edmond de Rothschild (France)**

## DÉFAUT D'ENGAGEMENT

Le risque opérationnel en cas de recrutement inadapté ou de départ des personnes ou compétences clés est traité avec beaucoup de diligence.

Travailler pour une entreprise familiale dont les engagements et les valeurs s'inscrivent sur un temps long favorise l'engagement des collaborateurs.

Ainsi, afin de développer l'engagement des collaborateurs et de sécuriser les parcours professionnels, les Ressources Humaines ont comme objectifs de :

- former les collaborateurs tout au long de leur carrière,
- favoriser la mobilité interne,
- évaluer les compétences pour pouvoir les faire évoluer,
- proposer des programmes d'engagement en lien avec notre écosystème,
- favoriser un dialogue social de qualité pour garantir un environnement de travail attractif.

## Politiques

La direction des Ressources Humaines a mis en place diverses politiques et directives visant à renforcer les synergies pour respecter ses objectifs.

La Politique de formation, contenant les grandes orientations de la formation professionnelle, guide les opérations pour apporter des réponses adaptées aux enjeux stratégiques et aux besoins des métiers.

Chaque collaborateur doit pouvoir bénéficier d'un apprentissage personnalisé et adapté à ses besoins.

La formalisation des Processus d'évaluation de la performance s'inscrit dans une démarche de progrès continu. Les critères fixés dans le processus d'évaluation sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe.

Le Groupe Edmond de Rothschild privilégie les perspectives d'évolution en interne et s'appuie pour y parvenir sur des outils d'accompagnement et de communication La Politique de mobilité et la Politique de mobilité internationale regroupent les processus est sont suivis par un comité dédié.

Une procédure de prévention des risques psychosociaux (RPS) existe depuis plusieurs années. Elle prévoit notamment la possibilité de mener des enquêtes conjointes entre la Direction et les partenaires sociaux et de proposer des pistes d'amélioration des outils de prévention.

L'évaluation annuelle de la performance et les entretiens professionnels sont des éléments clé

permettant de mesurer l'engagement des collaborateurs mais aussi sur leurs attentes en termes d'évolution professionnelle.

**99,4% des collaborateurs en France ont bénéficié d'un entretien d'évaluation en 2022**

**83,4% des collaborateurs en France ont complété l'évaluation annuelle de la performance en 2022 (donnée au 8 février 2023)**

Le développement des talents est primordial et les programmes de formation doivent apporter une réponse adaptée aux enjeux stratégiques et besoins des métiers. Les Ressources Humaines ont mis en place des parcours de formation interne spécifiques tels que :

- le programme de formation managériale, qui aborde un certain nombre de thématiques telles que la conduite du changement,
- le programme d'expertise métiers, qui offre des formations techniques pour les différentes fonctions,
- des programmes de formation développés spécifiquement pour les métiers, tels que la Banque Privée ou la Gestion d'actifs.

Pour les autres formations, y compris les formations réglementaires, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe est régulièrement réalisée afin d'optimiser l'offre. En 2022, 841 collaborateurs ont suivi 8 629 heures de formation, soit 97% des salariés de l'UES. Les formations sont désormais proposées en présentiel, à distance ou en mode hybride en fonction des sujets.

**97% des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2022**

La mobilité interne vise à faire coïncider les aspirations personnelles de long terme avec les besoins du Groupe, Elle renforce l'engagement des collaborateurs et contribue à la bonne gestion du risque opérationnel en cas de recrutement inadapté ou de départ des personnes ou compétences clés la marque.

**50 collaborateurs en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2022 (49 en 2021) dont 40% de femmes (45% en 2021)**

Plusieurs appels ont été lancés auprès des salariés de l'UES pour rassembler des volontaires pour participer à des programmes d'engagement tournés vers notre écosystème. Tous les programmes lancés ont pu se dérouler grâce à l'adhésion de nombreux collaborateurs de l'UES.

Le Comité Social et Economique a été renouvelé en novembre 2022. 426 salariés ont participé au vote soit près de 2/3 de l'effectif.

13 réunions du Comité Economique et Social ont été tenues en 2022 et 8 accords ont été signés avec les organisations syndicales représentatives ce qui démontre la richesse du dialogue social au sein de l'UES.

Avec l'implémentation d'un nouvel SIRH dans le Groupe en 2023, les Ressources Humaines vont améliorer les entretiens d'évaluation des compétences en intégrant notamment la possibilité pour le manager et le salarié de demander du feedback à des interlocuteurs au sein du Groupe.

Un programme de formation dédié à la durabilité pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe sera aussi lancé en 2023 afin d'assurer un socle commun de connaissances sur le sujet. Une certification obligatoire sur les enjeux ESG sera également mise en place en complément pour les collaborateurs identifiés comme preneurs de risques.

Une « plateforme d'engagement » numérique devrait être proposée aux salariés de l'UES en 2023. Grâce à cet outil digital et innovant, nous souhaitons faciliter la participation des salariés intéressés à des programmes d'engagement internes ainsi qu'à des campagnes de dons en argent ou en temps.

Plusieurs sujets feront l'objet de négociations avec les instances représentatives du personnel en 2023. Un accord sur la GEPP est en cours de finalisation. Il est également prévu de revoir l'ensemble des accords portant sur le temps de travail.

## **RISQUE RÉGLEMENTAIRE EN CAS DE NON-RESPECT DE LA LÉGISLATION**

L'ensemble des processus des Ressources Humaines intègrent le principe de non-discrimination, sous la supervision de la Direction Groupe des Ressources Humaines et des Comités Exécutifs des diverses entités.

Pour contribuer à promouvoir la diversité, l'égalité professionnelle et la protection de la santé et de la sécurité des salariés, Edmond de Rothschild s'est fixé comme objectifs de :

- garantir la diversité à tous les niveaux et dans tous les métiers,

- assurer la règle « à travail égal salaire égal »
- améliorer le nombre de femmes dans les postes d'encadrement,
- favoriser l'équilibre de vie et la qualité de vie au travail,
- maintenir un très haut niveau de protection de la santé et de la sécurité des salariés
- prévenir les Risques Psycho-sociaux.

## **Politiques**

Le groupe Edmond de Rothschild considère ces objectifs comme des priorités de long terme.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe aborde aussi ces thèmes.

L'Accord Égalité Professionnelle formalise ces engagements, de même que l'Accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

L'Accord sur la Qualité de Vie au Travail, et ses indicateurs de suivi, la Politique de prévention des Risques Psycho-Sociaux, PAPRIACT et la Politique de Rémunération sont aussi essentielles à la gestion de ce risque par le département des Ressources Humaines.

Un accord sur la Qualité de Vie au Travail a été signé avec toutes les organisations syndicales représentatives en 2022. Il comporte de nombreuses mesures pour améliorer le quotidien des salariés de l'UES et aborde des thèmes nouveaux comme le soutien de l'entreprise aux aidants familiaux. En application de cet accord une personne employée par l'UES et en situation d'aidant familial a pu bénéficier de dons de RTT.

En ce qui concerne la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux, 4 sessions de formation à destination des managers ont été suivies. Par ailleurs, une centaine de salariés ont suivi un webinaire de sensibilisation sur le sujet.

La formation sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux va être poursuivie en 2023.

Le maintien du salaire des collaborateurs en congé de paternité est désormais assuré, en application d'une disposition de notre accord NAO.

Dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, un focus particulier a été fait sur l'égalité professionnelle. Le processus a été revu et renforcé.

Un sondage sur le télétravail a été fait auprès de l'ensemble des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction quant au dispositif de télétravail instauré dans l'Accord de Qualité de Vie Travail. Ce sondage a

fait apparaître un fort taux d'adhésion et un bon niveau de satisfaction des collaborateurs.

Le bilan sera fait en 2023 après six mois de fonctionnement de notre accord sur le télétravail. Il permettra de déterminer s'il est nécessaire de le modifier

De manière plus générale, le haut niveau de sécurité des locaux et des personnes est maintenu et la protection des bâtiments et des collaborateurs est assurée par une équipe d'agents formés et présents pendant la totalité des heures d'ouverture.

Les formations à la sécurité-incendie, aux gestes de premier secours ainsi que le maintien des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail ont repris en présentiel en 2022.

Les Ressources Humaines ont identifié comme point d'amélioration l'accès des femmes aux postes les plus élevés d'encadrement et/ou dans les comités de direction.

Pour 2023, les augmentations au retour des congés de maternité ou d'adoption seront désormais effectives dans le mois qui suit le retour de la personne.

Le projet d'organiser un « café des aidants » afin de permettre des échanges entre les collaborateurs et l'équipe des Ressources Humaines est prévu pour 2023. Les thématiques pourront être élargies à d'autres sujets concernant la Qualité de Vie au Travail.

**79 points sur 100 : résultat de Edmond de Rothschild (France) dans l'index d'égalité professionnelle**

# Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place des méthodologies intégrant les enjeux ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissements depuis de nombreuses années. Participer à la transformation pour une finance plus durable en adoptant des projections sur le long terme est une conviction inhérente aux valeurs du Groupe. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a placé l'analyse ESG au cœur de sa stratégie d'investissement et de développement.

## NON PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Le pilier Investissement Responsable fait référence aux enjeux matériels suivants :

- gestion du risque carbone et transition énergétique,
- intégration de critères ESG dans l'analyse financière,
- sélection positive dans la gestion d'actifs,
- engagement, dialogue et vote actionnarial,
- objectifs de développement durable des Nations unies (ODD),
- investissement d'impact,
- investissement thématique.

L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement est considérée comme un enjeu matériel de premier ordre.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Private Equity sont également signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis respectivement 2010 et 2016. Edmond de Rothschild Private Equity (France) est également signataire de la charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest qui traite notamment des aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

## Politiques

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour l'investissement responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG sont formalisés dans la Politique d'Investissement Responsable du Groupe. Elle est disponible sur le site Internet. Toutes les filiales s'y

réfèrent pour le développement des activités d'investissements durables.

La Politique d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été revue et mise à jour en 2020 incluant les développements du Groupe dans les méthodologies en place. Cette politique ESG renforcée contribue au partage de bonnes pratiques au sein de différents métiers et au renforcement des méthodologies. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation SFDR en 2021, cette politique a été complétée, avec une approche Groupe, par une politique d'intégration des risques en matière de durabilité et de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

La Politique d'IR est mise en œuvre sous différents angles:

1. Une politique d'exclusion maison concernant les armes controversées, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles et le tabac.
2. L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions, crédit et émetteurs souverains.
3. La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive.
4. Un engagement actionnarial couvrant toutes les classes d'actifs.
5. La mise en œuvre d'une feuille de route climat.

Cette politique se traduit en une capacité à construire des portefeuilles ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

**Objectif:** Nous mettrons à jour notre Politique d'Investissement Responsable, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires ESG ainsi que pour formaliser nos avancées en matière d'exclusion, politique de vote et d'engagement et de méthodologie d'analyses ESG. Le volet climat de la politique Investissement Responsable sera renforcé en 2023 notamment via une nouvelle mise à jour de notre feuille de route climat qui intégrera également les enjeux de biodiversité, étroitement liés aux enjeux climatiques.

Edmond de Rothschild Private Equity<sup>1</sup> dispose également d'une politique d'Investissement Responsable.

## Stratégie et Gouvernance

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la troisième stratégie

<sup>1</sup> Edmond de Rothschild Private Equity (« EdRPE »), composée de deux sociétés de gestion respectivement implantées en France et au Luxembourg

IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et compte parmi ses membres les responsables des différentes directions.

Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2021-2024, priorisée au sein de leurs Directions. La stratégie 2021-2024 concerne, pour la première fois, l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi d'Edmond de Rothschild en faveur de l'investissement responsable et d'assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant l'intégration ESG, le climat, la formation et la communication IR ainsi que l'inclusion de critères ESG dans la rémunération.

La gouvernance a été renforcée en 2022 par le rattachement formel du Comité de Pilotage IR au Comité Exécutif Asset Management Global. Le Comex AM a en outre reçu une formation ESG dédiée par le cabinet de conseil en transformation durable SIRSA. Le travail du Comité de Pilotage IR s'est concentré sur l'élaboration d'une gouvernance IR Global AM.

Objectif : Le Comité Pilotage IR a acté l'adhésion à l'initiative NZAM (Net Zero Asset Managers) avant fin mars 2023 ainsi que la création d'un poste de Global Head ESG Asset Management pour renforcer la coordination entre les expertises liquides et illiquides ainsi qu'une exécution efficace de la stratégie Investissement Responsable Global AM.

## Analyse et gestion ESG

L'équipe IR dédiée de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est le socle de l'expertise IR. Composée de quatre spécialistes expérimentés, elle cumule plus de 80 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine spécifiquement.

Elle a développé depuis 2010 un modèle d'analyse ESG propriétaire : « EdR BUILD », cœur de notre approche. « EdR BUILD » permet à l'équipe IR d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. Revu et amélioré régulièrement, « EdR BUILD » intègre depuis 2017 les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD),

activés de façon différenciée en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée.

Se positionnant au carrefour des avancées méthodologiques et s'appuyant sur les évolutions réglementaires, nous avons également intégré la taxonomie verte, les risques climat physiques et les enjeux de biodiversité dans notre cadre d'analyse. Les analyses ISR des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèses accessibles à l'ensemble des gérants et analystes. « EdR BUILD » couvre aujourd'hui environ 350 entreprises européennes, de toute taille de capitalisation, et irrigue la recherche sur les émetteurs souverains et privés, actions et obligations. Il détermine systématiquement l'univers d'investissement global ou partiel de nos fonds ISR actions, taux ou diversifiés, en excluant les titres avec les plus mauvaises notations ESG. Il vise également à détecter des opportunités d'investissement et fournit des signaux clairs aux gérants dans le cadre de la sélection des titres.

En 2022, l'équipe IR a participé à 178 rencontres entreprises sur des thématiques exclusivement ESG ou mixtes ESG et financières.

L'équipe IR a également été sollicitée de façon régulière pour réaliser des appréciations ESG moins exhaustives (go/no go ESG) de sociétés hors du champ de couverture interne et non couverts par les agences de rating ESG externes.

Privilégiant le contact direct avec les entreprises, l'équipe s'appuie également sur un nombre de fournisseurs d'analyses et outils externes, dont notamment *Bloomberg*, *Sustainalytics*, ISS, MSCI, *Carbon4Finance*, *Reprisk*, *Proxinvest*. D'autres données peuvent être utilisées comme l'Access to Medicine index ou Banktrack. Ces fournisseurs sont le plus fréquemment sélectionnés selon des procédures d'appels d'offres et utilisés sur des thèmes spécifiques, par exemple ISS pour la gouvernance, Carbon4Finance pour les données climat, MSCI pour les ODD.

Edmond de Rothschild Asset Management poursuit l'agrandissement de sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants des gérants actions et crédit. En 2022, une harmonisation des notations internes versus les notations externes a été entreprise, en appliquant les pondérations des piliers E, S et G de notre modèle d'analyse EdR Build aux scores par pilier de MSCI, menant à un score « MSCI ajusté ».

La recherche ESG, avec la recherche financière, est intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement :

- définition de l'univers d'investissement,
- analyse fondamentale,
- construction de portefeuille,
- constitue un critère majeur pour la sélection des titres.

Objectif : En 2023, le score « MSCI ajusté remplacera le score Sustainalytics pour les entreprises à couverture externe.

### Données ESG et outils de suivi et de reporting

Privilégiant le contact direct avec les entreprises, l'équipe IR s'appuie également sur un nombre de fournisseurs d'analyses et outils externes, dont notamment Bloomberg, Sustainalytics, ISS, MSCI, Gaïa pour les moyennes et petites capitalisations européennes, Carbon4Finance, Proxinvest. D'autres données peuvent être utilisées comme l'Access to Medicine index ou Banktrack. Ces fournisseurs sont le plus fréquemment sélectionnés selon des procédures d'appels d'offres et utilisés sur des thèmes spécifiques, par exemple ISS pour la gouvernance, Carbone4Finance pour les données climat, Reprisk sur les controverses.

Ils incluent notamment pour chaque titre, le fonds et le benchmark, les notations ESG internes et externes, les notations par pilier, les controverses ainsi la part d'investissement durable du portefeuille. Ils sont complétés par une attribution ESG titre par titre et par un tableau de bord détaillé d'exposition aux ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations unies. Un tableau de bord est dédié au climat, avec une quinzaine d'indicateurs dont l'intensité carbone (scope 1 à 4), les émissions évitées et l'alignement avec l'accord de Paris. Ces tableaux de bord sont disponibles directement dans notre outil de gestion de portefeuille ou mis à jour quotidiennement. Ils sont pour les gérants des outils de suivi et de pilotage ESG efficaces. Le gérant a notamment la possibilité de simuler l'impact d'une modification du profil ESG du portefeuille. Il peut également plus facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et constater les progrès réalisés.

Objectif : Concernant l'univers d'investissement non couvert en interne, nous remplacerons notre fournisseur principal de notation extra-financière Sustainalytics par MSCI. Nous resterons très vigilantes quant aux besoins de données supplémentaires qui

pourraient apparaître. Nous continuerons à développer le contenu des tableaux de bord, en ajoutant notamment les données de risques climatique physiques et de biodiversité ainsi que les indicateurs d'incidences négatives et l'alignement taxonomie.

### Gamme de fonds ISR

Depuis 2020, nous avons fortement développé notre gamme de fonds ISR. Au 31 décembre 2022, 13 fonds ont reçu le label public français ISR, après un audit complet réalisé par Ernst & Young. Ils couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et le multi-asset, ainsi que des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Fin 2022, nous avons notamment lancé un fonds qui concrétise notre expertise ISR dans les petites et moyennes capitalisations européennes. Outre des fonds ISR généralistes, nous avons une gamme de fonds ISR thématique qui couvre les thèmes prioritaires de la santé, de la transition énergétique et du climat ainsi que celui du capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques. Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gestionnaire de portefeuille traditionnel et un spécialiste ISR, soit en interaction étroite avec nos spécialistes ISR. Aucune participation n'est prise en compte dans le portefeuille sans l'approbation préalable du profil ESG requis par l'équipe Investissement Responsable. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI).

Objectif : capitaliser sur les lancements récents de stratégies ISR et sur la qualité de notre gamme ISR, afin de faire croître significativement nos AUM ISR.

**Encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR<sup>1</sup> en 2022 : 5 268 millions €**

**Soit 22% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) (29% en 2021)**

<sup>1</sup>Fonds ouverts labellisés ISR et fonds dédiés implémentant explicitement des stratégies et thèmes ISR

## Les approches d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild

### Investissement d'impact

**Pratique** : il consiste à investir dans des entreprises, souvent dans le non coté, qui cherchent à générer une plus-value sociale ou environnementale mesurable. Un même fonds peut regrouper plusieurs de ces stratégies d'investissement. Si l'investissement d'impact trouve son expression la plus immédiate du côté des actifs réels, pour répondre aux exigences d'intentionnalité, d'addition et mesurabilité, les investisseurs s'intéressent de plus en plus à la capacité d'impact sur l'économie réelle des stratégies liquides. Nous identifions et publions les indicateurs d'impact les plus pertinents pour nos fonds ISR, parmi lesquels des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux propriétaires. Nous analysons l'impact également sous l'angle d'une contribution positive ou négative aux ODD ainsi que sous l'angle climatique. La mesure de

l'alignement 2 degrés d'un portefeuille nous semble particulièrement intéressante de ce point de vue. Impact sur la gestion: impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques. Les stratégies d'investissement d'impact doivent également démontrer que sans leur intervention, l'atteinte des objectifs fixés n'aurait pas été possible. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

**Impact sur la gestion** : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.

### Thématiques durables

**Pratique** : Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des catégories de titres apportant des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, la transition énergétique, le capital humain ou le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant du business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque

étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

**Impact sur la gestion** : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques.

### Encours ESG

**Pratique pour Edmond de Rothschild Asset Management dans les actifs liquides** : a mis en place et formalisé depuis 2017 une approche ESG qui a été progressivement étendue à toutes les classes d'actifs concernées et à toutes les zones géographiques. Elle a été renforcée en ligne avec l'approche ISR de l'AMF et la réglementation SFDR, en formalisant une approche d'« intégration ESG engageante » permettant de classer tous nos fonds ESG en article 8 SFDR. Les gérants de portefeuille ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. Cette approche comprend en outre la politique d'exclusion mentionnée ci-dessus.

**Impact sur la gestion** : impact systématique sur l'analyse des émetteurs ainsi que sur la construction de portefeuille sans néanmoins se traduire par une approche en sélectivité.

**Principe pour Edmond de Rothschild Private Equity (France)** : l'ESG se matérialise par des étapes concrètes tout au long du processus d'investissement. Tout d'abord la sélection des investissements fait l'objet d'une sélection rigoureuse au travers de deux filtres : la liste d'exclusion commune à toutes les stratégies de Edmond de Rothschild Private Equity et l'évaluation du risque de durabilité. A cela s'ajoutera le déploiement progressif de la prise en compte des principales incidences négatives tel que définies dans le Règlement SFDR. Ces éléments sont présentés au Comité des Risques et au Comité d'Investissement et font donc partie intégrante de la décision d'investissement. Le risque de durabilité est intégré au suivi global des Risques.

Les risques sont réévalués annuellement et surveillés pendant toute la période de détention des titres. A la cession des titres, Edmond de Rothschild Private Equity a pour ambition que toutes les stratégies intègrent des informations sur la durabilité (risques et principales incidence négatives) afin d'explicitier le résultat des éventuelles actions entreprises depuis la prise de capital.

Ces sujets sont progressivement mis en place. Les fonds présentent leur approche d'investissement responsable directement dans leur documentation légale et marketing, elles sont basées sur les principes d'Investissement Responsable d'EdRPE et la documentation d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild.

L'ESG peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de Rothschild, tels que la multi gestion/sélection de fonds, la dette d'infrastructure ou l'immobilier. Les encours sous gestion des stratégies d'investissement ne sont comptabilisés que si l'approche d'Intégration ESG est formalisée et implémentée selon la méthodologie définie.

**Principe pour Edmond de Rothschild REIM (France) :** l'ESG consiste à inclure dans la stratégie d'investissement de l'Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Edmond de Rothschild Immo Premium le respect de filtres qualitatifs extra-financiers alignés sur les exigences du Label ISR français. Ces filtres couvrent les thématiques environnementales, sociales et de qualité de la gouvernance, déclinés sur une grille d'évaluation comportant 33 critères propres aux actifs immobiliers. Ces caractéristiques sont ainsi pleinement intégrées au processus de d'investissement, préalablement à l'entrée en portefeuille, puis mises en œuvre tout au long de la phase de détention des actifs.

**Impact sur la gestion :** contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'ESG répond à une obligation de moyens.

## Stratégies en sélection positive et intégration

**Principe :** La sélection positive consiste à sélectionner des entreprises pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'approche Best-in-Class favorise les entreprises qui affichent les meilleures notes d'un point de vue extra-financier secteur par secteur. Quant à l'approche Best-In-Universe, retenue par Edmond de Rothschild Asset Management (France), elle consiste à sélectionner des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. L'approche Best effort vise à sélectionner des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi, en ligne avec son approche de conviction, l'approche Best-in-Universe

pour tous ses fonds ouverts ISR. L'engagement actionnarial et obligataire vise à peser sur les décisions des entreprises en utilisant les droits de l'actionnaire, afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, via notamment une politique de vote en assemblées générales. Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose depuis 2010 d'une stratégie d'engagement.

**Impact sur la gestion :** un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille, tel que le renforcement, l'allègement ou la sortie. L'approche en sélectivité appliqué conduit à une exigence de qualité ESG minimale des titres.

## Exclusions

**Pratique :** Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable. Cette politique, accessible sur notre site internet et applicable à tous nos fonds, concerne à ce jour l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et le tabac. Une liste des pays interdits ou placés sous surveillance est également en place. La Direction de la Conformité et le Contrôle Interne valident les investissements liés à ces pays.

**Impact sur la gestion :** Tous les titres figurant sur ces listes d'exclusion sont paramétrés dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade.

**Edmond de Rothschild Private Equity (France)** a établi sa propre liste d'exclusions, tout en respectant à minima la liste d'exclusions d'Edmond de Rothschild Asset Management comportant des activités, secteurs

ou comportements dangereux dans lesquels les fonds ou les investissements de private equity ne peuvent pas être engagés. Toutefois, Edmond de Rothschild Private Equity (France) ne souhaite pas écarter des opportunités d'investissement simplement du fait d'une mauvaise performance ESG de la cible au moment de l'analyse. Grâce à l'approche long terme de cette classe d'actif, le focus se fait sur l'intentionnalité et la recherche d'amélioration financière et extra financière de chaque investissement, en générant des impacts positifs pour toute la société. Les investissements sont donc dirigés aussi bien vers l'innovation et l'économie verte que vers des secteurs en transition nécessitant un accompagnement et une expertise pour la mise en œuvre de modèles de croissance plus durables. En 2022, Edmond de Rothschild Private Equity a revu sa liste d'exclusion pour renforcer ses exclusions vis-à-vis de l'exploration, extraction et raffinage des énergies fossiles. Un critère d'exclusion a également été mis en place sur le financement indirect des activités exclues, en pourcentage du chiffre d'affaires.

**Edmond de Rothschild REIM (France)** applique un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild.

### Sélection de fonds externes

L'intégration ESG dans le processus de sélection des fonds & de gérants délégués suit un processus d'amélioration continue en fonction de l'évolution de la régulation ainsi que des pratiques de l'industrie.

En ce qui concerne cette expertise Multi Gestion, des questionnaires complets de due diligence ESG ont été formalisés en 2019 pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion. Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (*asset management* et banque privée), couvrant les investissements pour les clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des Fonds
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion

Désormais pleinement intégrés dans le processus de sélection et de suivi des fonds, les questionnaires sont diffusés depuis 2016 à tous les fonds traditionnels approuvés et depuis 2019 à tous les fonds traditionnels et alternatifs. Ces questionnaires sont envoyés tous les deux ans ou systématiquement pour toute nouvelle recommandation afin de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés mais également d'identifier des meilleurs fonds ISR pour les mandats de banque privée ou de *asset management*. Une attention particulière a été portée sur les nouvelles régulations, dont la SFDR et AMF-Doctrine (Doc 2020-03).

### Mandat ISR pour la clientèle privée

Dans une année particulièrement adverse, le mandat ISR pour la clientèle privée n'a pas cessé de progresser. Ainsi, le nombre de mandats a augmenté de 14% en 2022. Sans aucun compromis avec nos engagements en termes de style, qui est resté très marqué croissance, et de convictions, des performances en ligne avec le marché ont été délivrées malgré l'absence totale des secteurs les plus performants tels que les énergies fossiles, l'armement ou les matières premières.

Par ailleurs, le processus de sélection des projets d'investissements intègre systématiquement une notation ESG au moyen de la grille de notation interne. Une note d'exclusion est retenue par la société de gestion sur un nombre restreint de critères considérés comme structurants permettant d'écarter les actifs qui ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

D'un point de vue extra financier la note a été sensiblement améliorée avec un univers presque intégralement couvert par notre système de notation interne. Le grand challenge en 2022 pour la France a été la mise en place de la réglementation SFDR / Taxonomie / PAI avec un questionnaire adressé à nos clients sur leurs préférences en terme de durabilité à partir de septembre 2022.

La mise en place de cette réglementation extrêmement complexe s'est accompagnée d'une formation extensive sur les sujets de durabilité au sein de la banque privée, pour sensibiliser tous les banquiers privés à l'ampleur de l'enjeu : e-learning, cours magistraux, ateliers spécifiques animés par la gestion. Le mandat ISR est déjà bien positionné pour les clients se déclarant sensibles voire très sensibles. La bonne surprise est le taux considérable de nouveaux intérêts déclarés. Nos convictions, qui sont ancrées dans des mégatendances, et parfaitement illustrées dans l'écosystème du groupe, social, santé, environnement, technologie, répondent parfaitement à cette évolution.

### Edmond de Rothschild Private Equity

Dans ses activités de *private equity*, le groupe Edmond de Rothschild est également un acteur de référence grâce à ses équipes d'experts et ses partenaires de long terme. L'expérience confirmée dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans l'intégration des considérations de durabilité et des règles de bonne gouvernance pour ses stratégies, garantit un alignement parfait des intérêts partagés entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

Edmond de Rothschild Private Equity (« EdRPE »), composée de deux sociétés de gestion respectivement implantées en France et au Luxembourg, consolide les synergies des équipes, renforce la vision commune et garantit l'alignement des objectifs définis entre les différents acteurs.

Si tous les fonds de Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent le risque de durabilité, les prises de participations des fonds sont principalement minoritaires, les gérants disposent donc de peu de pouvoir d'influence sur les facteurs de durabilité des participations en portefeuille.

Dans ce cadre, les fonds à stratégie d'investissement minoritaires privilégieront les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler des indices suffisants permettant d'apprécier le niveau de performance et d'ambition de leur cible en matière de durabilité. La qualité de l'évaluation du risque de durabilité sera alors étudiée en parallèle des considérations d'ordre financier.

Ces éléments sont portés à l'attention du gestionnaire de risques qui produira des recommandations particulières, éventuellement dans le cadre de la définition d'un plan d'action. Ce dernier permettra de réduire le niveau d'exposition au risque de durabilité. Si la notation de durabilité d'une cible apparaît comme insuffisante au regard des exigences de Edmond de

Rothschild Private Equity (France), l'opportunité pourra être rejetée.

Par la suite, pendant la période de détention de l'investissement, des actions pourront être entreprises pour améliorer les facteurs de durabilité. Ces actions sont d'autant plus faciles à entreprendre que le fonds est majoritaire, ce qui est le cas d'une stratégie de la société.

### Encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) au 31 décembre 2022 :

**969 millions €** dont 100% sont gérés en intégration ISR (750.1 millions € en 2021)

Une augmentation de **29%** en 2022

*Nota bene : dans le cadre du Rapport Annuel d'activité de Edmond de Rothschild France, les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR, ERES II FDCI et ERES III SICAR à qui elle fournit des services de conseil en investissement.*

### Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management

Le fonds Edmond de Rothschild Immo Premium est labellisé ISR depuis mai 2021 selon le référentiel français. En s'impliquant dans cette démarche, Edmond de Rothschild REIM (France) a souhaité participer activement à la lutte contre le changement climatique tout en suivant une ligne sociale et de gouvernance renforcée.

La stratégie d'investissement sur la poche immobilière intègre pleinement les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche dite « *best in progress* ». Elle vise à sélectionner puis gérer activement des actifs répondant aux 33 critères définis dans la grille de notation interne.

De plus, la stratégie d'investissement sur la poche financière vise à sélectionner des foncières cotées sur la base d'une grille comportant 17 critères dédiés selon une approche dite « *best in class* ». En 2022, durant la première année de labellisation du fonds, les actions ont porté sur l'engagement des parties prenantes, avec l'intégration de clauses ESG dans les baux et les mandats de gestion locative.

Par ailleurs, plus de 89% des actifs en portefeuille sont désormais équipés d'un dispositif de suivi des consommations énergétiques, permettant ainsi aux équipes de gestion d'identifier les leviers de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de les déployer de manière optimale dans les années à venir. L'ensemble des résultats de la stratégie mise en œuvre est disponible dans le rapport ESG du fonds

Encours gérés par Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management (France) selon des stratégies ISR en 2022 : **146.3 millions €**

## NON-RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LES INVESTISSEMENTS

La feuille de route climat de Edmond de Rothschild Asset Management vise la limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés via une décarbonation progressive des portefeuilles d'ici 2050, en ligne avec l'Accord de Paris. À ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le *Montreal Carbon Pledge* dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (*Carbon Disclosure Project*), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la *Science Based Target* (SBT) Initiative.

### Politiques

Pour l'analyse des émetteurs, l'équipe Investissement Responsable a développé un modèle interne propriétaire de scoring reposant sur la typologie de la TCFD pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes :

1. Horizon court terme (2020-2024),
2. Horizon moyen terme (2024-2035),
3. Horizon long terme jusqu'en 2050.

La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous a conduit à identifier 5 secteurs :

- l'énergie,
- les transports,
- le bâtiment,
- l'industrie,
- l'agriculture.

La TCFD focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dans l'immédiat.

La feuille de route climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère

pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO<sub>2</sub> évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI). Afin de concrétiser notre feuille de route climat, nous avons implémenté des outils de mesure et de pilotage. Depuis 2019 le reporting mensuel de nos fonds intègre une empreinte carbone.

En 2022, les indicateurs climatiques communiqués dans ce reporting ont été considérablement enrichis pour nos fonds article 8 et 9 SFDR. Carbon4Finance est monté en puissance en 2022 ce qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et de reporting climatique. Ainsi, en 2022, l'exhaustivité des données Carbon4Finance dans notre outil de gestion a permis de considérablement enrichir nos outils de suivi du risque et de l'alignement climatique de nos portefeuilles.

Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont aujourd'hui disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4Finance. Les données sont mises à jour quotidiennement et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement.

Objectif : Edmond de Rothschild Asset Management (France) mettra à jour en 2023 sa feuille de route climat en l'élargissant également aux enjeux biodiversité. Nous signerons dans ce cadre l'initiative climatique NZAM (Net Zero Asset Managers) ce qui nous amènera à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles à horizon 2030. Ces objectifs qualitatifs et/ou

quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

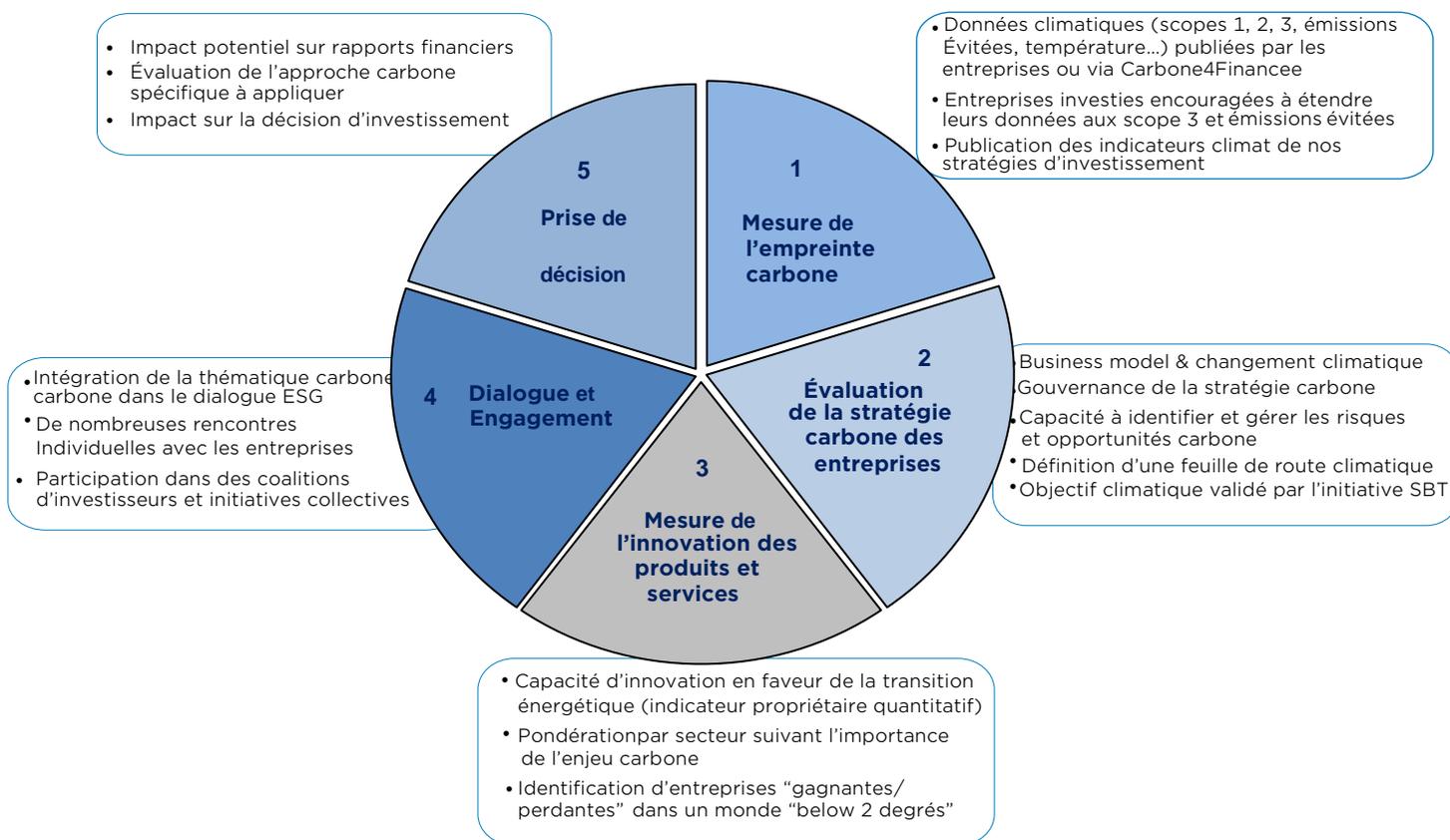
Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère. Notre politique d'exclusion charbon a donc été rendue plus restrictive en 2023 en baissant le seuil d'exclusion de 25% à 20% de la production ou de la capacité installée et en ajoutant un seuil d'exclusion en absolu.

Nous sommes conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité. Membres de l'Initiative Finance for Biodiversity depuis 2021, nous avons souscrit en 2022 à la base de donnée Biodiversity Impact Analytics de Carbon4Finance, qui fournit notamment l'indicateur «Global Biodiversity Score» (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité.

**Objectif:** Les données de cette base, actuellement accessible via la plateforme Carbone4Finance, sont en cours de déploiement dans l'outil de gestion. Un reporting mensuel climat sera disponible pour 100% de nos fonds articles 8 et 9 en 2023.

**96% des fonds ouverts article 8 de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont un reporting ESG et climat intégrés dans le reporting mensuel au 31 décembre 2022.**

### L'enjeu climatique : notre démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



Pour Edmond de Rothschild Private Equity, (France) la prise en compte de l'enjeu climat et de la biodiversité se fait principalement à travers le processus d'Intégration du risque de durabilité de chaque stratégie d'investissement, adaptée selon ses spécificités.

Des indicateurs spécifiques permettent d'évaluer les opportunités d'investissement. La plateforme Edmond de Rothschild Private Equity a sélectionné début 2023 un outil permettant la mesure du risque associé au climat et à la biodiversité en phase de *due diligence* afin de renforcer son approche.

Edmond de Rothschild REIM (France) intègre la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs du fonds Edmond de Rothschild Immo Premium parmi les objectifs extra-financiers prioritaires. A horizon 2050, Edmond de Rothschild REIM (France) vise l'atteinte de la neutralité carbone sur le portefeuille de Edmond de Rothschild Immo Premium, conformément aux objectifs fixés par le biais de la stratégie nationale bas carbone. L'engagement ISR pris pour le fonds Edmond de Rothschild Immo Premium implique également les parties prenantes clés (collaborateurs, investisseurs et locataires notamment) dans la volonté de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone.

Il a été décidé en 2021 que les autres métiers de l'*asset management* au sein du Groupe utiliseront cette même feuille de route comme base commune tout en tenant compte de spécificités de chaque métier.

## DÉFAILLANCE DANS NOS ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le dialogue actionnarial représente un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable de Edmond de Rothschild. Sur son volet actionnarial, il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme.

### Politiques

La politique de vote est disponible sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'applique à l'intégralité du périmètre Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Elle est déployée à partir de l'impulsion du Comité de Pilotage Investissement Responsable, sous la

responsabilité du CEO Global Asset Management. Le Comité Dialogue et Engagement, sous la direction du Global CIO Asset Management, encadre notre démarche auprès des entreprises. Le Comité Votes et Engagement formalise et met en œuvre notre politique des votes. La politique des votes, en restreignant la limite d'âge pour la fonction de est régulièrement mise à jour et disponible sur le site Internet du Groupe.

En 2022, Edmond de Rothschild Asset Management a renforcé l'aspect « say on pay » de notre politique de vote, en liant l'approbation du rapport de rémunération à l'inclusion de critères extra-financiers, transparents et quantifiables. Pour les sociétés opérant dans un secteur fortement émetteur, un critère relatif au climat ou aux émissions carbone devrait être sélectionné.

La politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) a été mise à jour en 2021. L'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) réside principalement dans l'exercice d'un actionnariat actif et une présence systématique pour les sièges obtenus au sein des organes de direction des sociétés investies.

L'objectif d'Edmond de Rothschild Private Equity (France) dans le cadre de sa démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur quatre niveaux :

1. Stratégie, y compris en matière de durabilité
2. Performance opérationnelle et financière, y compris ESG
3. Gouvernance et composition de l'équipe dirigeante
4. Transparence dans la communication d'information

Dans le cadre de la gestion de la poche financière de l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium faite par Edmond de Rothschild REIM (France), cette dernière a porté une attention particulière à la performance environnementale, sociale et de gouvernance des foncières cotées qui étaient détenues dans le portefeuille dudit fonds. Ainsi, l'engagement actionnarial de la société de gestion a impliqué un suivi régulier des actions prises par les émetteurs en faveur de ces thématiques et l'exercice des droits de vote en vue de défendre les intérêts des porteurs du fonds et les convictions de Edmond de Rothschild REIM (France) en matière d'investissement socialement responsable

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est favorable à la définition d'objectifs de neutralité carbone alignés sur l'accord de Paris, validés par la SBTi et de préférence avec la présence d'objectifs intermédiaires sur les scopes pertinents. Un vote négatif sera recommandé pour la réélection du Président d'un conseil qui n'aurait pas d'objectif quantifiable de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Finalement, Edmond de Rothschild Asset Management (France) soutiendra également les propositions visant à supprimer le « plafond de verre », reflétant la difficulté pour les femmes et les minorités à atteindre un certain niveau hiérarchique.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes) qu'elle gère, dont l'encours représente plus de 0.01% du capital de la société et ce quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte les votes.

L'exercice des droits de vote relève de la responsabilité des gérants. Afin de faciliter cette démarche et d'en assurer la cohérence, dans le cadre de son approche ISR générale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une organisation qui centralise et coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

L'activité des votes en 2022 a été soutenue avec la participation à 507 assemblées générales d'actionnaires et 6685 résolutions votées.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois après la clôture de son exercice : Il est disponible sur son site Internet. La politique d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentre ses trois

principaux points : ses objectifs, ses processus d'engagement et ses résultats d'engagement. Les gérants rencontrent régulièrement les représentants des entreprises pour préciser les attentes en tant qu'investisseur responsable et pour évaluer la notation ESG.

La démarche d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré AG et dépôt de résolution. Nous considérons que l'engagement est moins pertinent sur la classe d'actifs monétaire.

Nos actions d'engagement sont assorties d'un ou plusieurs KPI et d'une échéance afin de rendre le progrès du dialogue mesurable. En 2022, nos actions d'engagement individuelles ont porté sur 11 entreprises, dont trois actions concernant des sujets climat. Elles ont été complétées par une démarche d'engagement collective, à travers notre adhésion çà différentes initiatives sociales ou environnementales.

Objectif : En 2023 nous conduirons une dizaine d'actions d'engagement et collective et poursuivrons de façon ciblée nos engagements sur le climat. En 2023 et au-delà, Edmond de Rothschild Asset Management (France) vise un taux de vote structurellement supérieur à 95%.

**507 Assemblées générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé en 2022, identique à 2021**

**96% de taux de votes du périmètre total actions**

# Impact environnemental

---

L'impact environnemental direct représente un enjeu majeur dans le suivi de nos activités. Depuis 2014 nous analysons les consommations énergétiques, les déplacements professionnels et les déchets de bureau au niveau du Groupe afin de réduire notre impact. Le Bilan Carbone pour les activités en France est calculé depuis 2010. La prise en compte du risque climat dans les décisions d'investissement est développée dans le chapitre « Investissement Responsable » de ce rapport, ainsi que dans le rapport de développement durable du Groupe.

## NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT D'ATTÉNUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La gestion des impacts sur le climat liés aux activités de Edmond de Rothschild (France) est systématiquement analysée depuis 2010, permettant la mise en place d'actions concrètes afin de diminuer nos impacts. Les objectifs d'amélioration et les contrôles de suivi se sont renforcés en 2022.

### Politiques

Bien que les conséquences des activités de Edmond de Rothschild sur l'environnement ne représentent pas un enjeu matériel majeur, nous agissons avec responsabilité et sommes engagés à être acteur de la transition environnementale.

Notre engagement est concrétisé selon deux axes :

- Une surveillance de nos actions pour réduire notre impact
- La compensation des émissions au travers du projet insetting ayant un impact sur l'économie réelle

Ces axes sont expliqués dans la Politique environnementale du Groupe. Elle a été mise en place en 2015 afin de formaliser et mesurer les impacts. Elle s'applique à toutes les entités du Groupe.

Cette Politique a été mise à jour en 2022 suite à l'analyse des nouvelles priorités et objectifs de développement durable que le Groupe a identifié pour la période 2021-2024.

**Objectif :** La politique environnementale du Groupe sera revue en 2023 avec l'addition d'un plan « trajectoire 2030 » afin d'établir une trajectoire de réduction constante des émissions carbone des activités du Groupe. Elle sera présentée au Comité exécutif du Groupe courant 2023 pour validation. Elle sera revue par le Comité exécutif du Groupe en 2022 et publiée sur le site Internet du Groupe suite à sa validation.

Depuis la mise à jour du Mobilité Employeur (PDME) en 2021, le nombre de places de parking pour les vélos a augmenté.

Le remplacement de certains véhicules de fonction par des voitures hybrides ne peut se faire que si des bornes de recharge sont disponibles, hors il ne nous est plus possible d'en installer près de nos bureaux au centre de Paris. De ce fait, la politique liée aux voitures hybrides est restreinte car le collaborateur doit s'assurer de pouvoir recharger la voiture en dehors de l'entreprise.

Les Moyens Généraux du Groupe œuvrent au sein de toutes les entités du Groupe pour le développement de projets contribuant au changement et à l'amélioration des performances environnementales.

Les priorités en matière de gestion de l'impact environnemental sont :

- La surveillance de l'évolution des indicateurs
- Le maintien d'actions pragmatiques
- L'amélioration continue des bonnes pratiques
- Le contrôle des usages internes

Le système de gestion environnementale du Groupe, décrit dans la Politique environnementale, adresse les priorités d'améliorations. La trajectoire qui sera établie en 2023 contribuera à les revoir en détail.

L'empreinte carbone de Edmond de Rothschild (France) a augmenté en 2022, notamment suite à la reprise des voyages professionnels après l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de Coronavirus. Les déplacements en avion ont augmenté de plus de 100% et ceux en voiture de fonction ont augmenté de 23% pour revenir aux valeurs de 2019.

## 24% d'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> en 2022

(1005 t.éq.CO<sub>2</sub> contre 809 t.éq.CO<sub>2</sub> en 2021)

Cette augmentation est aussi liée au fait que 2022 a été une année avec des températures globales bien plus élevées qu'en 2021. Cela a engendré une consommation plus élevée de climatisation.

La consommation globale du papier a légèrement diminué en 2022 malgré les retours sur sites de manière permanente : 18.9 tonnes contre 19.8 tonnes en 2021.

La compensation des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux activités du Groupe est effectuée par un projet d'insetting mis en place depuis 2016. Ce projet consiste à compenser les émissions au sein de notre propre chaîne de valeur.

Il a été initié en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity afin d'intégrer les

convictions sociaux-environnementales du Groupe au programme de compensation. Il a été renouvelé en 2022 avec l'ajout du scope 3 dans le calcul de compensation.

## NON-REPECT D'UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Edmond de Edmond (France) a pris des mesures importantes depuis plusieurs années pour gérer les déchets et la consommation des intrants de manière et réfléchie.

### Politiques

La Politique environnementale du Groupe décrit les objectifs d'amélioration pour une diminution des déchets et une gestion maîtrisée de la consommation du papier. Ces deux enjeux sont mesurés et suivis en détails. La pérennisation du télétravail a permis de mieux gérer ce point.

En 2022 nous avons analysé les impressions destinées à la clientèle privée et les processus informatiques en place pour celles-ci. Suite à cette analyse, il a été décidé de mettre en place le projet « Paperless ».

Objectif : le lancement du projet « Paperless » en 2023 aura pour but de diminuer et optimiser les impressions afin de limiter la consommation de papier. Les sources de papier utilisé seront également réévaluées.

L'objectif fixé pour 2022 de tenter de réduire le plus possible la consommation de papier qui ne serait pas 100% recyclé ou certifié FSP/PEFC a été atteint. En effet, la consommation de papier de catégorie « autre » a baissé de 33% en 2022. Ce type de papier est parfois livré malgré la demande de papier de type recyclé car il peut y avoir des manques de stocks. Aussi, il satisfait un niveau de qualité et de blancheur parfois supérieurs.

La gestion contrôlée des déchets est un élément complexe à suivre dans le secteur des services car elle se retrouve souvent intégrée aux charges des bâtiments ou des communes dans lesquelles les entités sont installées. Le groupe Edmond de Rothschild a néanmoins décidé de suivre cet indicateur, et plus particulièrement le pourcentage des collaborateurs ayant accès à un système de tri. Les déchets papier, qui constituent la source principale de déchets, sont suivis et mesurés chaque année.

Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique. Le verre est recyclé dès lors que cela est mis à disposition par les bailleurs ou la Mairie de Paris. Nous n'avons pour le moment pas de contrat avec un prestataire privé qui nous permette de quantifier cette catégorie.

## 5% de baisse de consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) en 2022 (18,9 tonnes contre 19,8 en 2021)

## NON PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique concerne toutes les activités du Groupe. Sa prise en compte se traduit, entre autres, par le déploiement de la feuille de route climatique pour les investissements, la décarbonation progressive des portefeuilles ou la mise en place d'outils de gestion des risques liés au changement climatique.

Nous avons mis en place en 2022 un comité durabilité Groupe. Nouvel organe de gouvernance, celui-ci a pour mission de refléter la stratégie durabilité du Groupe, mais aussi de porter et conduire les changements induits dans l'entreprise par l'intégration systématique des enjeux de durabilité dans toutes nos activités. Le président du comité est le CEO du Groupe, qui reporte directement au Comité Exécutif du Groupe. Ainsi, les propositions de projets sont validées par la plus haute instance de gouvernance du Groupe. Pour 2023, le comité va concentrer ses actions sur les effets et transformations engendrés par le dérèglement climatique.

### Politiques

La Politique environnementale du groupe Edmond de Rothschild (France) adresse cette priorité. Le comité de durabilité validera les mises à jour, qui seront alignées avec le plan « Trajectoire 2030 ».

La politique d'achats responsables, créée en 2016, sera également mise à jour en 2023, en incluant des éléments spécifiques liés au changement climatique.

Objectif : En 2023 nous allons rééditer la charte d'achats responsable, co-signée par les fournisseurs, avec l'ajout d'un questionnaire détaillé concernant leurs engagements envers les enjeux posés par le dérèglement climatique et leur Responsabilité Sociétale et Environnementale.

La consommation d'énergie représente 41% des principales émissions de CO<sub>2</sub> en 2022, tandis que les déplacements professionnels représentent 56%.

## 7% de diminution de la consommation totale d'énergie en 2022 en France

(4 150 MWh contre 4 473 MWh en 2021)

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité s'est poursuivi en 2022.

Les deux hôtels à insectes sont toujours en place. Ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes, mais également à abriter les insectes auxiliaires (chambres dédiées) ou la reproduction des espèces est développée.

Les nombreux nichoirs et garde-mangers sont toujours en place autour des bâtiments de Edmond et Rothschild (France).

Les 3 grosses vagues de chaleur de l'été 2022 ont débuté dès la mi-juin.

Au total sur cette année particulièrement chaude, 33 jours de canicule ont été recensés. L'été 2022 est le 2<sup>e</sup> plus chaud qu'a connu la France et l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée en France avec 14,5°C de température moyenne sur l'année.

Cette sécheresse persistante a conduit à un arrêt précoce de la saison apicole car les fleurs ne produisaient plus de nectar.

Les quatre ruches installées sur les toits de la banque à Paris, comptant environ 220 000 abeilles en pleine saison, ont tout de même permis de récolter 39 kilos de miel. Ce miel a été donné à Edmond de Rothschild Heritage afin d'être mis en pots et commercialisé.

# Méthodologie de reporting et validation des données

## Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 95% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

## Organisation du reporting

La collecte des indicateurs est organisée par le département de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'appuie sur le réseau d'experts en France, qui sont les contributeurs des données. Le département de développement durable est l'interlocuteur premier des vérificateurs externes.

## Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance des engagements pour le de développement durable engagés depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés.

## Organisation, ressources et contrôles

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- la collecte et la consolidation des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines,
- les données relatives aux engagements sociétaux, notamment les informations concernant les activités liées à l'Investissement Responsable de la Banque, sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées,
- les données environnementales sont consolidées dans le Bilan Carbone produit chaque année par le département des Moyens Généraux.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par le département de développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Les écarts identifiés sont analysés avec les contributeurs de la donnée.

Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

## Indicateurs clés publiés

	Indicateurs de performance publiés	Pages
<b>Éthique et Gouvernance</b>	% de membres indépendants et de femmes dans le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	p. 48
	Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGDP dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)	p. 50
	Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité	p. 50
	Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption	p. 52
<b>Engagement Humain</b>	% des CDI dans les effectifs	p. 53
	Part des femmes cadres parmi la population de cadres en France	p. 53
	Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	p. 54
	Part des collaborateurs ayant effectué l'évaluation annuelle de la performance	p. 54
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	p. 54
	Résultat de l'index sur l'égalité professionnelle	p. 56
<b>Investissement Responsable</b>	Total des encours gérés selon des stratégies ISR / % de <i>l'asset management</i> en France	p. 59
	% des fonds ouverts couverts par une analyse d'empreinte carbone	p. 65
	Nombre d'Assemblées Générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	p. 67
<b>Impact environnemental</b>	% d'évolution des émissions de CO <sub>2</sub> en 2021 selon les résultats du Bilan Carbone	p. 68
	% d'évolution de la consommation de papier en 2010	p. 69
	% d'évolution de la consommation totale d'énergie en 2021	p. 69

### 5.1.3.7 Informations au Règlement Taxonomie verte (2020/852/UE)

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, dit Règlement Taxonomie, établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

1. L'adaptation au changement climatique
2. L'atténuation du changement climatique
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. La transition vers une économie circulaire
5. La prévention et la réduction de la pollution
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie 2021/2178, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat » 2021/2139, publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

L'acte délégué relatif aux quatre objectifs environnementaux est attendu dans le courant de l'année 2023. Bien que les obligations relatives à ces quatre objectifs environnementaux soient applicables depuis le 1er janvier 2023, l'absence d'acte délégué relatif aux quatre objectifs environnementaux rend de fait impossible leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs.

Une activité économique est considérée comme durable ou alignée sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie si cette activité :

- est éligible, c'est-à-dire explicitement mentionnée dans les actes délégués du Règlement Taxonomie,
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux,
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales,
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du Règlement Taxonomie.

L'application de cette réglementation est progressive :

- Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, le groupe devra présenter la part dans son total actif :
  - des expositions sur des activités économiques éligibles et non éligibles à la Taxonomie,
  - des expositions sur les contreparties souveraines,
  - des expositions sur les entreprises non assujetties à la NFRD,
  - des dérivés,
  - du portefeuille de négociation et des prêts interbancaires à vue.

Une information comparative n'est pas requise lors de ces deux premières années.

A compter du 1er janvier 2024, le groupe devra également publier une information concernant la quote-part des actifs alignés.

Conformément aux informations communiquées par la Commission Européenne au travers de ses différentes FAQs, pour le reporting réglementaire, les informations publiées doivent se fonder sur des données réelles fournies par les contreparties financières et non financières sous-jacentes. Le recours à des estimations n'est pas permis.

Ci-après le reporting de Edmond de Rothschild France au 31 décembre 2022:

En k€	Valeur comptable brute	Eligible	Non-éligible	Ratio sur le total des actifs
<i>Actifs inclus au numérateur et au dénominateur</i>				
Entreprises non financières assujetties à la NFRD	0			
Ménages	999 238	62 851	936 387	
<i>Autres actifs uniquement inclus au dénominateur</i>				
Expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD	1 121 245			17.1%
Prêts interbancaires à vue	39 317			0.6%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	294			0.0%
Autres actifs	399 860			6.1%
Dérivés - Comptabilité de couverture	61 080			0.9%
<b>Total des actifs inclus au dénominateur (total actifs GAR)</b>	<b>2 621 034</b>			<b>40.1%</b>
Souverains	73 465			1.1%
Banques centrales	3 843 868			58.8%
Portefeuille de négociation	3 069			0.0%
<b>Total des actifs exclus du numérateur et du dénominateur</b>	<b>3 920 402</b>			<b>59.9%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>6 541 436</b>			
<b>Part dans le total des actifs GAR</b>		<b>2.4%</b>	<b>35.7%</b>	
<b>Part dans le total des actifs</b>		<b>1.0%</b>	<b>14.3%</b>	

Cette évaluation quantitative concernant les activités dites éligibles a été menée sur la base des textes et projets de textes européens disponibles à la date du rapport annuel.

Le total actif reporté correspond à celui établi selon les états prudentiels FINREP de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2022.

Pour rappel, l'année 2021 a été la première année de production du reporting d'éligibilité pour notre banque.

En 2022, nous avons effectué certains changements de méthodologie par rapport à l'année dernière, en effet, certaines incertitudes réglementaires de l'année dernière nous avaient amené à exercer certains jugements et à retenir des approches spécifiques que nous avons jugées appropriées. En 2022, des précisions sur l'application du règlement délégué ont été apportés par la Commission européenne, nous avons donc tenu compte de ces modifications afin d'être en conformité avec la réglementation.

Les principaux changements concernent :

- Les crédits à l'habitat des particuliers, en 2021, la totalité de ces crédits avaient été considérés comme éligibles ce qui représentaient 6.4% du total des actifs GAR. Cette année, afin de se conformer à la réglementation seuls les crédits à l'habitat des particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement sont éligibles.
- L'an passé, nous avons positionnés en actifs non affectées les actifs dont la correspondance ou la contribution aux objets de la Taxonomie n'avait pas pu être identifiée par la banque Il s'agissait de crédits

de trésoreries, à l'habitat et les comptes à vue débiteurs des sociétés non financières (représentant 27.4% du total des actifs GAR en 2021). En 2022, nous avons menés des analyses complémentaires et avons reclassés ces actifs dans le total des actifs inclus au dénominateur dans la rubrique « expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD ».

- Depuis le 30 juin 2022, dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux et de change liés aux équilibres actifs/passifs, Edmond de Rothschild France a mis en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux / forward de change). Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Au 31 décembre 2022, ce montant est classé dans les actifs inclus au dénominateur dans la partie « dérivés-comptabilité de couverture ».

Au 31 décembre 2022, le total des actifs GAR (Green Asset Ratio) de la banque est composé des actifs suivants :

- Des expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD, principalement :
  - les participations mises en équivalence de moins de 500 salariés (Monaco et Elyan),
  - les actifs financiers à la juste valeur par résultat, notamment les fonds private equity non cotés,
  - les titres de participations non consolidés,
  - les crédits accordés à des entreprises non NFRD,
- Les prêts interbancaires à vue
- La trésorerie et équivalent de trésorerie

- Les immobilisations corporelles et incorporelles
- Les écarts d'acquisitions
- Les autres actifs, avec notamment :
  - les immobilisations corporelles et incorporelles,
  - les écarts d'acquisitions
  - les comptes de régularisations actifs,
  - les instruments dérivés.

La banque a mis en place depuis le 30 juin 2022, des couvertures au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux / forward de change).

Les actifs exclus sont composés des actifs suivants :

- Des obligations souveraines

- De l'excédent de trésorerie déposé auprès de la Banque de France
- Du portefeuille de négociation constitué au cas présent d'instruments dérivés.

Au 31 décembre 2022, les actifs considérés comme éligibles sont les crédits à l'habitat des particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement et représentent 2,4% du total des actifs GAR.

La part des actifs non éligibles s'élève à 35.7% du total des actifs GAR et concerne les crédits de trésorerie, les crédits à l'habitat non garantie par un bien immobilier et les comptes à vue débiteur des particuliers.

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, Edmond de Rothschild (France) publie les tableaux 1, 4 et 5 exigés par cette réglementation relative à l'éligibilité des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

**Tableau 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile :**

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	<b>Activités liées au gaz fossile</b>	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

**Tableau 4 : Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci :**

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

**Tableau 5 : Activités économiques non éligibles à la taxinomie :**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

## Exercice clos le 31 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862 portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances

scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations,
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/282 (taxonomie verte),
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que,
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce,
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale),
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte),
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier 2023 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Durabilité, Conformité, Ressources humaines, Gestion des investissements responsables, Asset management, Private Equity, Achats et frais généraux et Juridique.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques,
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L.225-102-1,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques,
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, non-respect des engagements de responsabilité, non-conformité aux législations et cybercriminalité, non-respect de l'éthique des affaires, risque d'image de marque employeur, défaut d'engagement, risque réglementaire, non-respect de l'engagement environnemental, non-respect d'une utilisation durable des ressources, non prise en compte du changement climatique, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild REIM (France).
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16,
  - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,
  - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
    - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante et d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Edmond de Rothschild Asset management (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild REIM (France), et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
  - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2023

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

**Philippe Chevalier**  
**Associé**

**Aurélie Castellion-Cornetto**  
**Directrice Développement**  
**Durable**

## Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

### Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

Part des membres indépendants au Conseil de Surveillance

Part des femmes au sein du Conseil de Surveillance

Part des sous-traitants ayant inclus les clauses RGPD dans le contrat avec Edmond de Rothschild

Part des collaborateurs ayant suivi les formations liées à la Lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme

Part des formations réalisées sur des sujets Ethique et conformité

Part des femmes au sein de l'effectif

Part de femmes cadres

Part des collaborateurs ayant complété l'évaluation annuelle de la performance

Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne avec répartition homme/femme

Part des collaborateurs ayant suivi une formation

Index d'égalité professionnelle

Part des actifs gérés selon des stratégies ISR / en intégration ESG

Part des fonds ayant mesuré leur empreinte carbone

Taux de vote du périmètre action

Variation des émissions de CO2

Variation de la consommation de papier

Variation de la consommation totale d'énergie

Nombre de sessions de sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGDP  
Nombre de nouveaux entrants formés durant les sessions de sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGDP

Nombre de traitements contrôlés et mis à jour sur le registre des traitements

Nombre de stagiaires recrutés durant des forums universités

Nombre de salariés ayant participé au vote du CSE

Nombre de sessions de formation à destination des managers suivies concernant la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux

Nombre de rencontres d'entreprises sur des thématiques exclusivement ESG ou mixtes ESG et financières auxquelles a participé l'équipe IR (investissement responsable) (Asset management)

Pourcentage des actifs en portefeuille REIM sont désormais équipés d'un dispositif de suivi des consommations énergétiques

Nombre d'entreprises sur lesquelles les actions d'engagement individuelles ont porté

Taux de représentation de la consommation d'énergie et des déplacements professionnels du total des émissions de CO2 en 2022

### Informations qualitatives (actions et résultats) :

Mise à jour du règlement intérieur du conseil de surveillance

Anomalies détectées ayant abouti au rejet des candidats suite aux diligences effectuées en 2022 préalablement aux renouvellements de mandats

Nouvelles nominations au Conseil de Surveillance en 2022

Procédure de notifications des incidents auprès de la CNIL

Des formations dispensées en 2022 sur les thématiques de la lutte anti-corruption, MIFID, Directive sur les Crédits Immobiliers, Directive sur la distribution d'assurance.

La procédure sur la faculté d'alerte des collaborateurs

Cycle de formation sur le recrutement inclusif pour les HR-Business Partners en France

Organisation de matinées « nouveaux collaborateurs » durant lesquelles ont été présentés, entre autres, les métiers du Groupe, l'écosystème, les valeurs, les processus RH

Mise en place des parcours de formation interne spécifiques tels que le programme de formation managériale, qui aborde un certain nombre de thématiques telles que la conduite du changement.

En application de l'accord Qualité de Vie au Travail, une personne employée par l'UES et en situation d'aïdant familial a pu bénéficier de dons de RTT.

Procédure de revue annuelle des rémunérations intégrant désormais l'égalité professionnelle.

Renforcement de la gouvernance par le rattachement formel du Comité de Pilotage IR au Comité Exécutif Asset Management Global

Lancement d'un fonds qui concrétise l'expertise ISR dans les petites et moyennes capitalisations européennes

La politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles

Souscription en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4Finance

Renforcement de l'aspect « say on pay » de la politique de vote Edmond de Rothschild Asset Management

Mise à jour de la politique environnementale du Groupe en 2022 suite à l'analyse des nouvelles priorités et objectifs de développement durable que le Groupe a identifié pour la période 2021-2024

La Politique environnementale et ses priorités d'améliorations

Suivi et mesure des déchets papiers chaque année

Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique

Mise en place en 2022 un comité durabilité Groupe

# Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 9 mars 2023.

## RÉFÉRENCIEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

## STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

### Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

### Composition de la gouvernance CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### *Présidente*

Ariane de Rothschild

#### *Vice-Président*

Jean Laurent-Bellue

#### *Membres*

Louis-Roch Burgard

Philippe Cieutat

Jacques Ehrmann

Véronique Morali

François Pauly

Sabine Rabald

Cynthia Tobiano

Christian Varin

Josepha Wohnrau

#### *Secrétaire*

Nicolas Halphen

### DIRECTOIRE

#### *Président*

Renzo Evangelista

#### *Membre et Directeur Général*

Fabrice Coille

Membre et Secrétaire Général

Nicolas Giscard d'Estaing

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

### *Commissaires titulaires*

Grant Thornton Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

## REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Florent Goulet (jusqu'au 25 août 2022)

Rémy Cabois (depuis le 5 décembre 2022)

## Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2022, le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégalement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 9 mars 2022 à l'occasion du renouvellement du mandat du Directoire.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité de Direction-Opérationnel, qui assure la coordination des métiers, des filières et des projets transversaux au sein de Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimestrielle.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

## Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

### *Missions du Conseil de Surveillance*

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,

- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- examiner régulièrement et veiller à la sincérité de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Société,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

#### *Fonctionnement du Conseil de Surveillance*

Au 31 décembre 2022, le Conseil de Surveillance est composé de onze membres, dont 45% de femmes. Il est présidé par la Baronne Ariane de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur Jean Laurent-Bellue. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des

critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 45% de femmes et de 55% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 9 mars 2022), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatte sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2022, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 9 mars,
- le 4 mai,
- le 7 juin,
- le 26 août,
- le 7 décembre.

Au titre de l'année 2022, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 94,55%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par courriel. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

## *Travaux du Conseil de Surveillance*

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 28 juillet 2021. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

## Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2022

### **Conseil de Surveillance :**

Ariane de Rothschild

### **Présidente du Conseil d'Administration de :**

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild-Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Administration et Gestion S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Bodegas Benjamin de Rothschild & Vega Sicilia SA (Espagne)

Fondation Ariane de Rothschild (Espagne)

Fondation du Domaine de Pregny (Suisse)

Fondation Edmond Adolphe de Rothschild (Suisse)

Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (Suisse)

Mémorial Adolphe de Rothschild- association pour le développement de l'ophtalmologie (Suisse)

The Edmond de Rothschild Foundation (Israel)

Fondation OPEJ

Fondation Edmond de Rothschild New York (USA)

### **Présidente du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Comité des Rémunérations

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

### **Vice-Présidente de :**

Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique

### **Administrateur de :**

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild

Compagnie Vinicole Benjamin et Edmond de Rothschild

EBR Ventures

Louis-Roch Burgard

**Directeur Général et Administrateur de** CNIM GROUPE (jusqu'au 31 mai 2022)

### **Président de :**

CNIM INNOVATION & SYSTEMES (jusqu'au 31 mai 2022)

BERTIN TECHNOLOGIES (jusqu'au 27 avril 2022)

CNIM SYSTEMES INDUSTRIELS (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE PARTICIPATIONS (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE SERVICES (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE EPC (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM MUTUAL SERVICES (jusqu'au 31 mai 2022)

COMETAL France (jusqu'au 27 mai 2022)

CNIM TRANSPORT HOLDING (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM TRANSPORT FRANCE (jusqu'au 31 mai 2022)

### **Directeur de :**

CNIM Industrial System China (jusqu'au 31 mai 2022)

CNIM SINGAPORE PRIVATE LIMITED (jusqu'au 31 mai 2022)

### **Membre du Conseil de surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Philippe Cieutat

**Directeur Général de** Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 9 mars 2022)

### **Président du Conseil d'Administration de :**

Financière Boréale (jusqu'au 3 mars 2022)

Edmond de Rothschild Immo Premium (jusqu'au 22 mars 2022)

**Président de** SAS EDR IMMO MAGNUM (jusqu'au 22 avril 2022)

### **Vice-Président du Conseil de Surveillance de**

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Membre du Comité d'Audit et des Risques

### **Vice-Président du Conseil d'administration de :**

EdR Real Estate S.A., Luxembourg (depuis le 3 juin 2022)

EdR REIM Holding SA (depuis le 6 septembre 2022)

### **Membre du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France)

### **Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :**

Financière Eurafrique (jusqu'au 3 mars 2022)

Cogifrance

**Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil d'Administration de** Immopéra (jusqu'au 22 avril 2022)

**Member of the Board of Directors de** Zhonghai FMC (Chine)

Jacques Ehrmann

**Directeur Général** Groupe Altarea (fonction opérationnelle)

**Directeur Général de** ALTAFI 2 (SAS)

**Président de** Tamlet (SAS)

**Membre du Directoire de** Frojal (SA)

**Membre du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France)

Woodeum (SAS)

**Gérant de :**

Altarea Management (SNC)

Cogedim Gestion (SNC)

**Co-gérant de :**

SCI Jakevero

SC Testa

**Président** de la Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires (anciennement dénommée CNCC - Conseil National des Centres Commerciaux)

Jean Laurent-Bellue

Vice-Président du Conseil d'Administration de : Edmond de Rothschild (Monaco) (depuis le 24 mars 2022, préalablement administrateur) et Président du Comité d'Audit et des Risques

**Vice-Président du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France) et Président du Comité d'Audit et du Comité des Risques

**Membre du Conseil de Surveillance de :**

KPMG S.A. (jusqu'au 31 décembre 2022)

KPMG Associés (jusqu'au 31 décembre 2022)

**Administrateur de :**

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. et Membre du Comité de rémunération et de nomination et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild - Pregny S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Fondation Actions Addictions

Véronique Morali

**Présidente du Directoire de** Webedia

**Présidente de :**

Fimalac Développement (Luxembourg)

**Présidente du Conseil d'Administration de** Quill France (anciennement dénommé Viaeuropa) (jusqu'au 6 janvier 2022)

**Directeur Général de** Webco

**Administrateur de :**

Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)

Fimalac

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Lagardère et Membre du Comité d'Audit

**Membre du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité des Rémunérations, Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

**Présidente** de l'Association Force Femmes

**Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :**

Association Le Siècle

François Pauly

**Directeur Général de** Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

**Président du Conseil d'Administration de :**

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) et Président du Comité de nomination et de rémunération

Edmond de Rothschild (UK) Ltd

Compagnie Financière La Luxembourgeoise

Compagnie Foncière La Luxembourgeoise

Edmond de Rothschild (Monaco) (depuis le 24 mars 2022 et préalablement administrateur) et membre du Comité d'Audit et des Risques

**Membre du Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild (France)

**Administrateur de :**

Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'audit et des Risques

Participations CF SA

LaLux Group

LaLux Assurances

LaLux Vie

Immo CF Place d'Armes  
Immo CF Les Thermes  
Immo CF Pétrusse  
HLPA  
HLVP  
Immo CF Bergfeld  
Immo CF Mertert  
Altik  
Inowai Group  
Inowai  
Inowai Residentiel  
BELAC  
Am Beechel  
Am Guddebierg  
Op der Gaass  
Leuvest (depuis le 31 mars 2022)

Vedipar  
Vedihold  
Cobepa  
Cobehold  
IWG PLC Zug

**Gérant de LUXCO INVEST SARL**

Fondation Felix Chomé Luxembourg and Brazil  
Fondation du souvenir et de l'amitié Luxembourg  
(jusqu'au 31 mars 2022)  
Croix-Rouge Luxembourg  
Fondation Genève Place Financière - représentant de  
Edmond de Rothschild  
Association de Banques Suisses de Gestion -  
représentant de Edmond de Rothschild

Sabine Rabald

**Directeur Général** de S.A.S Configure Creative  
(jusqu'au 31 mai 2022)

**Gérante de :**

SARL ZenoVelo (depuis le 1er juin 2022)

**Membre du Conseil de Surveillance de** Edmond de  
Rothschild (France)

**Administrateur de :**

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg),  
également membre du Comité d'Audit et des Risques  
Nucoro Holdings Limited (UK)

**Membre du Comité d'Audit de** Edmond de  
Rothschild (UK) Ltd (jusqu'au 21 novembre 2022)

Cynthia Tobiano

**Directrice Générale de** Edmond de Rothschild  
Holding S.A. (Suisse)

**Présidente du Conseil de Surveillance de** Edmond  
de Rothschild Asset Management (France)

**Vice-Présidente du Conseil d'administration de**  
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

**Membre du Conseil de Surveillance de** Edmond de  
Rothschild (France)

**Administrateur de :**

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Holding,  
Pregny SA et également Membre du Comité d'Audit  
Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 28  
avril 2022)  
Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited  
(Israël)  
Edmond de Rothschild (Europe)  
Edmond de Rothschild (Monaco)  
Edmond de Rothschild REIM (Europe) S.A.  
Cattleya Finance S.A.  
Cogifrance SA

Administration et Gestion SA

Gitana SA

The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild  
Corporation (depuis le 15 mars 2022)

Fondations Edmond de Rothschild (depuis 2022)

**Membre du Conseil de Direction de :**

Gitana France S.A.S.

Odyssey Acquisition S.A. (depuis le 1er juin 2021  
jusqu'au 21 avril 2022)

Christian Varin

**Administrateur de :**

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovabis SA (Belgique)

**Membre du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France) et Membre du  
Comité des Rémunérations

**Membre du Comité Stratégique de :**

Edmond de Rothschild Private Equity S.A  
(Luxembourg)

Josepha Wohnrau

**Membre du Conseil de Surveillance de :**

Edmond de Rothschild (France)

**Directoire :**

Renzo Evangelista

**Président du Directoire de** Edmond de Rothschild (France)

**Président du Conseil de Surveillance de :**  
Edmond de Rothschild Corporate Finance  
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

**Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild Private Equity (France)

**Administrateurs :**

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) (depuis le 29 novembre 2022)  
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Monaco) (depuis le 13 octobre 2022)  
Chambre de Commerce Franco-Israël

**Censeur de** Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Fabrice Coille

**Membre du Directoire et Directeur Général de** Edmond de Rothschild (France)

**Directeur Général de** Edmond de Rothschild S.A. (depuis le 9 mars 2022)

**Président du Conseil d'Administration de :**  
Financière Boréale (depuis le 3 mars 2022)  
Edmond de Rothschild Immo Premium (depuis le 22 mars 2022)

**Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild Corporate Finance

**Président du Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild REIM (France)

**Président de** SAS EDR IMMO MAGNUM (depuis le 22 avril 2022)

**Membre du Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild Private Equity (France)

**Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de** Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

**Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au conseil d'administration de** Financière Eurafrique (depuis le 3 mars 2022)

**Censeur de** Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 3 mai 2022)

Nicolas Giscard d'Estaing

**Membre du Directoire et également Secrétaire Général de** Edmond de Rothschild (France)

**Vice-Président du Conseil de surveillance de** Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

**Administrateur de :**  
Financière Boréale  
Groupement Immobilière Financière - GIF

**Représentant permanent de :**

Edmond de Rothschild (France), Administrateur au Conseil d'Administration de Financière Eurafrique

Financière Eurafrique, Administrateur au Conseil d'Administration d'Immopéra (jusqu'au 22 avril 2022)

## Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2022, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société,
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière,
- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2022, il s'est réuni :

- le 8 mars,
- le 3 mai,
- le 25 août,
- le 6 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance. Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

### **Le Comité des Risques**

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2022, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild

(France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

## **Le Comité des Rémunérations**

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : la Baronne Ariane de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

## **REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L.22-10-26 et L.22-10-34 du Code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

### Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2022.

### Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2022.

### Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

### Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

## OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2022 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2022 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

### Le Conseil de Surveillance

# Comptes consolidés et annexes

94	Bilan consolidé IFRS
95	Compte de résultat consolidé IFRS
95	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
96	Tableau des flux de trésorerie IFRS
97	Tableau de variation des capitaux propres
98	Notes annexes aux comptes consolidés

# Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2022 31.12.2021

<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	3.844.162	2.629.937
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	87.362	153.327
Instruments dérivés de couverture	3.3	61.080	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	1.503	1.384
Titres au coût amorti	3.5	73.465	4.813
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	539.590	63.229
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.530.671	1.421.591
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-	-
Actifs d'impôts courants		5.584	397
Actifs d'impôts différés		13.892	13.447
Comptes de régularisation et actifs divers	3.9	231.966	134.555
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.10	3.743	66.132
Immobilisations corporelles	3.11	37.182	38.145
Droits d'utilisation		20.791	33.071
Immobilisations incorporelles	3.12	28.036	21.331
Ecarts d'acquisition	3.13	50.125	73.925
Actifs non courants destinés à être cédés	3.14	12.284	12.284
<b>Total de l'actif</b>		<b>6.541.436</b>	<b>4.667.568</b>
		31.12.2022	31.12.2021
<b>Passif</b>			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.15	3.131.947	1.417.275
Instruments dérivés de couverture	3.3	1.392	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.16	49.606	51.278
Dettes envers la clientèle	3.17	2.556.637	2.488.188
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	54.443	-
Passifs d'impôts courants		197	1.998
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	250.847	233.832
Provisions	3.18	16.377	17.882
Dettes subordonnées	3.19	-	-
Capitaux propres		479.990	457.115
Capitaux propres part du Groupe		478.344	453.923
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		195.278	186.637
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9.212	9.529
. Résultat de l'exercice		72.659	56.562
Intérêts minoritaires		1.646	3.192
<b>Total du passif</b>		<b>6.541.436</b>	<b>4.667.568</b>

## Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2022	31.12.2021
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	51.439	40.496
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-50.435	-39.411
+ Commissions (produits)	4.3	394.792	417.770
- Commissions (charges)	4.3	-91.358	-90.423
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	36.566	31.714
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	30	419
+ Produits des autres activités	4.6	13.985	13.816
- Charges des autres activités	4.6	-20.792	-17.172
<b>Produit net bancaire</b>		<b>334.227</b>	<b>357.209</b>
- Charges générales d'exploitation	4.7	-274.835	-263.780
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-25.250	-26.646
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>34.142</b>	<b>66.783</b>
+/- Coût du risque	4.8	34	-237
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>34.176</b>	<b>66.546</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	16.470	11.116
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	33.470	-119
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-388
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>84.116</b>	<b>77.155</b>
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-13.003	-22.880
<b>Résultat net</b>		<b>71.113</b>	<b>54.275</b>
- Intérêts minoritaires		1.546	2.287
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>		<b>72.659</b>	<b>56.562</b>
Résultat par action en euro		13,05	10,15
Résultat dilué par action en euro		13,05	10,15

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Résultat net</b>	<b>71.113</b>	<b>54.275</b>
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-1.111	389
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	67	1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	727	3.862
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-317</b>	<b>4.252</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>70.796</b>	<b>58.527</b>
<i>dont part du Groupe</i>	<i>72.342</i>	<i>60.814</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-1.546</i>	<i>-2.287</i>

(\*) Montants nets d'impôt

## Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2022

31.12.2021

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>71.113</b>	<b>54.275</b>
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-33.500	-296
Dotations nettes aux amortissements et provisions	13.075	16.890
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16.470	-11.116
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-36.566	-31.713
Autres produits et charges calculés	2.421	3.126
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	13.003	22.880
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	13.076	54.046
Impôt versé	-20.891	-18.298
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-480.131	-3.742
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-40.148	396.797
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	1.736.104	80.380
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-61.169	71.907
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1.146.841</b>	<b>581.090</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-23.356	-14.452
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.574	4.581
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	133.057	3.130
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>115.275</b>	<b>-6.741</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-50.581	-33.187
<b>Trésorerie nette provenant des opérations de financement</b>	<b>-50.581</b>	<b>-33.187</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-12	282
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1.211.523</b>	<b>541.444</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.629.937	2.053.994
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	15	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-8.030	26.470
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.621.922</b>	<b>2.080.478</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3.844.162	2.629.937
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	15
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-10.716	-8.030
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>3.833.446</b>	<b>2.621.922</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>1.211.523</b>	<b>541.444</b>

## Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2021
<b>Part du Groupe</b>				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.110	-	-333	-17.443
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	205.412	24.298	-25.630	204.080
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.277	-	4.252	9.529
– Résultat 2020	24.298	-24.298	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>419.072</b>	<b>-</b>	<b>-21.711</b>	<b>397.361</b>
– Résultat 2021	-	-	56.562	56.562
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>419.072</b>	<b>-</b>	<b>34.851</b>	<b>453.923</b>
Part des minoritaires				
– Réserves	5.028	3.113	-2.662	5.479
– Résultat 2020	3.113	-3.113	-	-
– Résultat 2021	-	-	-2.287	-2.287
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>8.141</b>	<b>-</b>	<b>-4.949</b>	<b>3.192</b>

	31.12.2021	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2022
<b>Part du Groupe</b>				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.443	-	-403	-17.846
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	204.080	56.562	-47.518	213.124
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9.529	-	-317	9.212
– Résultat 2021	56.562	-56.562	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>453.923</b>	<b>-</b>	<b>-48.238</b>	<b>405.685</b>
– Résultat 2022	-	-	72.659	72.659
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>453.923</b>	<b>-</b>	<b>24.421</b>	<b>478.344</b>
Part des minoritaires				
– Réserves	5.479	-2.287	-	3.192
– Résultat 2021	-2.287	2.287	-	-
– Résultat 2022	-	-	-1.546	-1.546
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>3.192</b>	<b>-</b>	<b>-1.546</b>	<b>1.646</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

### 1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 2 mars 2023 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 8 et 9 mars 2023.

### 1.2. Conformité aux normes comptables

#### *Nouvelles normes comptables applicables*

#### **Amendement à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue**

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Cet amendement clarifie la comptabilisation du produit net de la vente d'éléments produits pendant la mise en état d'une immobilisation corporelle.

Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement.

#### **Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – coûts d'exécution des contrats**

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en mai 2020 des amendements à la norme sur les provisions pour préciser la notion de « coût d'exécution du contrat » qui intervient dans la définition d'un contrat déficitaire au sens d'IAS 37.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

L'entrée en vigueur des autres amendements d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a pas eu d'effets sur les comptes au 31 décembre 2022.

#### *Nouvelles normes publiées et non encore applicables*

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2022 n'est l'objet que d'une option.

### 1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

### 1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

### *Sociétés intégrées globalement*

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

### *Sociétés mises en équivalence*

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

### *Cas particulier des entités structurées*

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;

- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

## 1.5. Évolution du périmètre de consolidation

La société Immopéra a été liquidée en mai 2022.

Les sociétés Edmond de Rothschild (Monaco) et Edmond de Rothschild REIM (France) ont été cédées respectivement à Edmond de Rothschild (Suisse) et Orox Europe S.A..fin 2022, avec un maintien de l'influence notable sur l'une et du contrôle sur l'autre jusqu'à la fin de l'année.

## 1.6. Principes de consolidation

### *Date de clôture*

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2022.

### *Éliminations de consolidation*

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

### *Écarts d'acquisition*

#### **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

### **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

### **Evaluation des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

### *Impôts différés*

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

### *Conversion des comptes et états financiers en devises*

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

## Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

### Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

### Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

#### Prêts et créances

Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN, les NEU CP- NEU MTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dus à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

### *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*

#### Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

#### Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

### **Dépréciation des actifs financiers**

#### Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

## Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1<sup>er</sup> quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

## Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

### Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

### Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

### Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

### Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

#### **Instruments financiers dérivés de couverture**

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

#### **Immobilisations incorporelles**

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans,
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

#### **Immobilisations corporelles**

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

#### **Droits d'utilisation**

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

### **Passifs financiers au coût amorti**

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision,

dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

### **Actions propres**

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### **Impôt sur les bénéfices**

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 27,5%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2<sup>ème</sup> Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2022, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

#### ***Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers***

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

*Catégorie de niveau 1* : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

*Catégorie de niveau 2* : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

*Catégorie de niveau 3* : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

#### **Instruments traités sur des marchés actifs**

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

#### **Instruments traités sur des marchés inactifs**

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

#### **Dettes structurées et dérivés indexés**

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

#### **Créances et dettes de trésorerie**

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

### Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

### Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

### Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

### Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

### Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

### Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

**1. les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

**2. les avantages postérieurs à l'emploi**, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

**3. les autres avantages à long terme,** évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

**4. les indemnités de rupture du contrat de travail,** indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

### **Tableau des flux de trésorerie**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

### **Résultat par action**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

## Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

### 3.1. Caisse, banques centrales, CCP

Caisse	294	395
Banques centrales	3.843.868	2.629.542
CCP	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>3.844.162</b>	<b>2.629.937</b>
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>3.844.162</b>	<b>2.629.937</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

### 3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	12	5.529
Instruments de change – Contrats fermes	-	17.797
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	1.832	4.135
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.225	115
<b>Sous-total Dérivés</b>	<b>3.069</b>	<b>27.576</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total Portefeuille de transaction</b>	<b>3.069</b>	<b>27.576</b>
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	7
<b>Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	-
<b>Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation	7	7
Autres titres à revenu variable	13.345	9.348
<b>Sous-total</b>	<b>13.352</b>	<b>9.355</b>
Instruments de dettes et assimilés	70.941	116.389
<b>Sous-total Instruments de dettes non SPPI</b>	<b>70.941</b>	<b>116.389</b>
<b>Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>84.293</b>	<b>125.744</b>
<b>Total</b>	<b>87.362</b>	<b>153.327</b>

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 2 134,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 257,0 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le montant notionnel

des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe.

En milliers d'euros	31.12.2022	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<b>3.3 Instruments dérivés de couverture</b>		
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>61.080</b>	<b>1.392</b>
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	61.080	1.392
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
<b>Dérivés utilisés en couverture</b>	<b>61.080</b>	<b>1.392</b>

	31.12.2022		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
<b>Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)</b>			
<b>Actifs couverts</b>			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	560.153	-53.872	-53.872
<b>TOTAL</b>	<b>560.153</b>	<b>-53.872</b>	<b>-53.872</b>

	31.12.2022				
	Juste valeur			Variation de juste valeur enregistrée sur la période	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
	Montants notionnels	Actif	Passif		
<b>Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)</b>					
Instruments fermes					
Swaps de taux	478.615	61.080	1.392	53.872	-
<b>TOTAL</b>	<b>478.615</b>	<b>61.080</b>	<b>1.392</b>	<b>53.872</b>	<b>-</b>

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro-couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>3.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation	1.503	1.384
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non</b>	<b>1.503</b>	<b>1.384</b>
<b>Total</b>	<b>1.503</b>	<b>1.384</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

**3.5. Titres au coût amorti**

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	73.465	4.813
<b>Total</b>	<b>73.465</b>	<b>4.813</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

**3.6. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti**

Créances sur les établissements de crédit		
- <i>A vue</i>	38.895	43.226
- <i>A terme</i>	500.189	20.011
<b>Sous-total</b>	<b>539.084</b>	<b>63.237</b>
Créances rattachées	506	2
<b>Total Brut</b>	<b>539.590</b>	<b>63.239</b>
Dépréciations	-	-10
<b>Total Net</b>	<b>539.590</b>	<b>63.229</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

**3.7. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti**

Comptes ordinaires débiteurs	968.316	880.733
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	562.496	541.133
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
- <i>Créances commerciales</i>	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>1.530.812</b>	<b>1.421.866</b>
- Dont créances rattachées	1.778	1.459
Dépréciations	-141	-275
<b>Total Net</b>	<b>1.530.671</b>	<b>1.421.591</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1.530.978</b>	<b>1.421.898</b>

**Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti**

En milliers d'euros

31.12.2021

Dotations

Reprises

Transferts

31.12.2022

Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-24	-61	7	52	-26
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-46	-16	41	-4	-25
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-205	-30	193	-48	-90
<b>Total</b>	<b>-275</b>	<b>-107</b>	<b>241</b>	<b>-</b>	<b>-141</b>

### 3.7. Actifs grevés

#### A-Actifs

31.12.2022				
En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	74.974		6.466.462	88.865
Instruments de capitaux			85.796	85.796
Titres de créances			73.465	-
Autres actifs	74.974		6.307.201	3.069

#### B-Garanties reçues

31.12.2022			
En milliers d'euros		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée		-	-
Instruments de capitaux			
Titres de créances		-	-
Autres garanties reçues			
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs			

#### C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

31.12.2022		
En milliers d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	76.270	74.974

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont la Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 86% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 6%.

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>3.9. Comptes de régularisation actifs et passifs divers</b>				
Valeurs reçues à l'encaissement	164	-	3	-
Dépôts de garantie versés (*)	74.974	-	15.229	-
Charges constatées d'avance	12.686	-	9.949	-
Produits à recevoir	93.774	-	77.104	-
Produits constatés d'avance	-	147	-	118
Charges à payer	-	81.094	-	74.926
Autres actifs et passifs divers (**)	50.368	169.606	32.270	158.788
<b>Total</b>	<b>231.966</b>	<b>250.847</b>	<b>134.555</b>	<b>233.832</b>

(\*) dont 60.750 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2022 contre 2.930 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en dépôts de garantie versés.

(\*\*) dont 1.930 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2022 contre 25.552 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en autres passifs

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>3.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>		
Edmond de Rothschild (Monaco)	-	65.391
Elyan Partners SAS	3.742	740
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>3.743</b>	<b>66.132</b>

En milliers d'euros

31.12.2021

Acquisitions /  
dotationsCessions /  
reprisesAutres  
variations

31.12.2022

<b>3.11. Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>					
Terrains et constructions	62.560	-	-	-1.945	60.615
Matériel informatique	33.513	2.502	-28.832	705	7.888
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	46.004	199	-33.918	75	12.360
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>142.077</b>	<b>2.701</b>	<b>-62.750</b>	<b>-1.165</b>	<b>80.863</b>
<b>Amortissements - Dépréciations</b>					
Constructions	-28.321	-1.106	-	542	-28.885
Matériel informatique	-31.296	-1.824	28.832	170	-4.118
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-44.315	-464	33.918	183	-10.678
<b>Sous-total</b>	<b>-103.932</b>	<b>-3.394</b>	<b>62.750</b>	<b>895</b>	<b>-43.681</b>
<b>Total</b>	<b>38.145</b>	<b>-693</b>	<b>-</b>	<b>-270</b>	<b>37.182</b>

En milliers d'euros

31.12.2021

Acquisitions /  
dotationsCessions /  
reprisesAutres  
variations

31.12.2022

<b>3.12. Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
Autres immobilisations incorporelles	199.256	9.990	-114.578	-5.967	88.701
Immobilisations incorporelles en cours	-	10.665	-	-	10.665
<b>Sous-total</b>	<b>211.766</b>	<b>20.655</b>	<b>-114.578</b>	<b>-5.967</b>	<b>111.876</b>
<b>Amortissements - Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles	-190.435	-12.782	114.578	4.799	-83.840
<b>Sous-total</b>	<b>-190.435</b>	<b>-12.782</b>	<b>114.578</b>	<b>4.799</b>	<b>-83.840</b>
<b>Total</b>	<b>21.331</b>	<b>7.873</b>	<b>-</b>	<b>-1.168</b>	<b>28.036</b>

<b>3.13. Écarts d'acquisition</b>		
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>73.925</b>	<b>74.313</b>
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-23.800	-
Dépréciations		-388
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>50.125</b>	<b>73.925</b>

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31.12.2022	31.12.2021
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild REIM (France) SAS	-	23.800
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>50.125</b>	<b>73.925</b>

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

S'agissant d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition a été déterminée selon deux méthodes : l'une dite du Dividend Discounted Method (DDM), l'autre étant celle des multiples transactionnels.

- L'approche par les DDM a consisté à projeter des flux de dividendes selon des hypothèses d'activité déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2023-2025 et en appliquant un taux de croissance de 2,4% au flux terminal intégré.

Ces flux de dividendes ont été actualisés à un coût du capital de 12,1% et avec une hypothèse de conversion des bénéfices de 100% sur la période mentionnée plus haut.

- Dans l'approche par les multiples transactionnels, la valeur de la société a été établie à partir d'agrégats financiers (AUM, PNB, résultat net) résultant d'un échantillon de transactions majoritaires récentes dans le secteur de l'asset management et pour lesquelles les données ont été rendues publiques.

Ces méthodes permettent toutes les deux de conclure à une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) supérieure à sa valeur comptable et donc à l'absence de dépréciation à venir constater au 31 décembre 2022.

---

### 3.14. Actifs non courants destinés à être cédés

---

Au 31 décembre 2022, Edmond de Rothschild (France) maintient son intention de vendre Zhonghai et considère cet actif comme classé en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

La cession définitive de Zhonghai n'a pas encore eu lieu. Le Groupe a entrepris toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations exigibles pour la cession de cet actif et reste en attente de l'approbation par les autorités chinoises compétentes.

**3.15 Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	6.284	476
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	39.322	-
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	29.250	3.400
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>74.856</b>	<b>3.876</b>
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.414	324
<b>Sous-total du portefeuille de transaction</b>	<b>76.270</b>	<b>4.200</b>
Dettes auprès des établissements de crédit	2.398.764	988.391
Dettes auprès de la clientèle	33.942	22.743
<b>Sous-total</b>	<b>2.432.706</b>	<b>1.011.134</b>
Dettes rattachées	10.659	1.082
<b>Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>2.443.365</b>	<b>1.012.216</b>
Titres de créances négociables	611.378	400.753
<b>Sous-total</b>	<b>611.378</b>	<b>400.753</b>
Dettes rattachées	934	106
<b>Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat</b>	<b>612.312</b>	<b>400.859</b>
<b>Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>3.055.677</b>	<b>1.413.075</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3.131.947</b>	<b>1.417.275</b>

31.12.2022

En milliers d'euros	31.12.2022		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	3.055.677	3.036.988	18.689

31.12.2021

En milliers d'euros	31.12.2021		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.075	1.413.063	12

3.16 Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	49.606	51.278
- A terme	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>49.606</b>	<b>51.278</b>
Dettes rattachées	-	-
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>49.606</b>	<b>51.278</b>

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>3.17. Dettes envers la clientèle</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	78.373	78.373	-	103.158	103.158
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>78.373</b>	<b>78.373</b>	<b>-</b>	<b>103.158</b>	<b>103.158</b>
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	2.009.687	-	2.009.687	2.296.837	-	2.296.837
- Comptes créditeurs à terme	-	438.072	438.072	-	54.188	54.188
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	582	28.769	29.351	-	34.000	34.000
- Dettes rattachées	9	1.145	1.154	-	5	5
<b>Sous-total</b>	<b>2.010.278</b>	<b>467.986</b>	<b>2.478.264</b>	<b>2.296.837</b>	<b>88.193</b>	<b>2.385.030</b>
<b>Total</b>	<b>2.010.278</b>	<b>546.359</b>	<b>2.556.637</b>	<b>2.296.837</b>	<b>191.351</b>	<b>2.488.188</b>
<b>Juste valeur des dettes envers la clientèle</b>			<b>2.556.637</b>			<b>2.488.188</b>

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>3.18 Provisions</b>						
<b>Solde au 31.12.2021</b>	-	<b>6.344</b>	-	-	<b>11.538</b>	<b>17.882</b>
Dotations	-	-220	-	-	3.450	3.230
Montants utilisés	-	-	-	-	-2.854	-2.854
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-505	-505
Autres mouvements	-	-1.134	-	-	-242	-1.376
<b>Solde au 31.12.2022</b>	-	<b>4.990</b>	-	-	<b>11.387</b>	<b>16.377</b>

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

### 3.19. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Jun 2007	Jun 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

### 3.21. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2022	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
-Portefeuille de titres de transaction	18.637	-15.568	3.069	-	-1.930	1.139
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	84.293	-	84.293	-	-	84.293
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.503	-	1.503	-	-	1.503
Titres au coût amorti	73.465	-	73.465	-	-	73.465
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.070.261	-	2.070.261	-	-	2.070.261
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	231.966	-	231.966	-	-	231.966
-Dont dépôts de garantie donnés	74.974	-	74.974	-	-	74.974
Autres actifs non soumis à compensation	4.076.879	-	4.076.879	-	-	4.076.879
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6.557.004</b>	<b>-15.568</b>	<b>6.541.436</b>	<b>-</b>	<b>-1.930</b>	<b>6.539.506</b>

Au 31 décembre 2022	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
-Portefeuille de titres de transaction	91.838	-15.568	76.270	-	-60.750	15.520
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	2.443.365	-	2.443.365	-	-	2.443.365
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	612.312	-	612.312	-	-	612.312
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2.606.243	-	2.606.243	-	-	2.606.243
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	250.847	-	250.847	-	-	250.847
-Dont dépôts de garantie reçus	54.285	-	54.285	-	-	54.285
Autres dettes non soumises à compensation	73.801	-	73.801	-	-	73.801
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6.078.406</b>	<b>-15.568</b>	<b>6.062.838</b>	<b>-</b>	<b>-60.750</b>	<b>6.002.088</b>

Au 31 décembre 2021	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
-Portefeuille de titres de transaction	28.745	-1.169	27.576	-	-25.552	2.024
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	125.751	-	125.751	-	-	125.751
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.384	-	1.384	-	-	1.384
Titres au coût amorti	4.813	-	4.813	-	-	4.813
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	1.484.820	-	1.484.820	-	-	1.484.820
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	134.555	-	134.555	-	-	134.555
-Dont dépôts de garantie donnés	15.229	-	15.229	-	-	15.229
Autres actifs non soumis à compensation	2.888.669	-	2.888.669	-	-	2.888.669
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4.668.737</b>	<b>-1.169</b>	<b>4.667.568</b>	<b>-</b>	<b>-25.552</b>	<b>4.642.016</b>

Au 31 décembre 2021	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
-Portefeuille de titres de transaction	5.368	-1.169	4.200	-	-2.930	1.270
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.012.216	-	1.012.216	-	-	1.012.216
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	400.859	-	400.859	-	-	400.859
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2.539.466	-	2.539.466	-	-	2.539.466
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	233.832	-	233.832	-	-	233.832
-Dont dépôts de garantie reçus	25.552	-	25.552	-	-	25.552
Autres dettes non soumises à compensation	19.879	-	19.879	-	-	19.879
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4.211.620</b>	<b>-1.169</b>	<b>4.210.452</b>	<b>-</b>	<b>-2.930</b>	<b>4.207.522</b>

## Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>4.1. Intérêts et produits assimilés</b>		
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit</b>	<b>14.611</b>	<b>627</b>
- Comptes à vue et prêts interbancaires	14.611	627
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle</b>	<b>22.165</b>	<b>13.638</b>
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	22.165	13.638
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>14.663</b>	<b>26.231</b>
- Instruments de dettes au coût amorti	48	44
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	342	49
- Intérêts sur dérivés	14.273	26.138
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>51.439</b>	<b>40.496</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>4.2. Intérêts et charges assimilées</b>		
<b>Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti</b>	<b>-31.098</b>	<b>-12.785</b>
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-30.688	-12.585
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-410	-200
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti</b>	<b>-2.008</b>	<b>-152</b>
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-2.008	-152
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>-17.114</b>	<b>-26.189</b>
- Dettes représentées par un titre	-14.389	-14.434
- Intérêts sur dérivés	-2.725	-11.755
<b>Intérêts et charges sur obligations locatives</b>	<b>-215</b>	<b>-285</b>
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>-50.435</b>	<b>-39.411</b>

31.12.2022

31.12.2021

En milliers d'euros

	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>4.3. Commissions</b>				
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	-1	20	-11
Opérations avec la clientèle	394	-	663	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	30	-	55	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	1.664	-	673	-
- Instruments financiers à terme	2.420	-1.317	2.005	-1.151
Prestations de services financiers	390.264	-90.040	414.354	-89.261
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
<b>Total des commissions</b>	<b>394.792</b>	<b>-91.358</b>	<b>417.770</b>	<b>-90.423</b>

En milliers d'euros	31.12.2022		31.12.2021	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
<b>4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat</b>				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	10.775	-	5.060
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	28.230	-	-12.622
Gains ou pertes nets sur dérivés	-33.012	-	18.570	-
Résultats sur opérations de change	30.756	-	12.106	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-36	-	30	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	-147	-	8.570	-
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>-2.439</b>	<b>39.005</b>	<b>39.276</b>	<b>-7.562</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	30	419
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>30</b>	<b>419</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>4.6. Produits et charges des autres activités</b>		
Refacturations de charges	171	1.705
Autres produits accessoires	1.613	1.405
Divers	12.201	10.706
<b>Produits des autres activités</b>	<b>13.985</b>	<b>13.816</b>
Rétrocession de produits	-19.862	-16.412
Divers	-930	-760
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-20.792</b>	<b>-17.172</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>4.7. Charges générales d'exploitation</b>		
Salaires et traitements	-114.686	-109.609
Charges de retraite	-8.934	-8.324
Charges sociales	-40.617	-42.821
Intéressement des salariés	-1.302	-136
Participation des salariés	-5.368	-7.429
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8.503	-8.668
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-3.232	-4.471
Reprises de provisions pour frais de personnel	2.755	3.086
<b>Sous-total des frais de personnel</b>	<b>-179.887</b>	<b>-178.372</b>
Impôts et taxes	-1.422	-4.164
Locations	-4.330	-3.981
Services extérieurs	-87.473	-76.225
Transports et déplacements	-1.708	-1.001
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-52	-37
Reprises de provisions pour frais administratifs	37	-
<b>Sous-total des frais administratifs</b>	<b>-94.948</b>	<b>-85.408</b>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-274.835</b>	<b>-263.780</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>4.8. Coût du risque</b>		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-263	-373
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-560	-761
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	857	855
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	42
<b>Total du coût du risque</b>	<b>34</b>	<b>-237</b>

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

<b>4.9. Gains ou pertes sur autres actifs</b>		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat de cession de titres de participation (*)	33.471	-119
<b>Total des gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>33.470</b>	<b>-119</b>

(\*) dont 33.639 milliers d'euros relatifs à la cession d'Edmond de Rothschild (Monaco) et -233 milliers d'euros liés à celle d'Edmond de Rothschild REIM (Frane), au 31 décembre 2022.

<b>4.10. Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>71.113</b>	<b>54.275</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>13.003</b>	<b>22.880</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>84.116</b>	<b>77.155</b>
Provisions et charges non déductibles	6.917	8.111
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	669	1.487
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-16.470	-11.116
Retraitements de consolidation non fiscalisés	1.813	9.643
Produits divers non imposables et autres déductions	-32.704	-16.043
Éléments imposés à taux réduit	3.959	-1.838
<b>Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun</b>	<b>48.301</b>	<b>67.399</b>
Taux d'impôt	25,83%	28,41%
<b>Impôt théorique au taux de droit commun</b>	<b>12.476</b>	<b>19.148</b>
<b>Résultat avant impôt soumis au taux réduit</b>	<b>-3.959</b>	<b>1.838</b>
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
<b>Impôt théorique au taux réduit</b>	<b>-614</b>	<b>285</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>11.863</b>	<b>19.433</b>
Création de déficits non comptabilisés	1.337	3.779
Utilisation de déficits non comptabilisés	-124	-654
Crédits d'impôt	-144	-12
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	7	257
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	28	-75
Divers	36	152
<b>Impôt sur les bénéfices calculé</b>	<b>13.003</b>	<b>22.880</b>
- Dont impôt exigible	13.982	25.970
- Dont impôt différé	-979	-3.090
Résultat avant impôt	84.116	77.155
Impôt sur les bénéfices	13.003	22.880
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>15,46%</b>	<b>29,65%</b>
Taux de droit commun de l'impôt en France	25,83%	28,41%
Effet des différences permanentes	-12,21%	-2,92%
Effet de l'imposition à taux réduit	0,49%	-0,31%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0,01%	0,33%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	1,44%	4,05%
Effet des autres éléments	-0,10%	0,09%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>15,46%</b>	<b>29,65%</b>

## Note 5 – Note sur engagements

---

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	440.603	414.331
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	47.186	15.443
Engagements en faveur de la clientèle	84.175	66.646
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	155.965	121.559
Engagements reçus de la clientèle	-	-

## Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

---

### 6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

---

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

### 6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

---

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 3,77%
- taux d'inflation de 2,20,
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 3,77%,

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est

donc appliquée dès le 1<sup>er</sup> euro de rente pour toute rente liquidée après le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements s'élève à 20,641 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 19,280 millions d'euros, soit une provision de 1,361 millions d'euros.

#### Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2022	31.12.2021
Actions	42,30%	46,30%
Obligations	46,00%	44,60%
Immobilier	10,00%	8,10%
Monétaires & Autres	1,70%	1,00%
Taux de rendement des actifs du régime	3,77%	0,87%

#### Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Valeur actuelle de l'obligation	20.641	25.232
- Valeur des actifs du régime	-19.280	-23.822
<b>Situation financière du régime</b>	<b>1.361</b>	<b>1.410</b>
- Coût des services passés non reconnus	-	-
<b>Provision</b>	<b>1.361</b>	<b>1.410</b>

#### 6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13<sup>e</sup> de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12<sup>e</sup> de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 3,77% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 3,629 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 4,934 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le coût des services en 2022 est de 370 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 80 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 700 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2022 est de 1,020 milliers d'euros. L'impact de la sortie du

périmètre d'Edmond de Rothschild REIM (France), s'élève à 35 milliers d'euros.

#### Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Coût des services rendus de l'exercice	330	-182
Coût financier	-544	-209
Rendement attendu des actifs du régime	434	150
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>220</b>	<b>-241</b>

#### Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation	3,77%	0,87%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,20%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,20%	2,00%
- <i>Cadres</i>	2,70%	2,50%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,20%	3,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	56,13%	59,44%
Table de mortalité	THTF 16 18	THTF 14 16

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation	3,77%	0,87%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (*)	n/a	-1,75%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés (*)	n/a	0 an
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

(\*) le taux de croissance net d'inflation des salaires attendus est non applicable, car il n'y a plus d'actifs bénéficiaires de ce régime

#### Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2022
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 3,27 % (3,77 % - 0,50 %)	
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2022	7,47%
- Impact sur le total net des charges 2022	-6,61%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 4,27 % (3,77 % + 0,50 %)	
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2022	-6,76%
- Impact sur le total net des charges 2022	5,40%

## Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Provision / Actif en début de période</b>	<b>6.344</b>	<b>12.068</b>
- Charges inscrites au compte de résultat	480	304
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-700	-63
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-34	-
- Perte ou gain actuariel	-1.099	-5.206
- Autres mouvements	-	-759
<b>Provision / Actif en fin de période</b>	<b>4.990</b>	<b>6.344</b>

## Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Variation de la valeur des engagements</b>		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	30.166	33.696
- Coût des services rendus	370	245
- Coût de l'actualisation	544	209
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	-4.994	-2.096
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.781	-1.129
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-34	-
- Autres mouvements	-	-759
<b>Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)</b>	<b>24.270</b>	<b>30.166</b>
<b>Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement</b>		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	23.822	21.628
- Produits financiers sur actifs de couverture	434	150
- Gains ou pertes actuariels	-3.895	3.110
- Prestations versées par le fonds	-1.081	-1.066
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)</b>	<b>19.280</b>	<b>23.822</b>
<b>Couverture financière</b>		
Situation financière (A) – (B)	4.990	6.344
<b>Provision / Actif</b>	<b>4.990</b>	<b>6.344</b>

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2022, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

### Le contexte réglementaire

#### SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

#### SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

### Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

#### Le dispositif de la Banque

##### 1 – Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD V

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération Totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2022 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

## 2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

### « Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),

- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),

- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2022 est étalée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2024, mars 2025 et mars 2026.

Au 31 décembre 2022, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 3,781 milliers d'euros contre une charge nette de 3,063 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
<b>7.1. Périmètre de consolidation</b>				
<b>Entité consolidante</b>				
<b>Banque</b>				
• Edmond de Rothschild (France)				
<b>Intégration globale</b>				
<b>Sociétés de Portefeuille</b>				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
<b>Sociétés de Gestion</b>				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	72,36	72,36	72,36	72,36
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• ERES IV GP SAS	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild REIM (France)	-	100,00	-	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de Conseil</b>				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Société d'Assurance</b>				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Banque</b>				
• Financière Eurafrique	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Divers</b>				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Immopéra	-	99,92	-	99,92
<b>Mises en équivalence</b>				
<b>Banque</b>				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	-	36,93	-	36,93
<b>Sociétés de Gestion</b>				
• Elyan Partners SAS	49,00	49,00	49,00	49,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

\* Société étrangère.

<b>7.2. Effectif moyen</b>		
Effectif moyen des sociétés françaises	726	732
- Techniciens	69	68
- Cadres	657	664
Effectif moyen des sociétés étrangères	59	59
<b>Effectif moyen global</b>	<b>785</b>	<b>791</b>

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

### **7.3. Entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2022, 2,2 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 41,1 millions d'euros au 31 décembre 2022). Il n'y a pas de nouveaux engagements pris en 2022, le montant résiduel à fin 2022 est de 13,1 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « *carried interest* » conforme aux pratiques de marché.

### **7.4. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2022.

### **7.5. Informations concernant le capital**

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2022 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

## 7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2022

En milliers d'euros	PwC	Grant Thornton Audit	AUTRES	31.12.2022	31.12.2021
<b>Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>523</b>	<b>341</b>	<b>68</b>	<b>932</b>	<b>915</b>
Edmond de Rothschild (France)	303	158	68	529	523
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	90	86	-	176	156
Autres	130	97	-	227	236
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)<sup>(1)</sup></b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>83</b>	<b>49</b>
Edmond de Rothschild (France)	17	-	-	17	61
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	66	-	-	66	-12
Autres	-	-	-	-	-
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>341</b>	<b>68</b>	<b>1015</b>	<b>964</b>

<sup>(1)</sup> Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 523 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 83 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

b-par « Cabinet Didier Kling », pour 341 milliers d'euros au titre de la certification des comptes.

## Note 8 – Secteurs opérationnels

---

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le *family office*,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multi gestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,
- la gestion de fonds de *private equity*.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild *Corporate Finance*, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Edmond de Rothschild REIM (France), spécialisée sur le marché français de l'immobilier,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

### Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes,
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Produit net bancaire</b>	<b>120.472</b>	<b>109.609</b>	<b>142.387</b>	<b>170.751</b>	<b>4.767</b>	<b>5.378</b>	<b>66.602</b>	<b>71.471</b>	<b>334.228</b>	<b>357.209</b>
Frais de gestion	-97.543	-90.373	-130.170	-133.362	-5.488	-5.995	-66.835	-60.696	-300.036	-290.426
Frais de personnel	-61.630	-57.248	-73.219	-78.318	-2.673	-3.498	-42.364	-39.307	-179.887	-178.372
- directs	-44.423	-42.106	-56.373	-60.610	-2.045	-2.830	-35.748	-33.003	-138.588	-138.549
- indirects	-17.207	-15.142	-16.846	-17.709	-628	-668	-6.616	-6.304	-41.298	-39.822
Autres charges d'exploitation	-28.993	-25.816	-50.013	-47.234	-2.600	-2.280	-13.294	-10.077	-94.900	-85.408
Dotations aux amortissements	-6.920	-7.309	-6.939	-7.809	-215	-217	-11.176	-11.312	-25.250	-26.646
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>-233</b>	<b>10.774</b>	<b>34.191</b>	<b>66.783</b>
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	-14	-237	-14	-237
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>22.929</b>	<b>19.236</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>-722</b>	<b>-616</b>	<b>-247</b>	<b>10.537</b>	<b>34.177</b>	<b>66.546</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en	13.467	10.377	-	-	3.002	739	-	-	16.470	11.116
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-93	33.470	-26	33.470	-119
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-388	-	-388
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>36.396</b>	<b>29.613</b>	<b>12.217</b>	<b>37.389</b>	<b>2.281</b>	<b>30</b>	<b>33.223</b>	<b>10.123</b>	<b>84.117</b>	<b>77.155</b>
Impôt sur les bénéfices	-5.923	-5.465	-3.156	-10.622	93	139	-4.017	-6.932	-13.003	-22.880
<b>Résultat net</b>	<b>30.474</b>	<b>24.148</b>	<b>9.060</b>	<b>26.767</b>	<b>2.374</b>	<b>169</b>	<b>29.206</b>	<b>3.192</b>	<b>71.114</b>	<b>54.275</b>

## Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2022, La Hoirie de Benjamin de Rothschild

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

### *Transactions avec les parties liées personnes morales*

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

### *Transactions avec les sociétés mises en équivalence*

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		20.000
Comptes de régularisation et actifs divers	425	427
<b>Actif</b>	<b>425</b>	<b>20.427</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		137.919
Dettes envers les établissements de crédit		34.825
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	10.058	1.046
<b>Passif</b>	<b>10.058</b>	<b>173.790</b>
+ Intérêts et produits assimilés	1	
- Intérêts et charges assimilées	-8.262	-522
+ Commissions (produits)	5	
- Commissions (charges)	-13.090	-2.087
+ Produits des autres activités	612	318
- Charges des autres activités		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>-20.734</b>	<b>-2.291</b>
- Charges générales d'exploitation		
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-20.734</b>	<b>-2.291</b>

### Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	500.000	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	90	426
Comptes de régularisation et actifs divers	7.331	3.884
<b>Actif</b>	<b>507.421</b>	<b>4.310</b>
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.204.612	637.955
Dettes envers les établissements de crédit	1.056	780
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	6.268	8.646
<b>Passif</b>	<b>1.211.936</b>	<b>647.381</b>
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
+ Intérêts et produits assimilés	1.191	
- Intérêts et charges assimilées	-583	-320
+ Commissions (produits)	5.985	4.274
- Commissions (charges)	-6.165	-5.649
+ Produits des autres activités	3.285	2.422
- Charges des autres activités		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3.713</b>	<b>727</b>
- Charges générales d'exploitation	-7.585	-6.185
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-3.872</b>	<b>-5.458</b>

### Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	11
Prêts et créances sur les établissements de crédits	2.906	5.146
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	38.864	43.791
<b>Actif</b>	<b>41.770</b>	<b>48.948</b>
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	268.673	224.847
Dettes envers les établissements de crédit	2.005	3.963
Dettes envers la clientèle	2.477	3.475
Comptes de régularisation et passifs divers	3.260	4.227
Provisions		
<b>Passif</b>	<b>276.415</b>	<b>236.512</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
+ Intérêts et produits assimilés	33	72
- Intérêts et charges assimilées	-106	-
+ Commissions (produits)	97.611	104.490
- Commissions (charges)	-6.054	-7.704
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	6.816
+ Produits des autres activités	3.753	4.369
- Charges des autres activités	-405	-701
<b>Produit net bancaire</b>	<b>94.832</b>	<b>107.342</b>
- Charges générales d'exploitation	-2.605	-2.278
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>92.227</b>	<b>105.064</b>

### Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Comptes et Prêts	35.560	31.071
<b>Actif</b>	<b>35.560</b>	<b>31.071</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à vue	-	-
<b>Passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
+ Intérêts et produits assimilés	709	440
<b>Produit net bancaire</b>	<b>709</b>	<b>440</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>709</b>	<b>440</b>

## Partie 1

### Revue générale des dispositifs de contrôle

#### Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
- *troisième niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

#### Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
  - A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
  - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
  - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

### Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faitière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

## Partie 2

### Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

### Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
  - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
  - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
  - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
  - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

### Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

#### *Procédures d'octroi des autorisations*

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

#### *S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée*

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le *Chief Financial* du groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (*Credit Default Swap*).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de *scoring*.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du *rating* de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

## *Processus de suivi et d'évaluation des risques*

### **S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée**

#### *Le suivi des dépassements*

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

#### *Le suivi des garanties*

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

### *Le traitement des encours douteux*

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

### **S'agissant des opérations de marché de gré à gré**

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système *Continuous Link Settlement* (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

#### *La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux*

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2022, 97% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le *Back Office* produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de

marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie *RiskOrigin* édité par *Moody's Analytics*. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

#### *Le recours au système CLS pour les opérations de change*

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2022, 73,93% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

#### *Le suivi du respect des limites de risques :*

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en *marked to market* auquel est rajouté un *add-on*, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces *add-ons* dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (*RiskOrigin*, *Moody's Analytics*).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

### *Le suivi des contreparties de marché :*

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par *CMA Datavision*, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des *spreads* s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des *spreads* CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

**Engagements du Groupe sur la clientèle**

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

**Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle**

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Crédits (bilan)	1.531	1.422
Cautions	84	67
Ouvertures de crédits non utilisées	417	390
<b>Total</b>	<b>2.032</b>	<b>1.878</b>

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.944 millions d'euros, en baisse d'environ 4.6% par rapport à l'année dernière, alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

**Qualité des engagements sur la clientèle***Division des encours*

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (inférieur à 10%), en revanche leur montant est significatif 820 millions d'euros. Il représente 42% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, 131 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros pour un total de 1453 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 37 millions d'euros, soit 45% de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

**Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre**

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2022. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

**Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie**

Plus de 90% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	404	457
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	404	456
<b>Montant net</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe

de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

### Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties

reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2022	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2021	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

## Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des

collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2022 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré.

Au 31 décembre 2022, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 8,5 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	74.017	143.972
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	1.503	1.384
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	73.465	4.813
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	539.590	63.229
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.530.671	1.421.591
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation</b>	<b>2.219.246</b>	<b>1.634.989</b>
Engagements de financement donnés	440.603	414.331
Engagements de garantie financière donnés	131.361	82.089
Provisions pour engagements par signature	-	-
<b>Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation</b>	<b>571.964</b>	<b>496.420</b>
<b>Total de l'exposition nette</b>	<b>2.791.210</b>	<b>2.131.409</b>

## Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau

ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment

En milliers d'euros	31.12.2022				31.12.2021			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	3.069	-	3.069	-	27.576	-	27.576
Dérivés de couverture	-	61.080	-	61.080	-	-	-	-
Instruments de dette non SPPI	-	70.941	-	70.941	-	116.389	-	116.389
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	13.352	-	13.352	4	9.358	-	9.362
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>148.442</b>	<b>-</b>	<b>148.442</b>	<b>4</b>	<b>153.323</b>	<b>-</b>	<b>153.327</b>
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	936	567	1.503	-	868	516	1.384
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>936</b>	<b>567</b>	<b>1.503</b>	<b>-</b>	<b>868</b>	<b>516</b>	<b>1.384</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	39.322	36.948	-	76.270	-	4.200	-	4.200
Dérivés de couverture	-	1.392	-	1.392	-	-	-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	2.443.365	612.312	3.055.677	-	1.012.227	400.848	1.413.075
<b>Total passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>39.322</b>	<b>2.481.705</b>	<b>612.312</b>	<b>3.133.339</b>	<b>-</b>	<b>1.016.427</b>	<b>400.848</b>	<b>1.417.275</b>

Le Groupe a émis en 2022 des EMTN structurés valorisés à un montant de 529,7 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 83,1 millions d'euros.

### Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2022, 95% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

### Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2022, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont augmenté sous l'effet principalement d'une légère augmentation des dépôts enregistrés chez nos correspondants et du placement d'une partie de la trésorerie en obligations émises par l'Etat français (OAT) :

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties *Investment Grade*

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020	
<b>Rating par tranche</b>	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	0,3	0,24%	-	0,00%	0,7	1,5%
AA	79,2	61,14%	3,0	5,56%	0,5	1,1%
A	49,1	37,93%	46,5	85,39%	42,3	91,7%
BBB	0,9	0,69%	0,9	1,73%	1,2	2,5%
<BBB	-	-	-	-	-	-
Non noté	0,0	0,0%	4,0	7,32%	1,5	3,3%

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

### Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le risque de contrepartie sur les contreparties souveraines est limité à la France via la détention d'obligations souveraines françaises (hors trésorerie placé au sein de la Banque de France pour un montant de 3,8 milliards d'€).

## Partie 3

### Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières

premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

### Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les *desks* « trésorerie euro et devises » et « change »,  
secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché  
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de *swap* notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

## Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

### Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

### Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de *reportings* quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

## Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices. Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2022	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	Limites définies début	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	400	85	83	110	95	27	58	263	215
Risque de taux **	16.000	10.517	113	2.719	242	404	46	10.517	757

\* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

\*\* sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre.

La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

## Partie 4

### Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

#### Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne et a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité largement créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été systématiquement supérieur à 2 milliards d'euros pendant l'exercice 2022. Il ressort à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en nette progression par rapport à l'exercice précédent,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de titres obligataires et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois s'élève à 72,9 millions d'euros au 31 décembre 2022,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 510,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, s'inscrivant en légère baisse par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2022, il se compose de 75,4 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 176,2% et un ratio NSFR égal à 185,6% au 31 décembre 2022.

### Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2022, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

### Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2022

En milliers d'euros

	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	3.844.162	-	-	-	-	3.844.162
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29.566	69.116	126	49.634	-	148.442
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	555	948	-	1.503
Titres au coût amorti	-	-	72.977	488	-	73.465
Prêts et créances sur établissements de crédit	539.590	-	-	-	-	539.590
Prêts et créances sur la clientèle	1.075.823	126.162	52.468	276.218	-	1.530.671
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>5.489.141</b>	<b>195.278</b>	<b>126.126</b>	<b>327.288</b>	<b>-</b>	<b>6.137.833</b>
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.214.278	418.416	262.036	237.217	-	3.131.947
Instruments financiers dérivés de couverture	1.392	-	-	-	-	1.392
Dettes envers les établissements de crédit	49.606	-	-	-	-	49.606
Dettes envers la clientèle	2.302.248	219.037	35.352	-	-	2.556.637
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>4.567.524</b>	<b>637.453</b>	<b>297.388</b>	<b>237.217</b>	<b>-</b>	<b>5.739.582</b>

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.629.937	-	-	-	-	2.629.937
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52.320	4.240	96.767	-	-	153.327
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	876	508	1.384
Titres au coût amorti	4.374	-	-	439	-	4.813
Dettes envers les établissements de crédit	63.229	-	-	-	-	63.229
Prêts et créances sur la clientèle	947.259	169.795	59.595	244.942	-	1.421.591
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>3.697.119</b>	<b>174.035</b>	<b>156.362</b>	<b>246.257</b>	<b>508</b>	<b>4.274.281</b>
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	735.620	397.055	104.913	179.682	5	1.417.275
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	51.278	-	-	-	-	51.278
Dettes envers la clientèle	2.433.646	39.089	15.453	-	-	2.488.188
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>3.220.544</b>	<b>436.144</b>	<b>120.366</b>	<b>179.682</b>	<b>-</b>	<b>3.956.741</b>

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2022.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	2.043	2.120	1.816	1.239	1.396	1.219	1.089	936

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE),
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

### Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les

OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	964,1	3	1.578,6	NA	-	-	2.542,7	NA
Comptes à terme	NA	NA	438,8	NA	NA	NA	438,8	NA
Certificats de dépôts	171,8	4	-	-	4,7	1	176,5	5
EMTN Ingénierie Financière	0	0	531,8	645	-	-	531,8	645

(\*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

## Partie 5

### Gestion du risque de taux d'intérêt global

#### Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (*RiskConfidence* développé par l'éditeur *Moody's Analytics*), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

#### Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global issu des activités de crédit est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2022, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	179	182	229	316	291	291	285	281

L'impasse à moyen/long terme résulte essentiellement de crédits clientèles nantis et d'obligations émises par l'Etat français. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt s'élève à 10,5 million d'euros au 31 décembre 2022.

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

## Partie 6

### Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2022 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	12.923
USD	9.272
UAH	1

# Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2022 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
<b>I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))</b>			
<b>A - Filiales (50 % au moins du capital)</b>			
Financière Boréale	6.040.024	-2.867.103	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	68.380.129	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	5.183.968	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	1.972.329	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 12 249 000	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 12 417 962	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 19 847 000	*** - 1 783 000	100,00%
<b>B - Participations (10 à 50 % du capital)</b>			
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 105 791 101	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-8.706.086	28,10%
<b>II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>			
<b>A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus</b>			
	-	-	-
<b>B - Participations non reprises au § I. ci-dessus</b>			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

\* Hors acompte sur dividendes versé en 2022.

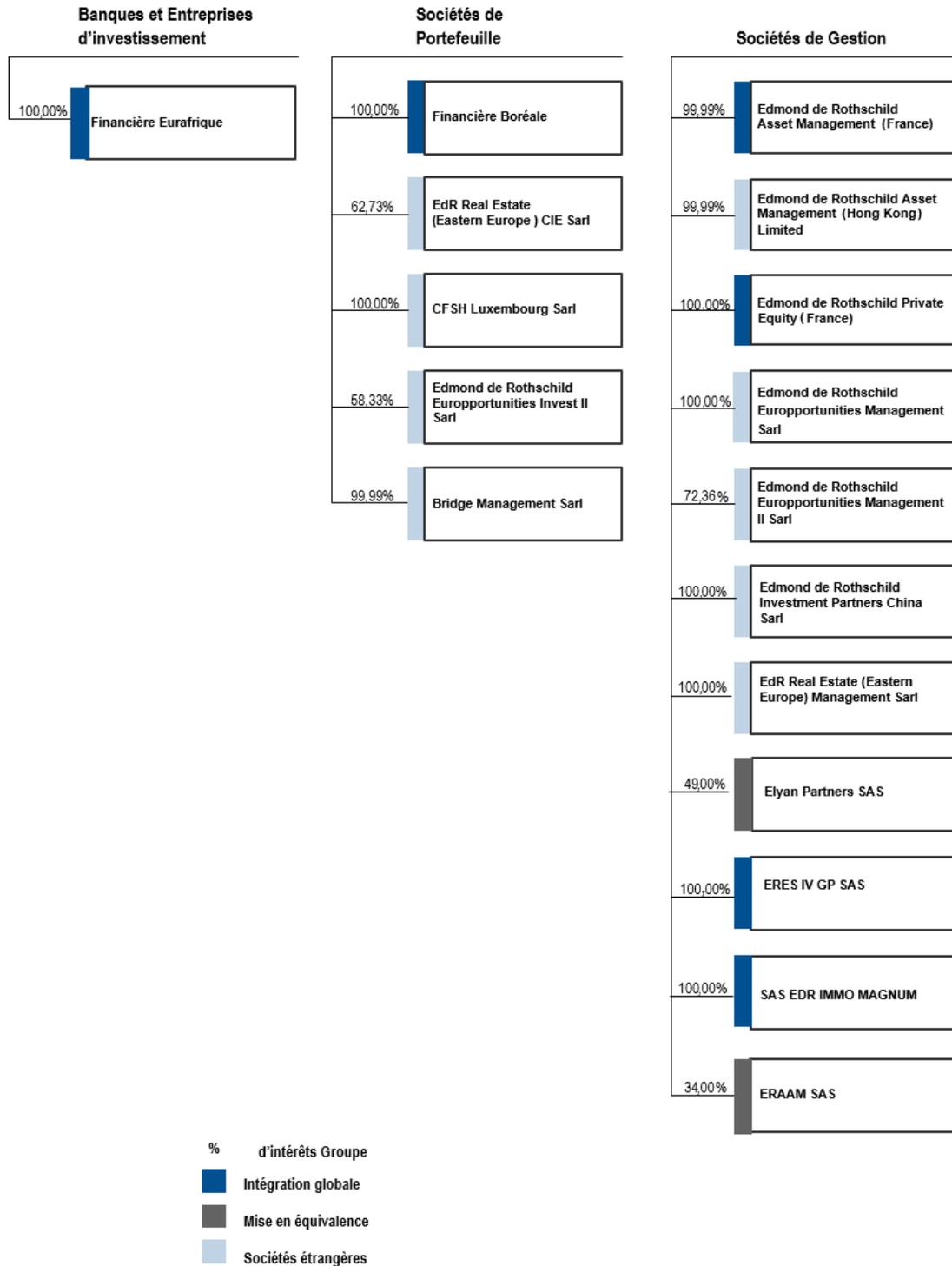
\*\* En Renminbi. (1 Euro = 7.19470 Renminbi / données 2020)

\*\*\* Arrondis au millier le plus proche.

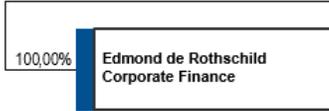
Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
6.400.630	2.909.259	-	-	7.817	-263.663	-
69.277.270	69.277.270	-	85.737	198.373.738	18.267.623	14.011.248
11.305.037	11.305.037	-	-	47.718.226	7.755.262	-
2.700.014	2.700.014	-	-	21.107.450	-732.329	-
39.978.118	39.978.118	-	-	55.472.567	12.943.041	12.169.858
66.840.000	22.320.442	-	-	-	-238.692	-
17.546.861	17.546.861	4.294.470	-	*** 709 000	*** - 413 000	-
31.517.330	12.435.266	-	-	** 151 310 343	** - 7 207 152	-
2.452.320	754.583	-	-	-	-10.641	-
623.128	119.692	434.655	-	-	-	-
497.378	497.377	-	-	-	-	25.920
66.308	66.308	-	-	-	-	-

# Organigramme des participations consolidées

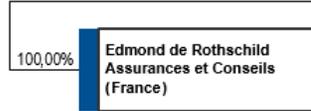
Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2022



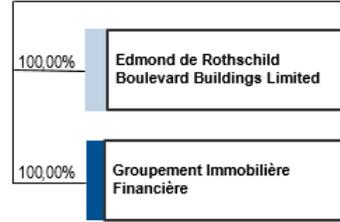
### Sociétés de conseil



### Compagnies d'assurance



### Divers



% d'intérêts Groupe

- Intégration globale
- Mise en équivalence
- Sociétés étrangères



# Comptes sociaux et annexes

- 163 | Bilan et hors bilan de la société mère
- 164 | Compte de résultat de la société mère
- 165 | Notes annexes aux comptes de la société mère
- 189 | Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

# Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

		31.12.2022	31.12.2021
<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales, CCP		44.161	2.629.936
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	73.128	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	4.325.854	45.115
Opérations avec la clientèle	2.3	1.538.121	1.427.557
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	1.889	3.930
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	31.189	62.037
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	13.754	18.534
Parts dans les entreprises liées	2.7	166.157	196.316
Immobilisations incorporelles	2.8	28.378	21.283
Immobilisations corporelles	2.9	17.093	15.537
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	121.263	85.466
Comptes de régularisation	2.12	123.771	95.130
<b>Total de l'actif</b>		<b>6.484.757</b>	<b>4.600.841</b>

		31.12.2022	31.12.2021
<b>Passif</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	2.14	2.462.845	1.038.782
Opérations avec la clientèle	2.15	2.663.808	2.619.667
Dettes représentées par un titre	2.16	709.980	469.810
Autres passifs	2.11	113.751	89.176
Comptes de régularisation	2.12	132.192	58.678
Provisions	2.17	6.782	5.958
Dettes subordonnées	2.18	21.047	21.020
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	374.352	297.750
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.244	98.244
. Réserves	2.19	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		34.141	32.171
. Résultat de l'exercice (+/-)		126.613	51.982
<b>Total du passif</b>		<b>6.484.757</b>	<b>4.600.841</b>

		31.12.2022	31.12.2021
<b>Hors-bilan</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement		422.427	394.819
Engagements de garantie		84.261	66.732
Engagements sur titres		7.644	13.286
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de garantie		155.965	121.819
Engagements sur titres			1.000

## Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2022	2021
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	73.951	42.603
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-72.374	-39.714
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	42.465	97.915
+ Commissions (produits)	3.4	95.147	91.557
- Commissions (charges)	3.4	-23.883	-22.637
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	32.550	12.865
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	8.018	370
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	41.757	41.355
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-3.325	-3.948
<b>Produit net bancaire</b>		<b>194.306</b>	<b>220.366</b>
- Charges générales d'exploitation	3.9	-156.177	-145.297
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11.748	-12.707
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>26.381</b>	<b>62.362</b>
+/- Coût du risque	3.10	46	-103
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>26.427</b>	<b>62.259</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	99.777	-15.123
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>126.204</b>	<b>47.134</b>
+/- Résultat exceptionnel	3.12	-14	4
- Impôt sur les bénéfices	3.13	423	4.842
<b>Résultat net</b>		<b>126.613</b>	<b>51.982</b>

# Notes annexes

## aux comptes de la société mère

### Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

---

#### 1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

#### 1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### *Conversion des opérations en devises*

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

##### *Crédits à la clientèle*

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-

catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégoциées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises. Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

## Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières - à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,

- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

## Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (*International Financial Reporting Standards*) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

### **Actions propres**

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

### **Intérêts et commissions**

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, au prorata temporis.

### **Évaluation du portefeuille-titres**

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

### **Résultats sur instruments financiers à terme**

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

#### ***Engagements de retraite et autres engagements sociaux***

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Concernant les IFC, et à compter de l'exercice 2021, Edmond de Rothschild (France) applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation au lieu de la date de prise de service du membre du personnel (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19) Les engagements IFC s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2,6 millions d'euros. Ils étaient de 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### ***Provision pour gratifications d'ancienneté***

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2022, cette provision s'élève à un total de 647 milliers d'euros.

#### ***Impôt sur les bénéfices***

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

#### ***Participation des salariés***

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

#### ***Transactions avec les parties liées***

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

#### ***Contribution au FRU***

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêté.

## Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.1. Effets publics et valeurs assimilées</b>		
Titres d'investissements	73.128	-
<b>Sous-total</b>	<b>73.128</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-	-
<b>Total net</b>	<b>73.128</b>	<b>-</b>

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>2.2. Créances sur les établissements de crédit</b>						
Comptes ordinaires débiteurs	25.348	-	25.348	25.103	-	25.103
Comptes et prêts	3.800.000	500.000	4.300.000	-	20.000	20.000
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>3.825.348</b>	<b>500.000</b>	<b>4.325.348</b>	<b>25.103</b>	<b>20.000</b>	<b>45.103</b>
Créances rattachées	422	84	506	1	11	12
<b>Total</b>	<b>3.825.770</b>	<b>500.084</b>	<b>4.325.854</b>	<b>25.104</b>	<b>20.011</b>	<b>45.115</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.3. Opérations avec la clientèle</b>		
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	564.061	544.723
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>564.061</b>	<b>544.723</b>
Comptes ordinaires débiteurs	972.430	882.834
Valeurs non imputées	1.630	-
<b>Total brut</b>	<b>1.538.121</b>	<b>1.427.557</b>
Créances douteuses (1)	405	456
Dépréciations créances douteuses (1)	-405	-456
<b>Total (2)</b>	<b>1.538.121</b>	<b>1.427.557</b>

<sup>(1)</sup> Les encours douteux compromis s'élèvent à 405 milliers d'euros au 31 décembre 2022 entièrement provisionnés.

<sup>(2)</sup> Y compris des créances rattachées pour, respectivement 1.498 milliers d'euros en 2022 et 1.472 milliers d'euros en 2021.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2022.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2022, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2021, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
Placement	-	2.134
Investissement	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>2.134</b>
Créances rattachées	1.889	1.796
<b>Total brut</b>	<b>1.889</b>	<b>3.930</b>
Dépréciations	-	-
<b>Total net</b>	<b>1.889</b>	<b>3.930</b>

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.  
Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 1,89 million d'euros.

La rubrique «Titres de placement» enregistre les titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique. Ces titres ont fait l'objet d'un remboursement sur 2022.

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
<b>2.5. Actions et autres titres à revenu variable</b>						
Titres détenus	-	39.686	39.686	-	68.788	68.788
Dépréciations	-	-8.498	-8.498	-	-6.751	-6.751
<b>Total net</b>	-	<b>31.188</b>	<b>31.188</b>	-	<b>62.037</b>	<b>62.037</b>
Plus-values latentes (1)	-	23.370	23.370	-	32.693	32.693

<sup>(1)</sup> Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 31.188 milliers d'euros en 2022 et 62.037 milliers d'euros en 2021.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	28.895	2.293	31.188	54.518	7.519	62.037
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28.895</b>	<b>2.293</b>	<b>31.188</b>	<b>54.518</b>	<b>7.519</b>	<b>62.037</b>

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>2.6. Participations et autres titres détenus à long terme</b>						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	68	-	68	4.964	-	4.964
- Autres entreprises	34.465	-20.779	13.686	34.417	-20.847	13.570
<b>Sous-total</b>	<b>34.533</b>	<b>-20.779</b>	<b>13.754</b>	<b>39.381</b>	<b>-20.847</b>	<b>18.534</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34.533</b>	<b>-20.779</b>	<b>13.754</b>	<b>39.381</b>	<b>-20.847</b>	<b>18.534</b>

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 12,50 millions d'euros et 1,25 millions d'euros. Le 13 décembre 2022, Edmond de Rothschild (France) a cédé sa participation détenue dans Edmond de Rothschild Monaco.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>2.7. Parts dans les entreprises liées</b>						
Entreprises à caractère financier et non financier	216.971	-48.514	168.457	258.683	-58.715	199.968
Ecart de conversion	-2.300	-	-2.300	-3.652	-	-3.652
<b>Total</b>	<b>214.671</b>	<b>-48.514</b>	<b>166.157</b>	<b>255.031</b>	<b>-58.715</b>	<b>196.316</b>

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Le 7 décembre 2022, Edmond de Rothschild (France) a cédé 100% de sa participation détenue dans Edmond de Rothschild REIM (France).

#### Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners (France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
<b>2.8. Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881				3.881
Autres immobilisations incorporelles	145.387	7.059	-114.578	-1.188	36.680
Immobilisations incorporelles en cours		10.665			10.665
<b>Total</b>	<b>149.268</b>	<b>17.724</b>	<b>-114.578</b>	<b>-1.188</b>	<b>51.226</b>
<b>Amortissements - Dépréciations</b>					
Autres immobilisations incorporelles	-127.985	-9.460	114.578	19	-22.848
<b>Total</b>	<b>-127.985</b>	<b>-9.460</b>	<b>114.578</b>	<b>19</b>	<b>-22.848</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>21.283</b>				<b>28.378</b>

Au cours de l'année 2022, Edmond de Rothschild (France) a mis au rebut des immobilisations incorporelles totalement amorties.

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
<b>2.9. Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>					
Terrains	11.434				11.434
Constructions	21.100				21.100
Matériel informatique	33.091	2.502	-28.832	896	7.657
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	39.818	172	-33.918	292	6.364
Immobilisations corporelles en cours	-				-
<b>Total</b>	<b>105.443</b>	<b>2.674</b>	<b>-62.750</b>	<b>1.188</b>	<b>46.555</b>
<b>Amortissements - Dépréciations</b>					
Constructions	-20.770	-43			-20.813
Matériel informatique	-30.885	-1.816	28.832	-19	-3.888
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-38.251	-428	33.918		-4.761
<b>Total</b>	<b>-89.906</b>	<b>-2.287</b>	<b>62.750</b>	<b>-19</b>	<b>-29.462</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>15.537</b>				<b>17.093</b>

Au cours de l'année 2022, Edmond de Rothschild (France) a mis au rebut des immobilisations corporelles totalement amorties.

## 2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2022, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France).

En milliers d'euros	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>2.11 Autres actifs et autres passifs</b>				
Primes sur options				
Appels de marge	14.224	52.355	12.165	7.221
Dépôts de garantie	60.750	1.930	2.950	19.790
Divers	46.289	59.466	70.351	62.165
<b>Total</b>	<b>121.263</b>	<b>113.751</b>	<b>85.466</b>	<b>89.176</b>

En milliers d'euros	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs</b>				
Valeurs à l'encaissement	164	-	3	-
Charges constatées d'avance	11.637	-	8.594	-
Produits à recevoir	97.215	-	65.833	-
Produits constatés d'avance	-	5.059	-	2.480
Charges à payer		78.553		55.218
Divers	14.755	48.580	20.700	980
<b>Total</b>	<b>123.771</b>	<b>132.192</b>	<b>95.130</b>	<b>58.678</b>

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
<b>2.13. Immobilisations financières</b>					
<b>Valeur brute</b>					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	39.381	48	-4.896		34.533
Participations dans les entreprises liées	255.031	-	-40.360		214.671
<b>Total</b>	<b>294.412</b>	<b>48</b>	<b>-45.256</b>	<b>-</b>	<b>249.204</b>
<b>Dépréciations</b>					
Participations et autres titres détenus à long terme	-20.847	-	68	-	-20.779
Participations dans les entreprises liées	-58.715	-4.833	15.034	-	-48.514
<b>Total</b>	<b>-79.562</b>	<b>-4.833</b>	<b>15.102</b>	<b>-</b>	<b>-69.293</b>
<b>Valeur nette comptable</b>					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	18.534	48	-4.828	-	13.754
Participations dans les entreprises liées	196.316	-4.833	-25.326	-	166.157
<b>Total</b>	<b>214.850</b>	<b>-4.785</b>	<b>-30.154</b>	<b>-</b>	<b>179.911</b>

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>2.14. Dettes envers les établissements de</b>						
Comptes ordinaires	49.611	-	49.611	50.140	-	50.140
Comptes et emprunts	-	2.402.985	2.402.985	-	987.586	987.586
<b>Sous-total</b>	<b>49.611</b>	<b>2.402.985</b>	<b>2.452.596</b>	<b>50.140</b>	<b>987.586</b>	<b>1.037.726</b>
Dettes rattachées		10.249	10.249		1.056	1.056
<b>Total</b>	<b>49.611</b>	<b>2.413.234</b>	<b>2.462.845</b>	<b>50.140</b>	<b>988.642</b>	<b>1.038.782</b>

31.12.2022

31.12.2021

En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>2.15 Opérations avec la clientèle</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	78.373	78.373	-	103.158	103.158
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>78.373</b>	<b>78.373</b>	<b>-</b>	<b>103.158</b>	<b>103.158</b>
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	2.082.365	-	2.082.365	2.405.555	-	2.405.555
- Comptes créditeurs à terme	-	467.569	467.569	-	71.580	71.580
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	582	33.354	33.936	-	39.343	39.343
- Dettes rattachées	9	1.556	1.565	-	31	31
<b>Sous-total</b>	<b>2.082.956</b>	<b>502.479</b>	<b>2.585.435</b>	<b>2.405.555</b>	<b>110.954</b>	<b>2.516.509</b>
<b>Total</b>	<b>2.082.956</b>	<b>580.852</b>	<b>2.663.808</b>	<b>2.405.555</b>	<b>214.112</b>	<b>2.619.667</b>

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.16 Dettes représentées par un titre</b>		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	708.110	469.098
Emprunts obligataires		-
<b>Sous-total</b>	<b>708.110</b>	<b>469.098</b>
Dettes rattachées	1.870	712
<b>Total</b>	<b>709.980</b>	<b>469.810</b>

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
<b>2.17. Provisions</b>						
<b>Provisions pour charges</b>						
Provisions pour médailles du travail	745	148	-124	-121	-	648
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1.445	1.222	-592	-107	-	1.968
<b>Sous-total</b>	<b>2.190</b>	<b>1.370</b>	<b>-716</b>	<b>-228</b>	<b>-</b>	<b>2.616</b>
<b>Provisions pour risques</b>						
Provisions pour litiges (2)	1.962	674	-385	-5	-	2.246
Autres provisions pour risques	1.806	114			-	1.920
<b>Sous-total</b>	<b>3.768</b>	<b>788</b>	<b>-385</b>	<b>-5</b>	<b>-</b>	<b>4.166</b>
<b>Total</b>	<b>5.958</b>	<b>2.158</b>	<b>-1.101</b>	<b>-233</b>	<b>-</b>	<b>6.782</b>

(1) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 3,77% est passée de 25 232 milliers d'euros à 20.641 milliers d'euros, au 31 décembre 2022.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit

fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 1.381 milliers d'euros aurait été provisionné en 2022 contre un montant de 1.410 milliers d'euros en 2021, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,

Les actifs du régime sont valorisés à 23.822 milliers d'euros en 2022 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2022.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2.770 milliers d'euros en 2022 contre 4.173 milliers d'euros en 2021.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 2.578 milliers d'euros en 2022, contre 2.454 milliers d'euros en 2021.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.18 Dettes subordonnées</b>		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	47	20
<b>Total</b>	<b>21.047</b>	<b>21.020</b>

1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

délaï déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(\*) Taux fixé par référence au taux de *swap* 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.19. Réserves</b>		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
<b>Total</b>	<b>32.278</b>	<b>32.278</b>

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>2.20. Évolution des capitaux propres</b>						
<b>Position au début de l'exercice</b>	<b>83.076</b>	<b>98.244</b>	<b>32.278</b>	<b>32.171</b>	<b>51.982</b>	<b>297.751</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	51.982	126.613	178.595
Distribution de l'exercice	-	-	-	-50.012	-	-50.012
Autres mouvements	-	-	-	-	-51.982	-51.982
<b>Position à la clôture de l'exercice</b>	<b>83.076</b>	<b>98.244</b>	<b>32.278</b>	<b>34.141</b>	<b>126.613</b>	<b>374.352</b>

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15.00 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	100,00%
Autres personnes physiques	59	NS
<b>Total</b>	<b>5.538.388</b>	<b>100,00%</b>

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	126.613.463,51
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	34.141.030,76
Affectation à la réserve légale	-
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>160.754.494,27</b>

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (\*) :

Distribution d'un dividende de 17,16 euros par action, soit 95 038 738,08 euros.

Report à nouveau 65 715 756,19 euros.

(\*) Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 4 mai 2023.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<b>2.21 Opérations avec les entreprises liées</b>		
<b>Actif</b>		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	6.913	5.682
<b>Passif</b>		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	69.078	106.141

< 3 mois > 3 mois > 1 an > 5 ans Total

En milliers d'euros

< 1 an

< 5 ans

2.22

**Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle**

**Actif**

Créances sur les établissements de crédit	4.325.854				4.325.854
---	-----------	--	--	--	-----------

Opérations avec la clientèle	1.013.834	190.452	51.485	282.350	1.538.121
------------------------------	-----------	---------	--------	---------	-----------

Obligations et autres titres à revenu fixe	-			1.889	1.889
--	---	--	--	-------	-------

<b>Total</b>	<b>5.339.688</b>	<b>190.452</b>	<b>51.485</b>	<b>284.239</b>	<b>5.865.864</b>
--------------	------------------	----------------	---------------	----------------	------------------

**Passif**

Dettes envers les établissements de crédit	2.100.506	347.961		14.378	2.462.845
--	-----------	---------	--	--------	-----------

Opérations avec la clientèle	2.410.526	219.809	33.473		2.663.808
------------------------------	-----------	---------	--------	--	-----------

Dettes représentées par un titre	32.458	97.070	339.720	240.732	709.980
----------------------------------	--------	--------	---------	---------	---------

- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	32.458	97.070	339.720	240.732	709.980
---	--------	--------	---------	---------	---------

- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
-------------------------	---	---	---	---	---

<b>Total</b>	<b>4.543.490</b>	<b>664.840</b>	<b>373.193</b>	<b>255.110</b>	<b>5.836.633</b>
--------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

## Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.1. Intérêts et produits assimilés</b>		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	30.001	28.510
Produits sur opérations avec la clientèle	22.673	13.922
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	19.091	-
Autres intérêts et produits assimilés	2.186	171
<b>Total</b>	<b>73.951</b>	<b>42.603</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.2. Intérêts et charges assimilées</b>		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-51.564	-13.224
Charges sur opérations avec la clientèle	-1.998	-144
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-16.853	-25.650
Autres intérêts et charges assimilées	-1.958	-696
<b>Total</b>	<b>-72.374</b>	<b>-39.714</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.3. Revenus des titres à revenu variable</b>		
Actions et autres titres à revenu variable	8.109	8.577
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	5.575	4.940
Parts dans les entreprises liées	28.781	84.397
<b>Total</b>	<b>42.465</b>	<b>97.914</b>

En milliers d'euros	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>3.4. Commissions</b>				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-1	-	-11
Opérations avec la clientèle	195	-	544	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	30	-	55	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	1.664	-	673	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	2.420	-1.317	2.005	-1.151
Prestations de services financiers	90.838	-22.565	88.280	-21.475
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>95.147</b>	<b>-23.883</b>	<b>91.557</b>	<b>-22.637</b>

En milliers d'euros	2022			2021		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
<b>3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>						
Titres de transaction	2.354	-20	2.334	631	-3	629
Opérations de change	622.691	-592.475	30.216	368.961	-356.725	12.236
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>625.045</b>	<b>-592.495</b>	<b>32.550</b>	<b>369.593</b>	<b>-356.727</b>	<b>12.865</b>

En milliers d'euros	2022			2021		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
<b>3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés</b>						
Moins-values de cession	-	-2	-2	-	-94	-94
Plus-values de cession	9.767	-	<b>9.767</b>	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	186	1.932	<b>-1.747</b>	518	-55	463
Dotations / Reprises liées aux provisions		-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9.952</b>	<b>-1.934</b>	<b>8.018</b>	<b>518</b>	<b>-149</b>	<b>369</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.7. Autres produits d'exploitation bancaire</b>		
Refacturation de charges	13.297	13.160
Autres produits accessoires	27.932	27.874
Divers	506	471
Dotations / Reprises liées aux provisions	23	-150
<b>Total</b>	<b>41.757</b>	<b>41.355</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.8. Autres charges d'exploitation bancaire</b>		
Rétrocessions de produits	-3.034	-3.591
Divers	-399	-185
Dotations / Reprises liées aux provisions	108	-172
<b>Total</b>	<b>-3.325</b>	<b>-3.948</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.9. Charges générales d'exploitation</b>		
Salaires et traitements	-51.804	-50.769
Charges sociales	-26.337	-24.858
Intéressement des salariés	-725	-46
Participation des salariés	-3.076	-4.331
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.102	-4.903
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-1.944	-1.249
Reprises de provisions pour frais de personnel	1.104	1.644
<b>Sous-total frais de personnel</b>	<b>-88.884</b>	<b>-84.512</b>
Impôts et taxes	-3.276	-2.141
Locations	-12.053	-11.514
Services extérieurs	-50.855	-46.594
Transports et déplacements	-759	-536
Autres charges diverses d'exploitation	-350	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
<b>Sous-total frais administratifs</b>	<b>-67.293</b>	<b>-60.785</b>
<b>Total</b>	<b>-156.177</b>	<b>-145.297</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.10 Coût du risque</b>		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-4	-128
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-6	-19
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	56	2
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	42
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>-103</b>

En milliers d'euros	2022	2021
<b>3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	102.027	4
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-12.517	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-4.833	-15.139
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	15.101	12
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>Total</b>	<b>99.777</b>	<b>-15.123</b>

### 3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2022 est de -14,0 milliers d'euros.

### 3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 423 milliers d'euros

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

## Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

---

### Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
- Gestion d'actifs	79.713	76.224
- Activité à marge	19.902	13.400
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	94.693	129.498
- Conseil aux entreprises		1.244
<b>Produit net bancaire</b>	<b>194.308</b>	<b>220.366</b>

À 194 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2022 est en baisse de -11,83% par rapport à celui de 2021 (220 millions d'euros).

Cette baisse de (26,06) millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- Les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de (34,8) millions d'euros par rapport à 2021. Ceci est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2021 (-48,2 millions d'euros par rapport à 2021) et à l'augmentation des produits d'intérêts de +13,06 millions imputables à l'augmentation des taux d'intérêts sur l'année 2022.
- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +3,48 millions d'euros (79,7 millions d'euros contre 76,2 millions d'euros en 2021). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions de +6,3 millions d'euros et la baisse des droits d'entrées (3.1) millions d'euros.
- Le résultat de l'activité à marge est en hausse de +6,5 millions d'euros (19,9 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2021). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des taux d'intérêts et des encours de crédits.

## Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros

31.12.2022

31.12.2021

### 5.1. Opérations avec les entreprises liées

Engagements donnés		
Engagements de financement	5.000	5.000
Engagements de garantie	86	86

### 5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet

d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2022 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
<b>Marchés organisés et assimilés</b>						
Contrats fermes						
« Swaps de devises »	2.893.580	2.927.582	-	-	2.893.580	2.927.582
« Swaps de taux »	354.856	1.785.129			354.856	1.785.129
<b>Total</b>	<b>3.248.436</b>	<b>4.712.711</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.248.436</b>	<b>4.712.711</b>
<b>Marchés de gré à gré</b>						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	472.615		-	-	472.615	-
<b>Sous-total</b>	<b>472.615</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>472.615</b>	<b>-</b>
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>						
<b>Total</b>	<b>472.615</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>472.615</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2021 En milliers d'euros	Micro couverture Portefeuille de transaction				Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
<b>Marchés organisés et assimilés</b>						
Contrats fermes						
« Swaps de devises »	1.832.057	1.812.277	-	-	1.832.057	1.812.277
« Swaps de taux »	344.858	656.191			344.858	656.191
<b>Total</b>	<b>2.176.915</b>	<b>2.468.468</b>	-	-	<b>2.176.915</b>	<b>2.468.468</b>
<b>Marchés de gré à gré</b>						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	255.930		-	-	255.930	-
<b>Sous-total</b>	<b>255.930</b>	-	-	-	<b>255.930</b>	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
<b>Sous-total</b>						
<b>Total</b>	<b>255.930</b>	-	-	-	<b>255.930</b>	-

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2022 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	2.913.948	4.621.610	69.082	88.210	265.406	2.891
Marchés de gré à gré	13.310		207.078		252.227	

Au 31 décembre 2021 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.848.425	2.394.571	100.082	71.356	228.408	2.541
Marchés de gré à gré	3.750		84.328		167.852	

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2022	31.12.2021
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	10 335	32
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	181	81
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	85	47

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
<b>5.3. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme</b>				
<b>Marchés organisés et assimilés</b>				
Contrats fermes				
« Swaps de devises » « Swaps de taux »	72.018	29.155	-58.717	-6.453
<b>Marchés de gré à gré</b>				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	1.644	4.214	-29.619	-3.360

Les données de 2022 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

## Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

### 6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est

calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
<b>6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie</b>				
Banques	8.564	8.819	14.554	3.544
Clients	2.185	2.612	1.619	2.959

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
<b>6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés</b>				
Banques	5.837	1.649	11.826	3.626
Clients	1.056	661	490	-

## Note 7 - Effectif moyen

---

	31.12.2022	31.12.2021
Techniciens	70	75
Cadres	312	311
Agents "hors classification"	89	87
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>473</b>

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

## Note 8 – Informations complémentaires

---

**8.1.** Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 1<sup>er</sup> mars 2023, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 4 mai 2023.

## Note 9 – Transactions avec les parties liées

### 9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Comptes, Prêts et créances rattachées	35.560	31.382
<b>Actif</b>	<b>35.560</b>	<b>31.382</b>
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à vue	360	311
<b>Passif</b>	<b>360</b>	<b>311</b>
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
+ Intérêts et produits assimilés	709	440
Produit net bancaire	709	440
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>709</b>	<b>440</b>

### 9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

#### Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2022	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2021	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

#### Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros			Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

# Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres <sup>(1)</sup> *	264.804.000	284.811.000	278.917.000	245.769.000	247.738.808
Capitaux permanents <sup>(1)</sup> *	285.804.000	305.811.000	299.917.000	266.769.000	268.738.808
Total de bilan *	3.644.336.000	3.854.863.000	3.824.002.000	4.600.841.000	6.484.756.889
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	670.683.166	581.216.316	577.244.218	518.630.486	814.900.168
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	42.852.972	23.535.467	4.210.399	74.121.769	130.194.917
Impôt sur les bénéfices	-4.492.843	-36.204	-8.205.688	-4.841.986	-423.549
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	20.007.436	-5.894.022	-3.130.549	51.981.796	126.613.464
Montant des bénéfices distribués			5.759.924	50.011.644	95.038.738
<b>Résultat des opérations rapporté à une seule</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	8,55	4,26	2,24	14,26	23,58
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,61	-1,06	-0,57	9,39	22,86
Dividende versé à chaque action **			1,04	9,03	17,16
<b>Personnel</b>					
Nombre d'employés fin d'exercice	483	474	470	473	471
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	43.136.381	41.161.182	39.506.869	40.427.718	42.986.319
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	24.240.623	21.630.228	23.324.519	24.857.504	26.337.442
Participation des salariés	3.262.173	1.577.989	2.373.047	4.330.979	3.076.133

(1) Hors résultat de l'exercice.

\* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

\*\* Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 4 mai 2023.

# Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

## Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence

### Risque identifié

Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 50,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 73,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent et sont décrits à la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les participations mises en équivalence s'élèvent à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 66,1 million d'euros au 31 décembre 2021 et sont détaillées dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces participations ont généré une contribution au résultat de 16,5 millions d'euros (hors plus-value de cession).

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.

Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- leur montant significatif au regard du bilan consolidé,
- l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et,
- l'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :

- une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels,
- le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes,
- l'examen de la documentation étayant les sorties du périmètre ainsi que les conséquences comptables de ces sorties,
- l'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives,
- Enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Déclaration de performance extra financière**

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le

format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2021, nos deux cabinets étaient dans la 24<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au Comité d'Audit**

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont

fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d’Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier**  
**Grant Thornton Audit .....Solange Aïache**

## Rapport sur les comptes annuels

### *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### *Fondement de l'opinion*

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### *Justification des appréciations - Points clés de l'audit*

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

### Risque identifié

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées représentent un poste important du bilan (179,9 millions d'euros au 31.12.2022 comparé à 214,8 millions d'euros au 31.12.2021) et sont détaillés au niveau des points 2.6 et 2.7 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative.

Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.

Pour les évaluations reposant sur des données historiques :

- nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées.

Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :

- nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées,
- nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Nous avons également examiné les différentes opérations de cession des participations intervenues au cours de l'année dans le cadre de la restructuration en cours dans le groupe ainsi que le calcul et la comptabilisation des plus-values enregistrées.

### Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

### ***Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2022, nos deux cabinets étaient dans la 24ème année de leur mission sans interruption.

#### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

#### ***Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de

l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier**

**Grant Thornton Audit .....Solange Aïache**

## Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### Convention de cession avec Edmond de Rothschild (Suisse) :

- Conseil de Surveillance ayant autorisé cette convention : 7 juin 2022
- Date d'effet : 21 décembre 2022
- Objet : cette convention a pour objet de céder la participation de Edmond de Rothschild (France) détenue à hauteur de 36,93% au capital de la société Edmond de Rothschild (Monaco) au profit de la société Edmond de Rothschild (Suisse).
- Motif : cette opération permettrait de libérer des fonds propres au sein de Edmond de Rothschild (France). Ce projet de rattachement intégral à Edmond de Rothschild (Suisse) aura pour avantage d'améliorer la lisibilité du métier de banque privée internationale aux yeux des clients et prospects de Edmond de Rothschild (Monaco).
- Membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) concernés : Ariane de Rothschild, Jean Laurent-Bellue, Véronique Morali, Cynthia Tobiano sont administrateurs de Edmond de Rothschild (Suisse) et François Pauly est Directeur Général de Edmond de Rothschild (Suisse).
- Montant concerné au titre de l'exercice 2022 : 106.923.279,70 euros

### Convention de cession avec Edmond de Rothschild REIM (Europe), anciennement dénommée OROX Europe SA :

- Conseil de Surveillance ayant autorisé cette convention : 7 juin 2022
- Date d'effet : 21 décembre 2022
- Objet : cette convention a pour objet de céder la participation de Edmond de Rothschild (France) détenue à hauteur de 100% au capital de la société Edmond de Rothschild REIM (France) au profit de la société Edmond de Rothschild REIM (Europe).
- Motif : La nouvelle organisation simplifiée à l'échelle du groupe Edmond de Rothschild est envisagée et passe par la création d'un pôle Immobilier au sein du Groupe. Cela permettra également de donner plus de lisibilité interne et externe à ce métier et, en parallèle, de

simplifier sa gouvernance (unicité de la ligne métier et hiérarchique) et donc faciliter la prise de décision sur un métier ayant besoin d'agilité.

- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) concerné : Cynthia Tobiano est administratrice de Edmond de Rothschild REIM (Europe).
- Montant concerné au titre de l'exercice 2022 : 27.842.800,00 euros

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)**

##### Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

##### Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2022, Edmond de Rothschild (France) a

reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 119 678 euros hors taxes.

##### Personnes concernées

Madame Cynthia Tolbiano est membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est membre du conseil de surveillance de d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier**

**Grant Thornton Audit .....Solange Aïache**

# Résolutions

## Première résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 326.054 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 81.514 euros.

## Deuxième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## Troisième résolution

---

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

## Quatrième résolution

---

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	126 613 463,51
Report à nouveau précédent	34 141 030,76
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	160 754 494,27

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	17,16 euros par action
Soit :	95 038 738,08 euros.
Report à nouveau :	65 715 756,19 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2021	2020	2019
Dividende par action	9,03	1,04	
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 <sup>e</sup> du CGI	40%	40%	40%

## Cinquième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de son lien familial avec l'actionnaire indirect de référence, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## Sixième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## Septième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## Huitième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin, et prenant

acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## Neuvième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Josepha Wohnrau, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Josepha Wohnrau pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## Dixième résolution

---

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

## Onzième résolution

---

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de Grant Thornton Audit pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

## Douzième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 14 309 760 euros versées durant l'exercice 2022 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France) et de 2 580 299 euros pour Edmond de Rothschild (France) succursale Italie.

## Treizième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

Fonctions :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits,

Autres critères :

- managers de Preneurs de Risque,
- rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.